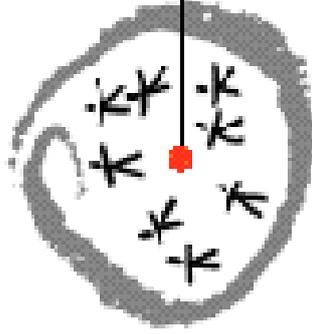


RAPPORT ANNUEL CIIP 2006



CONFÉRENCE INTERCANTONALE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE
LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

juin 2007

Le rapport annuel se présente selon une structure basée sur les activités de la Conférence et de son Secrétariat général (SG). Les principales prestations du SG se lisent dans le plan quadriennal 2005 – 2008 de la CIIP. Ainsi, une première partie présente le plan quadriennal sous forme de tableau en intégrant les éléments significatifs de l'année 2006. Ce tableau renvoie à la troisième partie du rapport où chaque prestation est reprise en détail. Vous y trouverez aussi les rapports des conférences de chefs de service, des commissions et groupes de travail directement rattachés aux différentes activités. La partie centrale présente les organes transversaux du dispositif ainsi que les rapports des institutions de la Conférence.

RAPPORT ANNUEL
CIIP 2006

CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Faubourg de l'Hôpital 68 – Case postale 556
2002 Neuchâtel

tél. 032 889 69 72 – fax 032 889 69 73
ciip.srti@ne.ch – www.ciip.ch

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE - PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP POUR LES ANNÉES 2005-2008

Réalisations du programme de travail de la CIIP pour les années 2005-2008..... 5

DEUXIÈME PARTIE - ORGANES TRANSVERSAUX ET ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

Organes transversaux

Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, CIIP.....	15
Conférence des secrétaires généraux, CSG	15
Secrétariat général de la Conférence, SG	18
Conseil de la coordination, CC	19
Conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement, CSE.....	21
Commission pédagogique, CP	23
Commission intercantonale de la Formation romande des responsables d'établissements scolaires, FORRES.....	24

Organismes subventionnés

Ecole romande de psychomotricité, ERP	26
Fondation La Science appelle les jeunes, SAJ	28
Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation, FREREF.....	29

TROISIÈME PARTIE - ORGANES SPÉCIFIQUES SELON OBJECTIFS DU PROGRAMME 2005-2008

Point 2	<i>Plan d'études cadre romand PECARO</i>	
	Groupe de suivi PECARO, GSP.....	33
Point 3	<i>Politique des langues</i>	
	Groupe de référence « Enseignement du français », GREF	35
	Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français, REREF.....	35
	Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères, GREL.....	36
	Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères, RERLANG	37
	Groupe de travail « anglais dès la 5 ^e année »	37
	Groupe de travail romand « Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes », PEL	38
	Délégation à la langue française, DLF	39
Point 4	<i>Formation des enseignants</i>	
	Conférence des directeurs-trices des hautes écoles pédagogiques de Suisse romande et du Tessin, CDHEP	42
Point 5	<i>Formation professionnelle et degré secondaire II</i>	
	Conférence des chef-fe-s de service de la formation professionnelle, CRFP.....	43
Point 6	<i>Orientation professionnelle, universitaire et de carrière</i>	
	Conférence des chef-fe-s des offices d'orientation scolaire et professionnelle, CCO	49
	Centre de production documentaire.....	51
Point 7	<i>Moyens d'enseignement et ressources didactiques pour la scolarité obligatoire</i> ...	53
	Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques, ComEval	54
	Commission du centre de réalisation, CCR-OR	55
	Commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, CF.....	55
	Groupe de suivi Mathématiques 7-8-9, Math 7-9.....	56
	Ressources didactiques et moyens d'enseignement pour les langues	56
Point 8	<i>Production documentaire pour la formation professionnelle</i>	57
	Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement, CREME.....	58
	Plate-Forme éditoriale, PF.....	59
	Commission romande des économistes de la formation professionnelle, COREFP.....	60

Point 9	Médias et technologies de l'information et de la communication	61
	Unité « Médias et TIC » de la CIIP - MITIC	62
	Espace romand de la formation – ressources informatiques	62
	Conseil « Média-formation », CMF	63
	Commission des médias et des technologies dans l'éducation, COMETE.....	64
Point 13	Enseignement spécialisé	
	Commission de l'enseignement spécialisé, CES	65
Point 14	Politique culturelle	
	Conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles, CDAC.....	67
Point 15	Autres projets de coordination romande	
	Mobilité intercantonale	69
	Education vers le développement durable	70
	Réseau des responsables cantonaux du dossier Promotion de la santé.....	72
Point 16	Recherche et documentation	
	Institut de recherche et de documentation pédagogique, IRDP.....	73
	Conseil de la recherche en éducation, CRE	76
Point 17	Glossaire des patois de la Suisse romande, GPSR	77

ANNEXES

Textes officiels

Nouveau mandat de la commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE) du 9.2.06.....	83
Dimensions principales d'analyse des ressources didactiques dans le domaine de l'enseignement du français du 13.4.06	85
Décision relative à l'introduction du Portfolio européen des langues II P. du 14.9.06	86
Règlement financier du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques du 30.11.06	87
Mandat de la CIIP pour la mise en place d'une commission CRFP pour la validation des acquis du 30.11.06	90

Comptes

Secrétariat général CIIP, SG CIIP	92
Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques	94
Institut de recherche et de documentation pédagogique, IRDP	96
Glossaire des patois de la Suisse romande, GPSR	98

Composition des commissions	100
--	-----

Première partie

ROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP
POUR LES ANNEES 2005 à 2008

REALISATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CIIP POUR LES ANNEES 2005 à 2008

Suivi des travaux

EN GRISÉ : LE PROGRAMME ADOPTÉ PAR LA CIIP LE 22.9.2005

LISTE DES RESPONSABLES

CBE	Christian Berger	MBE	Matthis Behrens
CCS	Caroline Codoni-Sancey	MNI	Michel Nicolet
CGS	Christian Georges	PHL	Paul-Henri Liard
CPA	Claude Paroz (depuis le 1.8.06)	RCL	Raymond Clavel (jusqu'au 31.7.06)
JCG	Jean-Claude Gosteli	RSO	Roberto Stocco
JPJ	Jean-Paul Jacquod	YDE	Yves Delamadeleine
JPM	Jean-Pascal Mougin		

1. ESPACE ROMAND DE LA FORMATION					
Faire adopter par les parlements cantonaux une convention intercantonale renforçant la coordination et l'harmonisation entre les cantons, avec le Plan d'études cadre romand (PECARO) comme base					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
Adopter une convention intercantonale visant à :	CIIP (parlements)	2008			CBE
1.1 fixer le début de l'école obligatoire à quatre ans ;		2008	Intégré au projet de convention.		
1.2 harmoniser progressivement la structure scolaire de l'école obligatoire ;		2008	Intégré au projet de convention.		
1.3 créer des cycles pédagogiques ou d'apprentissage ;		2008	Intégré au projet de convention.		
1.4 créer, à l'échelle romande, des épreuves de référence ;		2008	En cours d'analyse.		MBE
1.5 déterminer des profils de compétences clé, par discipline, en fin de scolarité.		2008	En cours d'analyse		
2. PLAN D'ETUDES CADRE ROMAND (PECARO)					
Adopter et mettre en œuvre le Plan d'études cadre romand ; appuyer l'adaptation des plans d'études cantonaux					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
2.1 Elaborer une nouvelle version du PECARO tenant compte des résultats de la consultation menée en 2004 ;	Groupe de suivi	juin 2006	Réalisé.		YDE
2.2 Valider définitivement certains principes clé du PECARO ;	Cantons	décembre 2006	Repris dans le projet de convention.	Juin 2007	
2.3 Ancrer le PECARO dans une convention intercantonale ;	CIIP	2008	Intégré au projet de convention.		
2.4 Harmoniser les plans d'études cantonaux conformément au PECARO et à HarmoS.	Cantons	2008	Travaux communs engagés par les cantons de BE, JU, NE, FR, VS, GE.		

3. POLITIQUE DES LANGUES

Poursuivre la mise en œuvre la Déclaration de la CIIP relative à l'enseignement des langues en Suisse romande du 30.1.2003

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
3.1 Développer une didactique de l'enseignement du français s'appuyant sur l'approche des séquences didactiques et instaurant un lien étroit entre production et structuration; 3.1.1 Améliorer les compétences en lecture de tous les élèves;		continu	1 ^{re} version d'un texte de référence qui sera mis en discussion lors du Forum langues de novembre 2007.		MNI
		continu	Projet en cours d'élaboration.		
3.2 Mettre en œuvre une approche intégrée de l'enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire;		continu			
3.3 Mettre en place une didactique de l'enseignement / apprentissage de l'anglais au niveau primaire intégrant une perspective immersive et une approche de didactique intégrée;		continu	Rapport du groupe de travail « enseignement de l'anglais dès la 5 ^e » déposé sur la table de la CSE le 31.12.06.		
3.4 Mettre en place une politique des échanges scolaires allée au développement d'une didactique des échanges;		étude 2007	Projet de création d'un réseau des responsables cantonaux des échanges.		
3.5 Introduire de façon coordonnée le portfolio des langues (I, II, III);		continu	Décision de la CIIP du 14.9.06 d'introduire de façon généralisée le PEL II.		
3.6 Développer une politique romande relative à l'intégration et à la formation des jeunes d'origine étrangère; instauration d'une commission romande;		2008	Projet de création d'un réseau des responsables de la formation et de l'intégration des élèves migrants.		
3.7 Délégation à la langue française (DLF): intégrer l'action de la DLF dans le contexte national de la politique des langues, de la défense de la langue française et de la culture de la minorité romande.	CIIP (CDIP)	2006	Principe adopté par la CDIP.		CBE

4. FORMATION DES ENSEIGNANTS

Participer activement aux travaux de développement des Hautes écoles pédagogiques (HEP) sur le plan national, en préservant les intérêts de la Suisse latine

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
4.1 Proposer la mise en place de cycles romands pour la formation des disciplines dites « rares » (activités créatrices textiles, manuelles, etc.);	CDHEP	2006	Enquête de besoin en fin 2006; poursuite de l'analyse en 2007.	2007	JCG
4.2 Mettre en place la commission mixte HEP-CUSO et coordonner la mise en œuvre du modèle de Bologne dans le système de formation des enseignant(e)s;	CDHEP et CUSO	2006	Commission mixte mise en place.	2008	
4.3 Développer la collaboration avec l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF- futur IFFP); de même qu'entre la conférence des recteurs HEP et l'ISFPF.		2008	Collaboration effective: présence active du directeur IFFP à la CDHEP sur l'ensemble des dossiers. Dès le 1.1.07, l'IFFP disposera d'un siège complet au sein de la CDHEP.	continu	
4.4 Développer les collaborations et synergies avec le Centre suisse de formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS).	CDHEP	2008	Trois rencontres préparatoires entre le bureau romand du CPS et le celui de la CDHEP. Le CPS membre invité du GT formation continue.		

4.5 Harmoniser les conditions d'admission dans les HEP et institutions assimilées.			En cours		
4.6 En collaboration avec l'IRD, favoriser la répartition des thématiques de recherche dans les HEP.	Groupe de travail ad hoc	continu	Mise en place d'un groupe de travail chargé de la coopération en matière de recherche dans les HEP.		JCG
4.7 En collaboration avec l'IRD, favoriser la répartition des offres de formation en didactique des disciplines dans les HEP.		continu			

5. FORMATION PROFESSIONNELLE ET DEGRÉ SECONDAIRE II

Organiser efficacement la formation professionnelle en se fondant sur les nouvelles bases légales ; favoriser des synergies entre les cantons pour abaisser les coûts ; participer aux développements des écoles du degré secondaire II

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
5.1 Participer à l'élaboration des projets législatifs de la Confédération (application de la nouvelle loi sur la formation professionnelle - nLFPr).	CRFP	continu	En cours	continu	
5.2 Réorganiser la conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP) en coordination avec les organes de la conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP), afin d'améliorer l'impact de son action.	CRFP	2006	En cours. Prise en compte de la disparition de la DBK au printemps 2007 et de la nécessité de trouver un nouvel équilibre entre le national et le régional.	2007	
5.3 Mettre en place des classes intercantionales dans tous les domaines où le nombre d'apprenants identifiés dans chaque canton n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe au moins.	CRFP	continu	Création en 2006 de plusieurs classes romandes, sur recommandation de la commission CRFP « Lieux de formation ». GT CRFP « PAPES » prêt à déposer en janvier 2007 un rapport intermédiaire concernant la 1 ^{ère} partie du mandat reçu de la CIIP.		
5.4 Proposer des outils et concepts de soutien nécessaires aux entreprises formatrices.	CRFP	2008	Co-direction du projet national Qualicarte (suivi du projet ApA 2 CRFP « SQA ») ; préparation de la validation du système QualiCarte par la Confédération pour la qualité selon l'art. 8 LFPr.	Rapport final et fin du projet avant fin 2007.	JPM
5.5 Coordonner pour les cantons (alémaniques associés) le travail de mise en place de la nouvelle formation des formateurs à la pratique professionnelle, en établissant des règles de collaboration avec les organisations du monde du travail.	CRFP	2006	Reprise par la CSFP des problèmes liés à la mise en application du nouveau PEC ; mandat d'un groupe d'experts auquel les cantons latins participent activement.		
5.6 Collaborer aux travaux de développement des écoles de commerce conformément aux exigences de la loi sur la formation professionnelle ; participer aux travaux de mise en œuvre au niveau de la Confédération et des cantons.	CRFP-CSE	2006	Mise en veille, en sept. 06, du groupe CSG « Plate-forme d'échanges EC », les tâches confiées étant réalisées ou en voie de l'être au niveau national. Rencontres en fonction des besoins de l'expérience pilote nationale.		
5.6.1 Collaborer aux travaux de la CDIP dans la mise en place de la maturité spécialisée.	CRFP-CSE		Dépôt du rapport final du groupe de concertation « ECG » ; la CIIP en a pris acte en juin 06.		

suite tableau 5 >>>



5.7 Promouvoir une approche concertée et coordonnée de la validation des acquis par les cantons latins (en oeuvrant, cas échéant, dans le cadre du projet Interreg III de la Fondation des Régions Européennes pour la recherche en Education et en Formation (FREREF) / Université d'été); et en tenant compte de l'avancement des travaux menés au sein de la plate-forme nationale mise en place par l'OFFT, dont plusieurs délégués latins font partie.	Groupe de travail CRFP « Reconnaissance et validation des acquis »	en cours	Dépôt en mars 2006 d'un rapport validé par la CIIP le 8 juin; Conformément à ce rapport, création en novembre d'une commission chargée de mettre en place une planification et coordination romande en matière de validation des acquis.	A partir de mars 2011, le dispositif mis en place devra être à même de s'autofinancer.	JPM
---	--	----------	---	--	-----

6. ORIENTATION PROFESSIONNELLE, UNIVERSITAIRE ET DE CARRIÈRE

Garantir à l'ensemble des publics jeunes et adultes un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de qualité

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
6.1 Maintenir, développer et coordonner une offre documentaire complète (scolaire, professionnelle et universitaire) pour la Suisse romande.	Centre de production documentaire	2005	Intégration dans le Centre national CSFO de la CDIP.		JPM
6.2 Définir et organiser une politique de gestion des compétences du personnel des offices d'orientation scolaire et professionnelle latins.	CCO	2007	Création d'une commission de formation continue.	Réalisé (transfert en 2007 au CSFO)	
6.3 Poursuivre la démarche qualité en orientation scolaire et professionnelle.	CCO	2007	En cours		
6.4 Coordonner et harmoniser les projets de bases légales de l'orientation latine, en relation avec la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr).	CCO	2008	En cours Échanges réguliers sur les projets cantonaux.		
6.5 Élaborer une stratégie commune de veille et d'évaluation des outils psychotechniques.	CCO	2008	Projet de test intercantonal informatisé.		

7. MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET RESSOURCES DIDACTIQUES

Proposer et mettre à disposition des écoles et des enseignants des moyens d'enseignement et des ressources didactiques aux meilleurs prix et correspondant aux objectifs et finalités de l'école publique, dans les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
7.1 Mise en œuvre convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques du 19.2.04.		continu			
7.2 Langues, dont français: Développer, réaliser ou sélectionner une offre de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.		2008	En cours		MNI
7.3 Mathématiques 7-8-9: Poursuivre le développement des nouveaux moyens de mathématiques 7-8-9, sur propositions du groupe intercantonal de suivi de mathématiques 7-8-9.		continu	En cours		RCL CPA
7.4 Mathématiques 1-4: Assurer la mise à jour des jeux mathématiques 1-4.		2008	A l'étude		
7.5 Mathématiques 5-6: Proposer le développement d'un complément informatisé, en coordination avec Maths 1-4 et Maths 7-8-9.		2008	A l'étude		

7.6 Autres moyens (géographie, histoire, sciences): Développer, réaliser ou sélectionner une offre de moyens d'enseignement et de ressources didactiques.		2008	Evaluation en cours		RSO
--	--	------	---------------------	--	-----

8. PRODUCTION DOCUMENTAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Editer des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
8.1 Offrir aux centres de formation, enseignants et apprentis ou étudiants de Suisse romande des ressources didactiques et des moyens d'enseignement : - répondant à de hauts critères de qualité ; - conformes aux plans d'études communs ; - aux conditions économiques les plus favorables.		continu	Mise en place du dispositif prévu dans la convention de 2004 achevée. Création et mise en place de la commission des économistes de la formation professionnelle.		JCG

9. MÉDIAS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (ICT)

Stimuler et soutenir les efforts des Départements et des écoles visant à faire des élèves des acteurs critiques dans la société de l'information

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
9.1 Aider les cantons à remplir les objectifs du PECARO en matière d'éducation aux médias, aux images et aux technologies de l'information et de la communication (MITIC);		continu	Contacts établis avec HEP-BEJUNE, HEP-VD, FRI-TIC et SEM GE pour cours de formation et ressources.		
9.2 Evaluer, mettre à disposition et produire des ressources pédagogiques;		continu	Site www.e-media.ch étoffé. Edition avec LEP de la plaquette « Ouvrir mon quotidien ».		
9.3 Promouvoir des projets MITIC intercantonaux;		continu	Semaine des médias à l'école annuelle en progression. Partenariat avec la Lanterne Magique pour l'opération « Critiques en herbe » (trois cantons).		
9.4 Développer des partenariats entre les médias et les milieux de l'enseignement.		continu	Semaine des médias à l'école mobilise l'essentiel des médias romands. Partenariat signé avec www.TSRdecouverte.ch (site lancé le 26.9.06). Implication de la COMETE dans le projet de chaîne destinée aux enfants de la RSR.		CGS
9.5 Suivre les plans ICT des cantons;		continu	Réseau de répondants ICT constitué.		
9.6 Développer des projets d'intégration des ICT dans le cadre du projet « Partenariat public-privé – L'école sur le net » (PPP-ésn) et au-delà;		2008	Financement par l'OFFT du projet de suivi « Passerelles Ecoles -Médias ».	Réalisé	
9.7 Coordonner la mise à disposition de ressources en ligne, en partenariat avec le Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) et la plate-forme de collaboration et d'échange Educanet2.		2006	Suivi assuré avec le CTIE.	En continu	



10. EVALUATION

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
10.1 Evaluation du travail des élèves Développer et publier des lignes directrices sur l'évaluation du travail des élèves, en fonction des rapports déposés par le Groupe romand d'évaluation du travail des élèves en 2004 ; Développer l'information aux parents.	CIIP	2006	En attente de la convention scolaire romande.	2008	CBE
10.2 Evaluation de la nouvelle maturité (EVAMAR) Suivre les travaux au niveau de la CDIP.	CIIP	continu			

11. TRANSITION

Améliorer le passage de l'école obligatoire au secondaire II ; du secondaire II au secteur tertiaire

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
Transition secondaire I-secondaire II					
11.1 En lien avec la CDIP, élaborer un concept romand d'évaluation des connaissances et compétences des élèves en fin de scolarité obligatoire, en collaboration avec les responsables de l'école obligatoire, de la formation professionnelle et de l'orientation ; afin de favoriser leur insertion au secondaire II, en s'appuyant sur PECARO et d'autres mesures déjà planifiées ;		2008	Première esquisse de projet réalisée.		MBE
11.2 Développer dans le cadre de la Fondation des Régions Européennes pour la recherche en Education et en Formation (FREREF) un réseau de recherche sur la thématique de la transition scolarité obligatoire - formation professionnelle - emploi.		2008	A l'étude		
Transition secondaire II-tertiaire					
11.3 Evaluer la faisabilité globale de l'ensemble des passerelles du secondaire II en direction du tertiaire.		continu			YDE

12. STATUT ET IMAGE DE L'ENSEIGNANT

Assurer de bonnes conditions d'exercice du métier d'enseignant et en promouvoir l'image

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
12.1 Définir, au niveau de la Suisse romande, un mandat professionnel cadre, commun à l'ensemble des ordres d'enseignement du préscolaire au secondaire II ;		2008	-----		MNI
12.2 Mettre sur pied des mesures concrètes pour favoriser la participation des enseignants à la définition des choix faits par l'établissement dans le cadre de son autonomie ainsi que pour assurer son bon fonctionnement et contribuer à l'élaboration de projets d'école ;		2008	-----		
12.3 Développer une politique et des instruments d'auto-évaluation et d'évaluation externe des enseignants qui tiennent compte de l'ensemble des missions déclinées sur les différents temps de travail.		2008	-----		



13. ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ					
Préparer l'avenir de l'enseignement spécialisé et harmonisation romande de l'offre et de la demande					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
13.1 Définir l'enseignement spécialisé au travers de « standards » précisant ses limites, en regard de l'enseignement régulier (les pratiques cantonales n'étant pas homogènes);	CES et groupe de travail CSPS	2006	Travail en collaboration avec groupes CDIP.	2007	YDE
13.2 Scolarisation des enfants sourds et malentendants : développer les coopérations intercantionales (accord intercantonal);	CIIP	2006	Proposition de deux mandats : à la CES et au SG CIIP.	Réalisé	
13.3 Avenir de l'enseignement spécialisé : compte tenu de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, étudier la pertinence d'une convention cadre dans le domaine de l'enseignement spécialisé, permettant ensuite de conclure des accords sectoriels;	CES	2008	Accord CDIP en consultation.	2008	
13.4 Réaliser en Suisse romande l'enquête lancée par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS) « Comment maîtriser l'augmentation de l'offre en pédagogie spécialisée ? » (COMOF).	Groupe de pilotage COMOF	2006	Participation à l'élaboration du rapport final CDIP.	Réalisé	
13.5 Anticiper les conséquences de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) sur l'enseignement spécialisé et collaborer aux travaux d'élaboration de la future convention intercantonale de la CDIP.	CES et groupes de travail CDIP	continu		2008	
14. POLITIQUE CULTURELLE					
Elaborer une politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'Espace romand					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
14.1 Incrire dans les lois cantonales le principe de la coordination intercantonale;		2006 (décision)	Concrétisation en mains des cantons.		CGS
14.2 Maintenir et renforcer l'identité romande sur le plan culturel en vue de constituer en Suisse romande un pôle de compétence fort;		2008	Mandat confié à un expert d'étudier l'efficacité de CORODIS et examiner un mécanisme de soutien à la création théâtrale.		
14.3 Mettre en place une politique harmonisée de soutien à la formation culturelle des jeunes.		2006 (décision)	En cours.		
15. AUTRES PROJETS DE COORDINATION ROMANDE					
Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
15.1 Haute Ecole de Musique (HEMSO) : Suivre activement les travaux de création d'une Haute Ecole de musique (HEMSO) comme domaine « musique » de la HES-SO.	SG/CIIP	continu	En cours		CBE
15.2 Mobilité intercantonale : établir des recommandations sur les mesures d'accueil des élèves en provenance d'autres cantons (perte d'année scolaire, filières du secondaire I);	Cantons	2006	A l'étude		YDE
produire un rapport sur les politiques d'intégration des élèves dans les cantons CIIP.					MNI

15.3 Ecole continue ou « de jour » : Etudier, au plan romand : l'harmonisation des horaires scolaires (au sein de chaque canton), en particulier entre le préscolaire et le primaire, et le développement de structures d'accueil parascolaires, du préscolaire au secondaire I.	CSG	2008	A l'étude		CBE
15.4 Intégration de la formation pour un développement durable : Mettre en place un groupe de référence sur l'éducation au développement durable (GREDD); Coordonner l'intégration du développement durable dans une conception romande à l'aide d'un réseau; Développer les contacts avec les Fondations Education & Développement (FED) et Education à l'Environnement (FEE).	CIIP	2005-2006	Mandat GREDD adopté par le bureau de la CIIP.	2007	YDE
	SG/CIIP	continu	En cours (intégré dans le mandat du GREDD).	2007	
	SG/CIIP	continu	Contrat et mandats de prestations signés avec la FED et la FEE.	Réalisé	

16. RECHERCHE ET DOCUMENTATION

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
16.1 Consolider la mission de l'IRDP en la spécifiant dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations;		continu	Réalisation d'un état de la recherche à l'intention de la CSG.		MBE
16.2 Assurer la coordination et participer aux recherches en éducation au niveau romand en particulier dans le domaine d'évaluation (systèmes de formation, curriculums et moyens d'enseignement, établissements de formation, pratiques enseignants, apprentissages et performances des élèves);		continu	cf. points 1.4 et 1.5 Valorisation étude Mathéval. Participation aux consortiums HarmoS.		
16.3 Préparer et instrumentaliser les travaux du Conseil de la recherche en éducation (CRE) et favoriser dans ce cadre la mise en réseau, le rapprochement et la collaboration des équipes de recherche en éducation, y compris celles du niveau tertiaire;		continu			
16.4 Assurer le suivi scientifique des innovations introduites dans l'enseignement par la CIIP et l'élaboration d'études prospectives;		continu	Participation aux groupes de référence de la CIIP (GREF, GREL).		
16.5 Assurer les services de documentation et de veille pour l'ensemble des organes de la CIIP.		continu	Informatisation des outils documentaires.		

17. GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE

Actions, étapes	Qui fait quoi	Echéance	Etat au 31.12.06	Nouveau délai	Resp.
17.1 Intégrer le GPSR dans une structure universitaire (Institut universitaire romand du patrimoine linguistique);	CBE	2008-09	A l'étude		PHL
17.2 Informatiser la bibliothèque;	PHL	2006	En cours		
17.3 Elaborer, par voie informatique (BDD), le premier index multifonctions, consacré au tome VII.	PHL	2008	En cours		

Deuxième partie

ORGANES TRANSVERSAUX
ET
ORGANISMES SUBVENTIONNÉS

Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, CIIP

Conférence des secrétaires généraux, CSG



Anne-Catherine Lyon
présidente de la CIIP



Jean-François Steiert
président de la CSG

MANDAT

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) exerce ses activités au profit des cantons latins conformément aux statuts du 9 mai 1996.

La CSG, qui réunit les secrétaires généraux des départements de l'instruction publique des cantons membres ou les chefs de service qui assument une fonction analogue et désignés par le chef de département, préavise, cas échéant d'entente avec les conférences de chefs de service concernées, l'ensemble des objets soumis à la Conférence.

THÈMES TRAITÉS

Convention scolaire romande: le lancement de la consultation sur l'avant-projet de Convention scolaire romande, le 16 février 2006 à Berne, a marqué l'année 2006. Cet avant-projet fait suite à la Déclaration politique du 15 avril 2005 dans laquelle la CIIP a exprimé sa volonté de créer « l' Espace romand de la formation », visant notamment les objectifs suivants:

- l'âge d'entrée à l'école obligatoire à quatre ans;
- l'introduction du **plan cadre romand** (PECARO) comme outil central de coordination au niveau de l'école obligatoire;
- des **épreuves de référence communes** pour évaluer dans chaque canton et dans chaque région la manière dont les objectifs communs auront été atteints;
- le renforcement de la mise à disposition d'**outils communs** (moyens d'enseignement);
- le développement de **profils de compétence communs** et d'autres outils visant à améliorer, au niveau romand, la transition entre le secondaire 1 et 2; et
- la volonté d'**ancrer ces éléments** de coordination romande **dans une convention inter-cantonale** soumise aux parlements cantonaux.

Cela signifie que les parlements cantonaux auront l'occasion de se prononcer sur le bien-fondé d'une telle convention et sur son contenu.

Une telle convention a pour but de mettre en œuvre et de compléter, au niveau romand, les dispositions de l'**Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse** (accord HarmoS) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Cette dernière a en effet élaboré un vaste projet d'harmonisation scolaire en décidant de renforcer le concordat scolaire de 1970. Un tel projet s'inscrit à son tour dans la **révision des articles constitutionnels sur l'éducation**.

La consultation s'est déroulée de février à fin novembre 2006.

Aspects
politiques

La Conférence, désireuse d'adapter son dispositif aux futures exigences de l'Espace romand de la formation, a donné mandat au secrétaire général de présenter un **plan de réorganisation de la CIIP**. Les propositions du rapport seront examinées au début de l'année 2007.

Tests de référence et profils de compétences: le futur Espace romand de la formation prévoit que les élèves puissent passer, à certains moments de la scolarité, des tests de référence communs aux cantons romands. Le but est d'évaluer les compétences et connaissances acquises par les élèves pour mesurer l'atteinte des objectifs du plan d'études. Cette question cruciale se pose également au niveau national puisque l'accord HarmoS prévoit des tests basés sur des standards de formation afin d'évaluer l'efficacité du système éducatif. De plus, la CIIP souhaite compléter les informations dont dispose un élève au sortir de l'école obligatoire (carnet scolaire) par des informations plus fines sur les compétences acquises dans les diverses disciplines scolaires.

Ces deux sujets ont fait l'objet de réflexions et de discussions intenses au sein de la CIIP. Le contour définitif de ces deux projets devrait être connu au début de l'année 2007.

PECARO: suite à la consultation sur le projet de Plan d'études cadre, menée en 2004, les travaux d'adaptation se sont achevés et ont débouché sur un nouveau document « PECARO 2006 ». Ce dernier, interne au secrétariat général de la CIIP, pourrait servir aux cantons en cas d'acceptation de la convention scolaire romande puisqu'elle prévoit la publication d'un plan d'études commun aux cantons romands.

Enseignement spécialisé: la CIIP a pris connaissance des résultats de l'enquête **COMOF** menée dans les cantons. Cette dernière visait à faire le bilan de l'intégration dans l'école ordinaire des élèves ayant un handicap. L'étude est particulièrement intéressante dans la mesure où elle coïncide avec la consultation de la CDIP sur un nouvel accord intercantonal pour la pédagogie spécialisée.

Réalisations

Politique des langues: suite à la stratégie décidée le 25 mars 2004 par la CDIP, la CIIP a mandaté les organes compétents afin d'étudier les éléments clés de sa mise en œuvre; notamment l'introduction de l'anglais en 5^e année et la généralisation des portfolios des langues. La CIIP a décidé lors de sa séance du 14 septembre 2006 de généraliser **l'introduction du portfolio des langues PEL II**, pour les élèves de 11 à 15 ans. Ainsi, en 2012 au plus tard, tous les élèves de 5^e année de l'Espace romand de la formation disposeront de cet outil d'évaluation et de développement.

Concernant l'enseignement du français, la CIIP a adopté un « **Plan d'ensemble visant à introduire des moyens d'enseignement communs en Suisse romande** » pour l'enseignement de cette discipline. Ce plan fixe des priorités. Il est accompagné d'un **document d'orientation à l'intention des enseignants**. Ce dernier explicite le cadre fixé dans le rapport du groupe de référence pour l'enseignement du français, adopté par la CIIP en 2004.

Moyens d'enseignement des mathématiques: la CIIP a réalisé en 2006 la **mise en ligne des moyens informatiques destinés aux enseignants de mathématiques des degrés 7, 8 et 9**. Cette première a pu se concrétiser grâce à la collaboration du centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE) et la plateforme Educenet2 mise à disposition des cantons.

Médias et Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC): la CIIP a adopté le **nouveau mandat** de sa commission permanente en charge de ce domaine (COMETE).

Enseignement spécialisé: la CIIP a adopté un dispositif permettant d'améliorer les **prestations aux élèves sourds et malentendants** dans les écoles de Suisse romande.

Formation professionnelle: la CIIP a décidé la mise en place d'un dispositif destiné à renforcer les procédures de qualification non formelles en Suisse romande par la **validation des acquis de l'expérience**.

Finances: la Conférence a adopté les comptes 2005 et le budget 2007. Elle a confirmé la stabilisation des contributions cantonales pour 2007. La Conférence a aussi adopté un **règlement pour sa commission financière** du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques.

Mario Annoni, Conseiller d'Etat bernois, a quitté ses fonctions ; Bernhard Pulver l'a remplacé au sein de la Conférence. Béatrice Chissalé, secrétaire générale adjointe à la Direction de l'instruction publique du canton de Berne, succède à Marcel Guélat, qui a fait valoir son droit à la retraite.

La CIIP s'est réunie à six reprises en 2006 : les 9 février, 13 avril, 8 et 9 juin, 14 septembre, 5 octobre et 30 novembre.

Suite à la nomination d'Isabelle Chassot à la présidence de la CDIP, Claude Roch a été désigné vice-président de la CIIP. Il devient également membre du Comité de la CDIP.

La Conférence

Secrétariat général de la Conférence, SG



Christian Berger
secrétaire général de la CIIP

18

Thèmes traités

Le lancement de la consultation sur l'avant-projet de **Convention scolaire romande** a marqué l'année 2006 pour le secrétariat général de la CIIP. Cet important projet fait suite à la Déclaration politique du 15 avril 2005 visant notamment à renforcer la cohérence du système de formation au sein d'un Espace romand de la formation.

La consultation lancée le 16 février 2006, à Berne, conjointement avec le projet d'Accord intercantonal sur la scolarité obligatoire (HarmoS) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), s'est achevée le 30 novembre 2006. La CIIP et la CDIP prendront connaissance des résultats au début de l'année 2007.

Le secrétaire général a été mandaté pour présenter à la Conférence un **plan de réorganisation de la CIIP** afin que cette dernière soit prête en 2008 à relever les nouveaux défis de l'Espace suisse et de l'Espace romand de la formation. Un rapport a été déposé le 30 octobre 2006. La Conférence examinera attentivement ses propositions dès le début 2007.

Programme d'activités de la CIIP

Le 22 septembre 2005, la CIIP a adopté son programme 2005-2008 (disponible sur son site internet). Ce programme fixe comme objectif premier la réalisation de l'Espace romand de la formation comme synthèse cohérente et harmonieuse des actions de coordination dans les domaines des plans d'études, des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, de la formation des enseignants et de l'évaluation.

Les collaborateurs du secrétariat général ont œuvré en fonction des objectifs du plan quadriennal et le présent rapport annuel 2006 permet de faire l'état de la situation dans tous les domaines d'intervention du secrétariat général.

Organisation

En mai 2005, le secrétariat général avait présenté son premier rapport sur l'organisation et les ressources du secrétariat général. Ce document, servant notamment à percevoir les domaines d'activités de la CIIP décrits en terme de prestations, d'objectifs et de résultats (services, produits, projets), a été actualisé en janvier 2006 en fonction du nouveau programme quadriennal.

Personnel

Engagements:

Odile Cornuz comme responsable de la « Semaine de la langue française et de la francophonie », coordonnée en Suisse par la Délégation à la langue française (DLF);

Claude Paroz, collaborateur scientifique pour le secteur des moyens d'enseignement des mathématiques.

Départs:

Raymond Clavel, collaborateur scientifique; Jean-Paul Jacquod et Stéphanie Bugnon ont démissionné pour rejoindre le nouveau Centre de Services Formation professionnelle/Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO).

Conseil de la coordination, CC



Claude-Alain Kleiner
président du CC

MANDAT

Le Conseil de la coordination (ci-après Conseil) a pour fonction de conseiller la Conférence en associant à son action l'ensemble des milieux concernés (responsables d'autorités et d'établissements scolaires, enseignants, parents d'élèves, parlementaires et représentants d'autres milieux économiques et sociaux). Il est un lieu de réflexion et d'échanges de vues, ainsi que d'avis et de propositions à l'intention de la Conférence. Sur demande ou de son propre chef, le Conseil examine, notamment sous l'angle de la pédagogie, les projets et travaux de la Conférence.

Politique des langues: le Conseil a pris connaissance des différents volets de la politique des langues menée sur le plan national par la CDIP et sur le plan régional par la CIIP et émis des avis à ce sujet. En particulier, les portfolios ont fait l'objet d'une attention particulière puisque les phases pilotes menées par le secrétariat général ont conduit la CIIP à décider de l'introduction généralisée du portfolio II (pour les élèves de 11 à 15 ans) au plus tard en 2012 pour tous les élèves de 5^e année. Dans cet intervalle, les actions de formation des enseignants et d'introduction progressive seront réalisées par les cantons.

Le Conseil suit aussi attentivement l'introduction de **l'anglais en 5^e année**, objectif fixé dans le cadre de la stratégie de la CDIP (2004) et de la Déclaration sur les langues de la CIIP (2003). Les problèmes à résoudre sont en effet nombreux et délicats: statut et formation des enseignants, information des autorités, des parents et des écoles, moyens d'enseignement, etc.

HarmoS et Convention scolaire romande: le Conseil a examiné soigneusement les projets d'harmonisation de la scolarité obligatoire (CDIP) et de convention scolaire romande (CIIP). De nombreuses questions ont été traitées, notamment à propos de:

- de l'avancement de l'âge de la scolarité à quatre ans;
- du contenu et de la gestion du nouveau cycle élémentaire qui en découle (de 4 à 8 ans);
- de la question des horaires-blocs et de la journée continue;
- de la durée de la scolarité obligatoire (11 ans) et la transition au degré secondaire II;

Sur le plan politique, le futur statut et le rôle de la CIIP ont été évoqués avec un accent mis sur les conséquences de la délégation de compétences qui résultera de la convention scolaire romande. La fonction du Conseil de la coordination sera probablement revue à la lueur de la procédure de suivi parlementaire qui découle de la convention.

Le Conseil de la coordination a remis sa **prise de position** au secrétariat général de la CIIP dans le cadre de la consultation menée sur les deux avant-projets HarmoS et Convention scolaire romande.

Réorganisation de la CIIP: le Conseil a été associé à la réflexion menée par le secrétaire général de la CIIP dans le cadre d'un mandat de réorganisation. En effet, si les parlements cantonaux adoptent en 2008 le concordat HarmoS et la Convention scolaire romande, le dispositif et le fonctionnement de la CIIP devront être adaptés au nouveau contexte politique et institutionnel.

Formation professionnelle: à l'issue de sa séance du 13 septembre 2006, le Conseil a eu l'occasion de faire une visite appréciée du salon Capa'Cité organisé en ville de Neuchâtel par le service de la formation professionnelle du canton hôte.

Transition et orientation professionnelle: le Conseil a pris connaissance du projet de la Conférence romande des chefs d'office d'orientation professionnelle de créer une batterie de tests psychotechniques informatisés pour l'ensemble de la Suisse romande. De précieux conseils ont pu être transmis aux responsables du projet.

Enseignement spécialisé: le projet d'accord intercantonal CDIP pour la pédagogie spécialisée a été présenté au Conseil afin qu'il en saisisse les principaux enjeux. En effet, suite à la consultation en cours, le projet devrait être amendé pour être présenté aux parlements cantonaux en 2008. Un des éléments clés réside dans la prise en charge complète par les cantons de la problématique des jeunes relevant aujourd'hui de l'assurance invalidité. Les cantons reprendront à leur compte la totalité de la responsabilité formelle, juridique et financière concernant la scolarisation spéciale des enfants et des jeunes et les mesures de pédagogie spécialisée. L'assurance invalidité va retirer sa participation au financement. Cet accord est une des conséquences de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, adoptée par le peuple en novembre 2004.

Résultat Prise de position du Conseil sur l'avant-projet d'harmonisation de la scolarité obligatoire et de convention scolaire romande.

Données factuelles Le Conseil a tenu quatre séances: les 31 mars, 4 mai, 13 septembre et 29 novembre 2006.
Le bureau du Conseil a siégé le 11 septembre 2006.

Démissions: Jürg Gerber, député au Grand Conseil bernois; Roland Carron, député au Grand Conseil valaisan; Serge Imboden, représentant de la Conférence des chefs de service de la formation professionnelle; Marie-Claire Tabin, SER.

Nouveaux membres: Jean Delacrétaz, représentant de la CROTCEs; Laurent Léger, député au Grand Conseil valaisan; Jacques-André Maire, représentant de la Conférence des chefs de service de la formation professionnelle.

Conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement, CSE



Georges Schurch
président de la CSE

MANDAT

La conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) traite des questions relevant de l'ensemble de la préscolarité, de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire général du second degré. Plus spécifiquement, ses tâches consistent à :

- exécuter les décisions de la Conférence et assurer leur application dans les cantons,
- étudier et proposer à la Conférence des mesures de coordination ou de réalisations communes,
- formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence,
- tenir lieu de plate-forme d'informations réciproques entre les services de l'enseignement des cantons.

THÈMES TRAITÉS

Français:

- *Propositions de lignes directrices concernant la terminologie grammaticale*: préavis positif au rapport de l'IRD « Propositions en vue de la définition d'une conception terminologique en Suisse romande ».
- *Promotion de la lecture*: axes prioritaires en vue du développement d'actions communes en Suisse romande: analyse des propositions et conclusions du Réseau des responsables de l'enseignement du français (REREF); demande de compléter le rapport par un axe « enseignant » (à approfondir) et un axe « institutionnel ».
- *Dimensions principales d'analyse des ressources didactiques pour l'enseignement du français*: prise d'acte de l'approbation par la commission d'évaluation du plan d'ensemble relatif aux « Dimensions principales d'analyse des ressources didactiques pour l'enseignement du français ».

Anglais:

- *Rapport final du groupe de travail « modalités de mise en œuvre d'un enseignement (ou d'une sensibilisation) de/à l'anglais dès la 5^e année »*: discussion et approbation des conclusions du groupe de travail.

Allemand:

- *Adaptation du vol. 1 de la collection d'allemand Geni@I*: renonciation à adapter cette collection sur le plan romand; celle-ci restera donc une prérogative genevoise mais les cantons pourront déléguer un observateur aux travaux d'adaptation à venir.

Dispositif de suivi pour l'enseignement des mathématiques: préavis positif à sa mise en œuvre; proposition de:

- réunir en une seule instance praticiens et théoriciens,
- faire apparaître plus clairement le rôle de la CSE,
- déléguer dans ce groupe le « répondant mathématiques » de chaque canton.

Langues

Mathématiques

Nouveau CD-Rom élève édition 2006: préavis favorable à la distribution de ce CD-Rom à tous les élèves de 8^e et 9^e année.

Dépliant d'information à l'intention des établissements scolaires romands: approbation de sa réalisation et distribution aux établissements scolaires; et de sa mise en ligne par le biais d'Educanet².

Jeux mathématiques 1P-4P: préavis positif à la mise en ligne des jeux mathématiques interactifs 1P-4P et à la réalisation de ce nouveau CD-Rom.

Rapport final du groupe d'experts chargé d'accompagner le comité de rédaction de mathématiques 7-8-9: prise acte de la validation de ce rapport final par la commission d'évaluation.

Divers

Avant-projet de Convention scolaire romande: présentation par le secrétaire général des enjeux de cette Convention, du calendrier et de l'organisation de la consultation.

PECARO, version 2006: présentation par les auteurs de la version 2006 du Plan d'études cadre romand, tenant compte des résultats de la consultation de 2004.

Réorganisation de la CIIP: présentation par le secrétaire général des grandes lignes de son rapport « CIIP 2010 ». But de celui-ci: adapter le fonctionnement des organes de la CIIP afin d'assurer l'adéquation de leur fonctionnement avec les objectifs stratégiques de la Conférence, et en particulier avec les buts de la Convention scolaire romande. Double souhait de la CSE:

- *tendre, un jour, vers l'harmonisation des calendriers politiques des cantons, et*
- *mener une consultation sur ce projet de réorganisation.*

Rapport final du groupe de concertation « Ecoles de culture générale » (ECG): préavis positif au rapport final et à ses principales propositions (cf. élargissement du réseau de veille, positionnement de l'année préparatoire plutôt au secondaire II et étude d'un accord concernant l'année préparatoire entre les cantons et la HES-SO).

Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile: mise en lumière de certaines difficultés d'application de cette convention; décision de réunir les responsables cantonaux des questions de mobilité pour établir une « liste de problèmes ».

Accès aux élèves et étudiants aux arts de la scène durant leur scolarité: examen des propositions de la CDAC en vue d'une amélioration de l'offre aux écoles de spectacles ou d'activités culturelles; préavis plutôt défavorable de la CSE, compte tenu du manque d'éléments concrets.

Projet « TAKE OFF », théâtre pédagogique en anglais: préavis négatif au subventionnement de ce projet.

Projet de concours « Ethique planétaire pour les écoles romandes »: présentation de ce concours par la Fondation Ethique Planétaire-Suisse (FEP); appui consenti par la CSE, en autorisant l'envoi aux enseignant-e-s d'un dépliant d'information.

Questionnaire d'évaluation de l'environnement socio-éducatif (QES): présentation du questionnaire destiné aux jeunes de 12 à 18 ans.

Projet d'Helvetas « Saisir en Classe des Activités de Développement » (SCAD) – projet de coton biologique et équitable au Mali: reconnaissance de l'intérêt de ce projet, mais pas de sa nécessité; autorisation à le présenter dans les écoles, mais en passant par les canaux habituels de la Fondation Education & Développement (FED).

Préavis à la CIIP

Portfolio européen des langues (PEL) II (11-15 ans): préavis favorable à sa généralisation, selon le plan élaboré en juin 2005.

Consultation CDIP sur les « Eléments clé du positionnement du CPS »: réponse aux questions de la CDIP.

Résultats

Constitution d'un **groupe de travail temporaire** chargé d'ébaucher des solutions aux difficultés d'application de la « Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile ».

Financement de la présidence de la CROTCEs: reconduction du forfait de Frs 20'000 pour les années 2007-08.

La conférence

Six séances en 2006: 31 janvier, 29 mars, 2 mai, 14 juin, 20 septembre et 22 novembre.
Aucun changement parmi les membres.

Commission pédagogique CP



Jacqueline Pellet
présidente de la CP

MANDAT

Créée en 1998, la commission pédagogique (CP) a un rôle primordial dans tous les dossiers qui revêtent un accent pédagogique prononcé. Ainsi, le suivi de l'élaboration d'un moyen d'enseignement et du plan d'études cadre romand constituent des domaines qui relèvent de sa compétence.

La commission a d'abord traité de l'important dossier de **l'enseignement du français**. Objectif : introduire en Suisse romande de nouveaux moyens d'enseignement (cf. Plan d'ensemble en vue de la réalisation et du choix de nouveaux moyens d'enseignement dans le domaine du français). Suite à la décision de la CIIP de fixer un certain nombre de priorités, le secrétariat général a mandaté des experts pour analyser la situation dans le monde francophone.

Ce travail a permis de présenter à la commission un certain nombre d'options sur lesquelles elle a pu se prononcer. Elle a ainsi donné un préavis favorable à la suite des travaux. Ces derniers doivent déboucher sur des décisions de la CIIP en 2007.

Liée au dossier précédent, la question de la **terminologie** à utiliser dans l'enseignement du français a fait l'objet d'une étude spécifique menée par l'IRD. Les propositions retenues permettent de compléter la grille de critères utilisée par les experts dans leur travail d'examen des collections existantes.

Toujours dans le domaine de la Langue 1, la commission a été informée des travaux menés par le consortium ad hoc du projet HarmoS (Harmonisation de la Scolarité obligatoire). Ce projet mené sur le plan national doit déboucher sur des standards intégrés au futur concordat scolaire qui sera soumis aux parlements cantonaux en 2008.

La commission a suivi de près les développements du dossier de **l'enseignement des mathématiques** avec notamment :

- la mise en ligne des moyens Indigo^M pour les maîtres de mathématiques des degrés 7, 8 et 9 ;
- le projet de mise en ligne des activités mathématiques pour les élèves des degrés 1 à 4 ;
- le projet de créer un volet informatisé pour les élèves et les maîtres des degrés 5 et 6.

Maître d'œuvre du dossier du **Plan d'études cadre romand (PECARO)**, la commission a pris acte des modifications apportées à la version 2004, suite à la consultation. Ainsi, le secrétariat général a pu finaliser une version 2006 ; elle sera mise à la disposition des cantons dans le cadre du projet de Convention scolaire romande.

Enfin, la commission s'est penchée sur son **fonctionnement** dans le cadre d'une réorganisation de la CIIP ; celle-ci prévoit d'adapter les organes aux exigences de la future Convention scolaire romande en 2008.

La Commission pédagogique a siégé à quatre reprises : les 23 mai, 27 septembre, 7 novembre et 12 décembre 2006.

La commission a enregistré les démissions de Marie-Claire Tabin et Antoinette Messner.

Thèmes traités

La commission

Commission intercantonale de la Formation romande des responsables d'établissements scolaires, FORRES



Clément Zill
président de la FORRES

24

MANDAT

Conformément à la convention intercantonale du 24 septembre 1998, la FORRES est chargée de la formation des nouveaux cadres (directeurs et directrices d'école, inspecteurs et inspectrices scolaires, conseillers et conseillères pédagogiques, sous-directeurs et sous-directrices, cadres responsables de gestion et de personnel) de tous les degrés, dans le domaine scolaire et dans l'enseignement professionnel.

Thèmes traités et résultats

Cinquante-trois cadres scolaires (directeurs/trices, inspecteurs/trices, directeurs/trices adjoints/es) ont commencé, à l'automne 2005, leur formation de base dans le cadre d'un 4^e cycle.

Ce dernier s'inscrit dans la continuité du 3^e cycle sur le plan des buts généraux, à savoir :

- accroître la professionnalisation dans l'exercice d'autorité conforme aux attentes de l'employeur ;
- apporter des connaissances et des méthodes de gestion d'école qui ont fait leurs preuves, présentées par des spécialistes et des praticiens du domaine ;
- favoriser des occasions d'échanges et de réflexion aux niveaux romand et régional ;
- aider les responsables d'établissement à prendre du recul, analyser leur pratique et penser la direction d'école dans sa complexité ;
- s'inscrire dans une démarche d'apprentissage continu du métier de direction.

Ce 4^e cycle apporte cependant les améliorations suivantes :

- étude préalable et meilleure prise en compte des spécificités cantonales (rencontres, collaborations avec chaque canton) ;
- dispositif de suivi intégré (séminaires initiaux et de base, travail personnel) permettant de tenir compte au mieux des spécificités des participants ;
- augmentation du nombre de séminaires thématiques à option et élargissement de l'offre ;
- nouveau traitement et nouvelle répartition de certains contenus.

Durant l'année 2006 (la formation s'étendant sur une période de plus de deux ans), l'accent a été mis en particulier, pour les participants au cycle 4, sur les aspects suivants :

1. Dans le cadre de deux jours de séminaire initial :
 - a. une identification de leurs habiletés de responsable ;
 - b. une analyse de leurs différents rôles de responsable ;
 - c. le développement d'une vision d'ensemble de leur fonction articulant : les attentes de l'environnement scolaire, la mission de l'école, leur cahier de responsabilités, les rôles de direction ou d'inspection, les habiletés requises,
 - d. une compréhension globale de la formation.

2. Dans le cadre de quatre jours de séminaires de base, les participants ont travaillé sur les dimensions suivantes (savoir, savoir-faire, savoir-être):
Prise de décision et management-pilotage de l'action en lien avec les axes suivants:
 - animation d'équipe-coordination,
 - conduite de projets-innovation dans l'école.
3. Dans le cadre d'une première série de séminaires thématiques à options, les participants ont pu faire un choix parmi les cours suivants:
 - a. Organiser, déléguer, gérer;
 - b. Communiquer et cadrer avec souplesse: un leader pédagogique pour dialoguer et susciter des relations positives;
 - c. Les habiletés politiques et le leadership en éducation;
 - d. Conduire des entretiens difficiles;
 - e. Gestion du stress et des émotions;
 - f. Gestion des ressources humaines: sélection et appréciation du personnel;
 - g. Systèmes de motivation et de participation dans l'école;
 - h. Comment gérer un déficit de qualité des enseignants?
 - i. Situations d'élèves en difficulté et relations école – famille.

Il faut relever que ces différents séminaires thématiques à options ont été largement ouverts aux autres cadres scolaires, en fonction depuis longtemps; ils ont rencontré un réel succès, puisque quelque 120 personnes de cette catégorie y ont également participé.

Une fenêtre ouverte sur la formation continue facilite le développement des compétences des participants aux cycles FORRES précédents; elle anticipe certaines évolutions possibles et favorise le partenariat avec les associations.

Par ailleurs, deux entretiens individuels avec les participants au cycle 4 ont permis de mieux cerner leurs besoins spécifiques de formation et d'exprimer leur appréciation quant aux séminaires suivis. Le degré de satisfaction, tant au niveau de la formation de base qu'à celui de la formation continue reste élevé (entre 75 % et près de 100 %).

La Commission intercantonale a siégé le 20 septembre 2006.

La commission

Quelques membres de la Commission ont participé aux séances du comité de pilotage mis en place par le secrétariat général de la CIIP en vue d'étudier d'autres structures de formation des cadres scolaires.

Laurent Feuz (NE) a été nommé membre le 30 novembre 2006, en remplacement de Pierre-Alain Buchel, décédé en juillet 2006.

Ecole romande de psychomotricité, ERP



Anne-Françoise Wittgenstein-Mani
directrice de l'erp

26

MANDAT

L'erp est la filière des thérapeutes en psychomotricité de la HES-SO. Elle est rattachée à l'Institut d'études sociales de Genève (IES) qui en assure la gestion. Une commission de l'erp constituée de 14 membres issus des cantons romands et du Tessin supervise les activités et les budgets de l'erp et la clé de répartition des étudiants par canton.

Plusieurs événements ont marqué à différents niveaux l'année académique 2005-2006 :

Durant cette année, pour la première fois, des étudiant-e-s ont entamé leur 4^{ème} année de formation. Celle-ci s'est organisée principalement autour de trois axes :

- une période importante de formation pratique sur le terrain lors de laquelle l'étudiant-e menait un projet d'intervention comptant en moyenne six prises en charge d'usagers. Cette période s'est déroulée parfois sur des terrains innovants pour la psychomotricité. Au terme de cette année, employeurs, praticiens formateurs et étudiant-es se sont révélés très satisfaits de l'expérience.
- la réalisation des mémoires de fin d'études dont l'objectif prioritaire est que les étudiant-e-s s'intéressent à des aspects de l'intervention professionnelle ou de son contexte en recueillant des données à travers une enquête ou une action sur le terrain. **Partie intégrante** de la formation ; il s'agit d'une production conséquente fondée sur une démarche de nature scientifique et qui est traitée dans une perspective réflexive. Ces mémoires une fois réalisés donnent lieu à une soutenance publique contribuant à leur évaluation. Au fur et à mesure de leur acceptation, ces travaux sont mis à disposition à l'infothèque de la HETS-ies.
- des enseignements portant sur certains thèmes comme la responsabilité professionnelle, les cadres et dispositifs mis en œuvre dans les interventions en psychomotricité, les effets des thérapies ou encore des séminaires de lecture ou d'accompagnement de l'expérience sur le terrain. Ceux-ci venaient compléter l'encadrement pédagogique proposé par des praticien-ne-s formateur-trice-s issus des terrains, ainsi que souvent l'encadrement des équipes.

Plusieurs actions de formation ont été menées en 05-06 avec l'ensemble des étudiant-e-s dans la perspective de leur contribution à la manifestation qui s'est tenue les 4-5-et 6 septembre 06 pour fêter les 40 ans de la formation romande et tessinoise en psychomotricité. Plus particulièrement, ils ont réalisé de magnifiques productions comme un spectacle qui a introduit la manifestation, des ateliers d'exploration ouverts au public lors des portes ouvertes, des interviews pour retracer l'histoire de l'école. Ils ont également participé à la mise en place des trois jours (décoration, accueil des participants, etc.) et permis de recueillir du matériel photographique pour la plaquette qui sera publiée.

En mars 2006, une des requêtes déposée par la filière auprès du Fond national suisse de la recherche, section DORE, a été acceptée. La recherche porte sur l'évaluation des effets de la thérapie psychomotrice et s'étend sur 30 mois. L'étude porte sur des enfants âgés de trois ans et demi à huit ans présentant un trouble spécifique du développement moteur.

Enfin, pendant cette année académique la commission de l'erp – organe de gestion regroupant les représentants des cantons signataires de la convention pour la création de l'école romande de psychomotricité, les représentants de l'association professionnelle et de l'Université de Genève – ont entamé des travaux dans la perspective de positionner clairement cette formation dans le paysage des hautes écoles. Un rapport a ainsi été remis à la CIIP afin que l'insertion de cette formation, dont les diplômes sont reconnus depuis le 8 septembre 2005 par la CDIP, puisse être clarifiée. Différents scénarios ont été envisagés, dont le rattachement à la HES-SO qui a été privilégié. Le comité stratégique de la HES-SO et la CIIP se sont prononcés favorablement quant à cette opportunité et une étude de faisabilité est réalisée en 2006-2007.

Fondation La Science appelle les jeunes, SAJ



Renate Christen
directrice de SAJ

28

MANDAT

La Fondation « La Science appelle les jeunes » a pour but de développer chez les jeunes le plaisir de la science et de la recherche. Concrètement, la Fondation offre la possibilité à tous les jeunes de Suisse, âgés entre 14 et 21 ans, de prendre connaissance des activités scientifiques présentes sur le marché. Pour ce faire, elle met sur pied des semaines d'étude dans des instituts scientifiques et organise un concours sur le plan national.

Activités

La Fondation « La science appelle les jeunes » (SAJ), reconnue d'utilité publique par la Confédération, encourage les jeunes à mobiliser leur potentiel novateur que ce soit dans le domaine des sciences humaines, des sciences naturelles ou dans le domaine technique.

Pour ce faire, elle met sur pied 18 semaines d'études par année dans les domaines de l'agronomie, de la biologie, de la chimie, des sciences de la terre, de l'égyptologie, de l'informatique, des mathématiques, de la physique, de la technique et de l'engineering. Ces semaines d'études se déroulent dans des instituts universitaires, des entreprises pharmaceutiques et dans la nature, afin d'analyser le comportement animal. Elles sont très suivies par les jeunes lycéens.

Les jeunes chercheurs sont sélectionnés pour le concours national pendant les ateliers de présélection qui ont lieu au mois de novembre dans les trois régions linguistiques : Zurich pour la Suisse alémanique, Bellinzona pour le Tessin et Neuchâtel pour la Suisse romande.

Le grand événement reste, bien sûr, le concours national où les jeunes chercheurs présentent leurs travaux scientifiques dans les domaines de la biologie, de la chimie, de la médecine, de la biochimie, de la géographie, de l'histoire, de la technique, des mathématiques, de l'informatique, de la philosophie, de la société et de la littérature.

En 2006 s'est tenu le 40^e concours national à Bâle avec la participation de 56 jeunes de 20 cantons suisses. Le Président de la Confédération Moritz Leuenberger a fait le voyage, s'entretenant spontanément avec les jeunes chercheurs passionnés, les félicitant pour leur zèle et leurs travaux.

Beau succès pour les quatre participants de Suisse romande : trois sur quatre ont obtenu la mention « excellent », accompagnée de deux prix supplémentaires.

Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation, FREREF



Walo Hutmacher
président de la FREREF

Mandat

L'association internationale «Fondation des Régions Européennes pour la Recherche en Education et en Formation» (FREREF) a pour buts non lucratifs d'utilité internationale de développer la recherche en éducation, en relation avec les problèmes politiques qui se posent dans les régions et les pratiques d'éducation et de formation qui s'y développent. Elle vise à promouvoir la coopération entre régions européennes dans ce domaine.

La FREREF se définit comme une plate-forme d'échange et de coopération qui favorise les échanges entre responsables politiques, hauts responsables administratifs et scientifiques engagés dans des recherches concernant le domaine de l'éducation et de la formation.

Elle est placée sous le haut patronage des autorités politiques des régions membres.

Bref historique

Le Département de l'instruction publique de la République et canton de Genève a été membre de la FREREF pendant plusieurs années. Il a ensuite souhaité que sa participation à la Fondation soit transférée à la CIIP.

Lors de son assemblée plénière du 12 décembre 2002, la Conférence a admis le principe de poser sa candidature à la FREREF et, en cas d'acceptation, de se substituer au canton de Genève en qualité de membre adhérent au sens de l'article 5 des statuts de la FREREF du 14.06.1991.

Lors de l'Assemblée générale de la FREREF (AG) du 5.12.2003 et lors de la séance du Conseil d'administration (CA) du 6.12.2003, la CIIP a été formellement admise comme région membre.

Le secrétaire général représente la CIIP au Conseil d'administration, ainsi qu'à l'Assemblée générale (avec le directeur de l'IRDP, Matthis Behrens).

En tant que membre de la FREREF, la CIIP doit principalement :

- a) intégrer un réseau existant au moins;
- b) créer son propre réseau.

Réseau Rhône-Alpes

La région Rhône-Alpes a institué un réseau dont la CIIP fait partie. La thématique de ce réseau est « L'apprentissage tout au long de la vie » avec toutes les problématiques qui en découlent. La concrétisation des travaux réalisés dans ce réseau consiste en la mise sur pied de l'Université d'été. Quatre sessions, en 2003, 2004, 2005 et 2006 ont déjà eu lieu. La région CIIP est bien présente grâce à l'action d'un consortium romand dirigé par M. Patrick Rywalski de l'IFFP.

Lors du bilan de la dernière session 2004, le secrétaire général de la CIIP, avec d'autres représentants de régions européennes, a demandé que le réseau Rhône-Alpes agisse sur le comité de pilotage de l'Université d'été afin que les résultats des recherches présentées et des débats tenus en session puissent faire l'objet d'un suivi et de retombées concrètes dans les régions concernées au niveau des partenaires impliqués. Il faut en effet pouvoir déboucher sur des actions concrètes qui font avancer les choses dans le terrain.

Le secrétaire général a alors soutenu l'idée de présenter un projet INTERREG franco-suisse qui a débouché sur le dépôt du projet auprès des instances concernées en décembre 2004, en vue d'une décision de subventionnement.

Le projet a été présenté aux organes intéressés de la CIIP : la conférence des chefs d'office de la formation professionnelle (CRFP) et la conférence des chefs d'office d'orientation scolaire et professionnelle (CCO). Plusieurs cantons, ainsi que des universités romandes, ont ainsi pu intégrer le projet.

Titre et buts:

« Mobilités professionnelles : compétences, apprentissages, accompagnements dans une dynamique transfrontalière »:

Le projet vise à développer une dynamique franco-suisse autour de la question de la mobilité professionnelle et de son accompagnement en termes de compétences et d'apprentissages. Il s'appuiera sur les réseaux et projets existants transfrontaliers qui contribuent à l'apprendre tout au long de la vie. A travers les actions mises en œuvre, il s'efforcera de contribuer à l'émergence de nouveaux projets portant en particulier sur la mobilité, la validation des compétences et l'orientation professionnelle.

MOYENS MIS EN OEUVRE

- conforter les réseaux existants en matière de coopération transfrontalière qui contribuent à l'apprentissage tout au long de la vie, et en faire émerger d'autres ;
- aider à l'élaboration de projets dans ce domaine et analyse de leur faisabilité ;
- organiser un temps d'échange et de rencontres entre les acteurs français et suisses concernés par les questions de la mobilité professionnelle pendant l'Université Européenne d'été ;
- co-construire la session de septembre 2005 de l'Université Européenne d'été sur la question de la mobilité en mettant en valeur les expériences et innovations communes et des deux côtés de la frontière ; les conforter en faisant de la session une chambre d'écho de ces projets et en les confrontant avec l'expérience d'autres régions européennes ;
- animer des ateliers et des bourses de projets pendant la session ;
- accompagner par un suivi technique spécifique les projets initiés dans le cadre de l'université européenne d'été ;
- organiser une journée de valorisation des travaux réalisés en commun.

Le projet porte sur un montant global d'environ 516'000 euros.

Réseau CIIP

Le secrétaire général et le directeur de l'IRDIP proposent la mise sur pied d'un réseau consacré à la transition. Cette thématique a été présentée en avril 2005 à la Biennale de l'éducation de Lyon. La Confédération et la CDIP ont confirmé en octobre 2006 la vision stratégique de la même thématique en adoptant les lignes directrices élaborées avec les organisations du monde du travail.

L'Université d'été 2007 sera consacrée à la transition : la région CIIP s'impliquera à cette occasion.

Thèmes
traités durant
l'année 2006,

La CIIP, par son secrétaire général, a donc co-organisé la session 2005 de l'Université d'été avec la région Rhône-Alpes. Le projet INTERREG mené sur deux ans (2005 et 2006) a permis de développer le réseau des coopérations franco-suisse par la bourse de projets initiée en 2005 et poursuivie en 2006.

Résultats 2006

Le projet INTERREG franco-suisse s'est terminé le 24 octobre 2006 par une journée de valorisation des projets. L'évaluation externe du projet a démontré sa réussite et a permis de mesurer l'importance du travail des régions, ainsi que les retombées sur le terrain au travers des projets initiés.

La garantie de déficit de CHF 120'000 consentie par la région CIIP n'a pas été utilisée car les partenaires ont assuré les financements suisses.

La Fondation

Le secrétaire général de la CIIP, le directeur de l'IRDIP et le responsable du réseau ont participé aux Assemblée générale, Conseil d'administration et aux séances du Conseil des régions de l'Université d'été.

Troisième partie

31

ORGANES SPÉCIFIQUES
SELON OBJECTIFS DU PROGRAMME
2005-2008

PLAN D'ÉTUDES CADRE ROMAND

Point 2 du programme 2005-2008

Adopter et mettre en oeuvre le plan cadre romand : appuyer l'adaptation des plans d'études cantonaux

Groupe de suivi PECARO, GSP



Yves Delamadeleine, SG/CIIP
responsable GS PECARO

L'unité PECARO du SG CIIP a :

- achevé le travail commandé par la Conférence le 15.04.2005, soit les mesures 2, 3 et 4 ;
- conseillé le groupe BEJUNEFRI puis BEJUNEFRIVAL puis BEJUNEFRIVALGE dans son travail d'élaboration d'un plan d'études commun ;
- débuté l'élaboration d'une version électronique du plan d'études avec BEJUNEFRIVALGE ;
- aidé au dépouillement de la consultation sur la Convention scolaire romande ;
- réalisé un inventaire des expérimentations romandes sur le cycle élémentaire.

Mesures 2, 3 et 4 : deux documents ont été élaborés pour accompagner le « PECARO en quelques fiches » si nécessaire, à savoir les « Cartes d'identité des domaines PECARO » et « Du PECARO au Plan d'Études en quelques fiches » (Mesure 2).

Achèvement des travaux de toilettage du PECARO 2006 en tenant compte des remarques faites lors de la consultation 2004, particulièrement dans le domaine des langues et dans la lisibilité des thèmes « Médias et technologies de l'information et de la communication (MITIC) » et « Développement durable » (Mesure 3).

Abandon de la mesure 4, reprise dans le projet de Convention scolaire romande.

BEJUNEFRIVALGE : participation de l'unité PECARO aux travaux du groupe intercantonal, à la demande de celui-ci.

Version électronique du PE : réflexion commune de l'unité PECARO et de BEJUNEFRI-VALGE.

Consultation sur la Convention scolaire romande : aide à la réalisation du rapport final.

Inventaire des expérimentations romandes sur le cycle élémentaire : publication d'un rapport sur le sujet. Collaboration avec l'URSP, Lausanne.

Le groupe, formé de quatre personnes au début de l'année, pour un taux d'emplois de 160%, a été réduit à trois personnes suite au départ d'Anne Volet au 1^{er} août 2006. Il s'est réuni deux fois par semaine pendant toute l'année. De plus, il a répondu à l'appel de nombreuses sollicitations pour présenter le PECARO à diverses instances.

Thèmes traités

Résultats

Le groupe

*POLITIQUE DES LANGUES**Point 3 du programme 2005-2008**Poursuivre la mise en œuvre la Déclaration de la CIIP relative à l'enseignement des langues en Suisse romande du 30.1.2003*

Enseignement des langues en Suisse romande



Michel Nicolet, SG/CIIP
responsable du dossier «politique des langues»

34

Groupe de référence « Enseignement du français », GREF	p. 33
Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français, REREF	p. 33
Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères, GREL	p. 34
Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères, RERLANG	p. 35
Groupe de travail « anglais dès la 5 ^e année »	p. 35
Groupe de travail romand Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes, PEL	p. 36

Politique de la langue française



Marie-José Béguelin
présidente de la DLF

Délégation à la langue française, DLF	p. 37
---------------------------------------	-------

Enseignement des langues en Suisse romande

Groupe de référence « Enseignement du français », GREF

MANDAT

Institué par la CIIP le 30 avril 2004, le « Groupe de référence enseignement du français » (GREF) a reçu mandat de mener une réflexion sur les besoins en matière d'enseignement du français en Suisse romande dans le cadre des principes adoptés par la CIIP en avril 2003 et en conformité avec la Déclaration de la CIIP sur la politique de l'enseignement des langues du 30 janvier 2003.

Pour assurer un échange continu d'informations et d'expériences entre cantons et favoriser une approche coordonnée des questions touchant à l'enseignement du français, le GREF s'appuie sur un « Réseau des responsables de l'enseignement du français » (REREF).

Le GREF a consacré une grande partie de son temps à la mise en place, ainsi qu'au suivi du chantier « nouveaux moyens d'enseignement de français », suite à l'adoption par la CIIP du Plan d'ensemble moyens d'enseignement le 9 février 2006.

Il a notamment pris position par rapport aux propositions des groupes d'experts mis en place dans cette perspective. Il a aussi encadré l'étude « Français. Propositions en vue de la définition d'une conception terminologique en Suisse romande », pour laquelle il avait donné mandat à deux collaborateurs de l'IRD, Virginie Conti et Jean-François de Pietro.

Le GREF est resté très attentif tout au long de l'année au débat sur l'enseignement du français présent dans les médias et les milieux politiques de notre pays et de la France. Il a également participé à la définition d'un mandat d'évaluation de la collection de moyens d'enseignement « S'exprimer en français ».

Le GREF s'est réuni à quatre reprises sous la présidence de Christian Merkelbach (les 23 janvier, 6 mars, 26 juin et 30 octobre 2006). Aucun changement de personne n'est à signaler.

Thèmes traités

35

Le groupe

Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement du français, REREF

Le REREF, rattaché au GREF, a traité des objets suivants en plus de l'échange d'information régulier autour des projets réalisés dans les cantons (et notamment des moyens d'enseignement produits):

- définition d'axes de travail dans le domaine de la promotion de la lecture à partir d'une synthèse des actions menées dans les cantons;
- suivi de la diffusion de la brochure « Enseignement/apprentissage du français en Suisse romande. Orientations »;
- collaboration à la mise en place du chantier « nouveaux moyens d'enseignement de français ».

Le REREF a tenu trois séances, les 29 mars, 17 mai et 8 novembre 2006.

Aucun changement de personne n'est à signaler.

Thèmes traités

Le réseau

Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères, GREL

MANDAT

La CIIP a institué le Groupe de référence de l'enseignement des langues étrangères (GREL) le 31 janvier 2005 avec pour mandat de : mener une réflexion sur les besoins généraux en matière d'enseignement des langues étrangères en Suisse romande, dans le cadre de la Déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 et de suivre les travaux de mise en œuvre des principes contenus dans ce document.

36

Thèmes traités

Le GREL a mis l'accent en 2006 sur les thématiques suivantes :

- réflexions en vue de la concrétisation du concept de didactique intégrée: le projet de texte de référence a été complété; une version plus aboutie sera mise en discussion en 2007, notamment dans le cadre du Forum Langues 2007;
- réflexion sur la place des langues et des cultures d'origine dans la didactique intégrée: un sous-groupe a été constitué; il a élaboré un premier document de réflexion;
- enseignement bilingue: un document faisant état des apports de la recherche dans le domaine de l'enseignement bilingue est en cours de préparation.

Le GREL a également contribué à la mise en place d'un groupe des didacticiens en langues des HEP en collaboration avec la CDHEP. Ce groupe de travail a tenu sa première séance le 5 mai 2006.

Le GREF s'est penché sur les travaux en cours dans le domaine des langues autour de l'introduction du Portfolio européen des langues II (pour élèves de 11 à 15 ans) et d'un enseignement de l'anglais dès la 5^e année primaire. Il a également collaboré à la nouvelle rédaction des OPA (objectifs d'apprentissage prioritaires) et du texte « Commentaires généraux » de la version 2006 du PECARO.

Le GREL s'est également attelé à la préparation du Forum Langues qui aura lieu le 7 novembre 2007: en esquissant les grandes lignes de son organisation, et en précisant les objectifs visés au travers de cette manifestation.

Le groupe

Le GREL s'est réuni à trois reprises: les 23 février, 23 juin et 5 octobre 2006, sous la présidence de Susanne Wokusch.

Jean-Paul Pazziani (démissionnaire en 2005) a été remplacé par Carine Reymond;

Eva Roos, ayant quitté le Forum du bilinguisme à Bienne, a donné sa démission du GREL en automne 2006;

Claudine Brohy a démissionné de ses fonctions de collaboratrice scientifique à l'IRDP à l'automne 2006. Elle reste membre du groupe à titre personnel et sera remplacée, en 2007, par Daniel Elmiger en tant que délégué de l'IRDP.

Enseignement des langues en Suisse romande

Réseau des responsables cantonaux de l'enseignement des langues étrangères, RERLANG

Le RERLANG, rattaché au GREL, s'est penché sur les objets suivants (en plus de sa tâche régulière consistant à assurer un échange d'information entre cantons et entre la Suisse romande et les autres régions de la Suisse):

- l'enseignement de l'anglais; en mettant l'accent sur les travaux en cours concernant son introduction éventuelle en 5^e et l'évaluation des effets de sa généralisation au secondaire I;
- la proposition d'un dictionnaire de langues français-allemand;
- le suivi de l'expérimentation et de l'introduction de la collection de moyens d'enseignement d'allemand Geni@I dans plusieurs cantons;
- l'adaptation du premier volume de la collection de moyens d'enseignement de l'allemand Geni@I.

Le RERLANG a tenu trois séances: les 22 février, 10 mai et 4 octobre 2006.

Jacqueline Paeder ayant pris sa retraite à la fin du mois d'octobre 2006, elle sera remplacée dès janvier 2007, en tant que second représentant du canton de Neuchâtel, par Pascal Co-sandier.

Thèmes traités

Le réseau

37

Groupe de travail « anglais dès la 5^e année »

MANDAT

La Conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) a mis en place le groupe de travail « anglais-5e » en juin 2005, avec la mission de: 1) dresser un inventaire des problèmes posés par l'introduction éventuelle d'un enseignement de l'anglais dès la 5e, et 2) définir des modèles d'introduction ainsi que les conditions cadre à mettre en place.

Fin du mandat: 31 décembre 2006.

Le groupe de travail a poursuivi le travail commencé à l'automne 2005. Objectif: définir un modèle d'introduction de l'anglais dans les degrés primaires à partir d'un inventaire de l'ensemble des modèles en présence et d'un large débat sur l'enseignement des langues précoces et par immersion. Dans un deuxième temps, il a abordé l'ensemble des questions (structurelles, pédagogiques, financières, etc.) découlant du modèle d'enseignement adopté par le groupe. Il a remis son rapport final à la conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE) à mi-décembre.

Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises sous la présidence de Miguel de Morais, les 2 février, 4 mai, 2 octobre et 13 novembre 2006.

Aucun changement de personne n'est à signaler.

Le groupe a achevé ses travaux en décembre 2006.

Thèmes traités

Le groupe

Groupe de travail romand « Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes », PEL

MANDAT

La CIIP a mis en place le groupe de travail romand PEL en avril 2003 pour assurer la coordination et le suivi de l'introduction du PEL III (Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes) dans les cantons romands, conformément aux principes arrêtés en septembre 2002.

Thèmes traités

Le groupe de travail romand PEL a poursuivi son travail consistant à favoriser l'introduction du PEL III (Portfolio européen des langues pour jeunes de 15 ans et plus) dans les cantons par le développement de projets d'utilisation de cet outil dans les établissements romands du secondaire II. Il a publié à l'automne le premier numéro d'une Newsletter PEL III dans le but de favoriser l'échange d'expériences et de pratiques.

Le groupe de travail a pris acte de la nouvelle dynamique résultant de l'adoption par la CIIP le 14 septembre 2006 du concept de généralisation du Portfolio européen des langues II (pour élèves de 11 à 15 ans); il a envisagé les conséquences de cette décision sur sa composition et sur son mandat - qui seront élargis au printemps 2007; et il a décidé de réétudier, dans ce nouveau cadre, la question de la formation des didacticiens de langues, qui n'a pas pu aboutir en 2006, faute d'un intérêt suffisant de la part des formateurs.

Le groupe

Sous la présidence de Michel Nicolet, le groupe de travail s'est réuni à trois reprises, les 25 janvier, 26 avril et 1er novembre 2006.

Aucun changement de personne n'est à signaler

Politique de la langue française

Délégation à la langue française, DLF

MANDAT

La DLF remplit divers mandats en rapport avec la langue française. Elle est un observatoire des pratiques et usages du français en Suisse; elle formule des avis sur l'enseignement des langues et sur des questions de politique linguistique; elle représente la Suisse auprès des instances analogues des autres pays francophones; elle collabore avec les autres organismes qui s'occupent de langue française en Suisse, notamment pour l'organisation annuelle de la Semaine de la langue française et de la francophonie.

Les activités de la DLF ont été particulièrement riches au cours de l'année 2006.

Activités

39

La 11^e Semaine de la langue française et de la francophonie (SLFF), 20-26.03.2006

La DLF, sous l'égide de sa chargée de mission Odile Cornuz, a organisé une série d'événements dans le cadre de la 11^e SLFF, dont le thème (à l'occasion de l'année Senghor) était la francophonie du Sud. Un Jeu-concours d'invention de définitions, élaboré en collaboration avec l'École de français langue étrangère de l'Université de Lausanne, a été diffusé à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires en Suisse; un apéritif a marqué la remise des prix du jeu-concours le 29 mai à la CIIP. La DLF a également mis à disposition des enseignants une « Valise pédagogique » proposant des outils adaptés aux élèves des degrés secondaires I et II sur le thème de la francophonie du Sud. Enfin, la DLF a organisé à Neuchâtel une « Journée portes ouvertes sur la francophonie du Sud », mêlant littérature, BD, contes et musique; qui s'est achevée par un concert donné à guichet fermé.

La DLF a en outre été représentée lors de nombreuses manifestations (Genève, Fribourg, Bellinzona, Berne, Zurich, etc.), manifestations qu'elle était chargée de coordonner et de promouvoir sur son site. La DLF a encore renforcé ses collaborations avec les instances partenaires (DFAE, Ambassades des pays francophones, etc.), notamment dans le cadre du Comité pour la SLFF, fondé en 2005 et présidé par la DLF.

Le rapport d'activité complet de la SLFF 2006, ainsi que la Valise pédagogique, peuvent être consultés sur le site de la DLF (www.ciip.ch/dlf).

Réunion des Conseils, séminaire « L'intercompréhension entre langues voisines »

La Réunion annuelle des organismes de gestion linguistique des pays francophones du nord (Réunion des Conseils) est organisée alternativement par le Québec, la France, la Communauté française de Belgique et la Suisse. En 2006, il revenait à la DLF d'organiser cette réunion.

À cette occasion, la DLF a organisé un séminaire sur le thème de l'Intercompréhension entre langues voisines, qui s'est tenu à Genève les 6 et 7 novembre; il a réuni une vingtaine de spécialistes internationaux en présence d'un public aussi motivé que nombreux. Une conférence publique donnée par la prof. Claire Blanche-Benveniste a été le point culminant de cette manifestation, qui a bénéficié du soutien logistique et/ou financier de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), du Fonds national suisse (FNS), du rectorat de l'Université de Genève, du DIP de l'État de Genève, de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP, Neuchâtel) et du Service de la recherche en éducation (SRED, Genève).

La Réunion des Conseils s'est tenue ensuite à Genève (locaux du SRED), les 7 et 8 novembre sous la présidence de la DLF. De nombreux problèmes d'intérêt commun ont été débattus à cette occasion.

Enquête sur le sort des rectifications orthographiques de 1990

Plusieurs parties de l'enquête sur les rectifications orthographiques, répondant au mandat confié à la DLF par la CIIP, ont été achevées ou entièrement réalisées cette année :

- les données fournies par le questionnaire diffusé en Suisse romande auprès des enseignants ont été analysées, et un rapport a été élaboré à partir de ces résultats ;
- le rapport sur la prise en compte des rectifications dans la presse a été finalisé ;
- un mémoire a été rédigé sur l'histoire comparée des réformes orthographiques en français, en allemand et en italien ; et une recherche particulière a été menée sur les pratiques de l'accord du participe passé au niveau du gymnase.

Les résultats de ces études sont ou seront mis en ligne sur le site de la DLF (pour les titres et auteurs de ces rapports, voir ci-dessous). En 2007, un rapport de synthèse global sera finalisé et transmis à la CIIP.

Sollicitations diverses

La DLF a répondu à plusieurs demandes et invitations :

- suivi des dossiers en cours (*Parlez-vous Suisse?*, ASR / Association des parents suisses et romands) ;
- à la demande du Service de la francophonie du DFAE, remplissage de certaines rubriques du questionnaire « La Francophonie dans le monde », soumis par le Haut Conseil de la Francophonie de l'OIF ;
- adhésion au Manifeste pour la diversité linguistique vécue en Suisse, émanant de la Fondation pour la collaboration fédérale ;
- réponse aux lettres de sollicitation de la Fédération suisse de Scrabble ;
- délégation d'un de ses membres pour répondre à la demande de l'Association des parents suisses et romands de Zurich de faire une conférence sur le thème « Migration et évolution du répertoire langagier » ;
- répondant à une invitation du Service de la francophonie du DFAE, participation à la présentation de la SLFF devant les représentants de plusieurs ambassades (Berne, 19.10.06) ;
- participation aux Rencontres francophones annuelles, organisées Château de Neuchâtel par l'Association suisse des journalistes de langue française (28.10.06).

Études et publications

Cajoux, Delphine & Silvestre, Carole. *Le sort des rectifications orthographiques de 1990 dans la presse romande. Bilan en 2005*. Neuchâtel, DLF.

Cornuz, Odile. *11^e Semaine de la langue française et de la francophonie, du 20 au 26 mars 2006. Rapport d'activité*. Neuchâtel, CIIP et DLF.

Giovanoli, Myrta. *Les réformes de l'orthographe française. Une approche historique, contrastive et prospective*. Mémoire de licence, Université de Neuchâtel et DLF.

Grin, François. Les enjeux financiers de l'hégémonie linguistique en Europe. In : Conseil supérieur de la langue française et Service de la langue française de la Communauté française de Belgique (Eds), *Langue française et diversité linguistique. Actes du Séminaire de Bruxelles (2005)*. Bruxelles, De Boeck/Duculot.

Matthey, Marinette. *Les propositions de rectification de 1990 et l'orthographe aujourd'hui. Résultats et analyse du questionnaire mis en ligne à l'automne 2005 à l'intention des enseignants romands*. Neuchâtel, DLF.

Nicolet, Michel. Promotion du français et reconnaissance des langues de la migration : les défis nouveaux posés à l'école romande. In : Conseil supérieur de la langue française et Service de la langue française de la Communauté française de Belgique (Eds), *Langue française et diversité linguistique. Actes du Séminaire de Bruxelles (2005)*. Bruxelles, De Boeck/Duculot.

Revue de presse 2006. Neuchâtel, DLF et IRDP.

Violi, Nicolas. *Enquête sur les accords du participe passé auprès d'un public de collégiens suisses (Collège Gambach de Fribourg, février 2006)*. Neuchâtel, DLF.

Une nouvelle chargée de mission, Odile Cornuz, a été engagée sur mandat pour coordonner la SLFF.

La délégation

La DLF s'est réunie à huit reprises en 2006 ; elle a en outre organisé, fin mai 2006, une séance de bilan de la SLFF, réunissant à Neuchâtel les membres du Comité pour la SLFF.

FORMATION DES ENSEIGNANTS

Point 4 du programme 2005-2008

Participer activement aux travaux de développement des hautes écoles pédagogiques sur le plan national, en préservant les intérêts de la Suisse latine

Conférence des directeurs-trices des hautes écoles pédagogiques de Suisse romande et du Tessin, CDHEP

42



Alexandre Etienne
président de la CDHEP

MANDAT

La conférence des directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques et institutions assimilées traite de l'ensemble de la problématique relevant de la formation des enseignants; elle assure la coordination des HEP entre elles et avec d'autres institutions de formation et de recherche.

Thèmes traités La CDHEP a accueilli un nouveau membre (HEP VD); de ce fait, elle pourra finaliser la nouvelle répartition des mandats de suivi des dossiers et groupes de travail.

En 2006 s'est posée la question de l'accès des formateurs et formatrices HEP à une école doctorale. A l'initiative de la HEP BEJUNE, une discussion est en cours entre les institutions membres de la CDHEP et certaines universités de Suisse romande. 2007 devrait voir l'émergence d'une offre dans ce domaine.

Concernant la formation continue, la CDHEP s'est dotée d'un groupe de travail qui s'est réuni pour la première fois le 21 décembre 2006. Ce groupe de travail accueille la directrice romande du CPS comme invitée permanente. L'objectif de ce groupe de travail est de :

- favoriser l'ouverture des formations continues d'un canton à l'autre;
- coordonner les offres et rationaliser tout ce qui peut l'être; compte tenu des besoins des cantons, des enseignant-e-s sur le terrain, et aussi de leur dispersion sur le territoire romand.

En novembre, la CDHEP s'est penchée sur l'analyse de son mode de fonctionnement et sur ses priorités. Elle a ainsi confirmé son importance et le besoin d'une telle plate-forme. Elle a retenu les principaux axes suivants :

- formation continue (voir ci-dessus);
- formation continue du corps enseignants des HEP et institutions associées;
- coordination des formations dites « rares »;
- coordination de la recherche;
- renforcement de la mobilité interinstitutions.

La conférence En 2006, la commission s'est réunie à cinq reprises, les 1^{er} février, 26-27 avril, 28 juin, 6 septembre et 8 -9 novembre.

Le bureau a tenu huit séances.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET SECONDAIRE II

Point 5 du programme 2005-2008

Organiser la formation professionnelle; favoriser des synergies entre cantons pour abaisser les coûts; participer aux développements des écoles du degré secondaire II.

Conférence des chef-fe-s de service de la formation professionnelle, CRFP



Jacques-André Maire
président de la CRFP

MANDAT

La CRFP traite des questions relevant de l'ensemble de la formation professionnelle du secondaire II et du degré tertiaire pour autant qu'elles ne soient pas traitées par un autre organe de coordination. Elle exerce la surveillance sur les prestations directes offertes par le secrétariat aux cantons, notamment en matière d'épreuves d'examens de fin d'apprentissage.

PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES ET PRINCIPAUX SUJETS DÉBATTUS EN PLÉNIÈRE

(par M. J.-P. Mougin, secrétaire général adjoint CIIP)

Un bilan dressé au terme de l'année 2006 confirme une tendance déjà observée depuis quelques années, à savoir que la CRFP traite en plénière un nombre sans cesse croissant de dossiers donnant lieu ensuite à des décisions prises au niveau national. Grâce à la présence de trois de ses membres et de son secrétaire au Comité de la CSFP (conférence suisse des offices de la formation professionnelle), la CRFP veille à y exprimer un avis, une proposition ou une recommandation sur les objets stratégiques pour les cantons romands/latins lorsqu'ils l'exigent et cela tant pour la CSFP que pour l'OFFT ou autres partenaires nationaux. Pour améliorer la collaboration, la CRFP et le Comité CSFP se sont entendus en janvier 2007 sur quelques règles qui se concrétiseront par une meilleure harmonisation des travaux entre ces deux conférences; ceci est, en outre, le résultat de la réorganisation de la CRFP en cours depuis près de deux ans et qui se poursuivra avec la réorganisation de la CIIP.

Nouvelle formation commerciale de base – NFCB

Cette importante réforme a, comme en 2005, donné du fil à retordre à la CRFP. En début d'année, elle s'est vu contrainte d'accepter contre son gré une solution de compromis national. Celle-ci ne prenait en compte aucune des demandes réitérées à maintes reprises par la Suisse romande via diverses voies officielles, dès lors que l'OFFT, les organisations du monde du travail concernées et la CSFP l'avaient validée. La Suisse romande estime peu louable:

- le choix laissé aux branches de formation et d'examen de recourir à un modèle alternatif permettant de procéder à deux évaluations par STA (situation de travail autonome); avec pour conséquence une augmentation de la complexité pour les cantons au niveau de la gestion et le renoncement de certaines entreprises à former des apprenants au cas où, pour leur branche, une double évaluation serait décidée;

Activités

- le délai de remise des notes STA /UF (unités de formation) fixé au 15 août pour les 1^{ère} et 2^e années de formation, ce qui a pour corollaire une dissociation entre les promotions « écoles » et les résultats « entreprises » ; et ne permet plus de réorienter au besoin un apprenant en situation d'échec vers une autre voie.

Ces deux exemples sont révélateurs d'une incompréhension entre ce qui est constaté quotidiennement par les services/offices cantonaux de la formation professionnelle, au travers des contacts établis avec les entreprises locales, et les aspirations des organisations faïtières.

Dans le même temps, les milieux employeurs – ou pour le moins certains d'entre eux – ont rechigné à s'engager en faveur de la révision de l'ordonnance prévue en 2005 pour 2009, ce qui fait que pour l'heure, elle est prévue pour 2012, dans le meilleur des cas.

Projets nationaux centrés sur le public-cible « jeunes apprenants »

La CRFP a de plus participé activement, pour le moins suivi de près, l'évolution de projets :

- « **Campagne en faveur des places d'apprentissage Chance 06** » ;
- « **Case Management** » : ce processus différencié et clairement structuré offre un accompagnement individualisé aux jeunes ayant besoin d'aide et garanti une coordination optimale entre les institutions impliquées. L'idée maîtresse du *case management* est la prise en charge des cas individuels (*case*) par un organe spécifique et l'intervention, en fonction des besoins de chaque jeune, des organisations participant à cet encadrement ;
- « **Get Job Now** » : l'objectif est d'assurer que les jeunes arrivés en fin d'apprentissage trouvent une place sur le marché du travail,
- « **Speranza 2000 – Entrepreneurs contre le chômage des jeunes** » : l'objectif principal de ce projet – auquel souscrivent l'OFFT et tous les services/offices cantonaux de la formation professionnelle – consiste à offrir une perspective professionnelle aux jeunes ayant des déficits d'étude ou des difficultés sociales ; ce projet s'entend comme un complément aux structures et canaux existants dans les secteurs public et privé ; ce projet, planifié et financé pour trois ans, est conduit par M. O. Ineichen, conseiller national lucernois et chef d'entreprise, que la CRFP a accueilli lors de sa plénière du 6 septembre 2006 ;
- « **WikiJob** » : il s'agit d'une plate-forme de communication systémique entre l'entreprise, les démarcheurs de places d'apprentissage et les personnes à la recherche d'informations ou de solutions professionnelles.

Positionnement de l'année préparatoire (HES ou secondaire II)

La CRFP a confirmé au printemps 2006 sa position communiquée en automne 2005, à savoir de rattacher cette année préparatoire au secondaire 2, avec l'idée de confier un mandat de prestations à la HES ; en particulier, pour les deux raisons suivantes : hétérogénéité entre les différentes filières considérées, et nécessité d'associer pour chacune d'elles une congruence entre les contenus dispensés lors de l'année préparatoire et dans le cadre de la formation HES.

Nouveau système de financement dès 2008 lié à l'entrée en vigueur de la nouvelle LFPr

Lors de sa plénière du 23 mars 2006, la CRFP a invité M. J.-D. Zufferey, chef de projet CSFP « mise en application de la LFPr dans les cantons », ainsi que l'ensemble des responsables financiers des services/offices de la formation professionnelle des cantons latins. Cette réunion avait pour objectifs de mettre tout le monde au même niveau d'information, d'identifier un maximum de problèmes puis de voir, au cas par cas, si des solutions existaient déjà.

Rapport d'évaluation conceptuelle globale rédigé post-projet ApA 2 B-389 (ASSC)

Au printemps, la CRFP a remis à l'OFFT le rapport susmentionné établi par MM. J.-P. Gindroz et B. Michel, consultants externes. Vu sa très grande richesse, l'OFFT s'est chargé d'en traduire en allemand une version abrégée, remise ensuite à l'ensemble des partenaires nationaux concernés par l'évolution de cette profession, à commencer par l'ORTRA faïtière santé et le groupe de travail CSFP « Développement des professions ».

Dans le même temps, la CRFP a imaginé un prolongement à une proposition de suivi contenue dans ce rapport, soit de mener un projet d'analyse longitudinale sur deux ou trois années

centrée sur l'intégration de ces nouveaux certifiés dans les milieux professionnels. Au début de l'automne 2006, la CRFP a définitivement renoncé à ce dessein, vu surtout le calendrier extrêmement serré fixé par l'ORTRA faîtière santé pour le processus de révision de l'ordonnance ASSC, rythme excluant toute éventuelle prise en compte des résultats de cette étude dans la rédaction de cette ordonnance.

Organisation de la formation d'assistant/e socio-éducatif/ve (ASE) en Suisse romande

Dans le cadre des travaux de rédaction de l'OrFo d'ASE, les milieux romands concernés par la mise en place de cette nouvelle formation - cantons comme organisations du monde du travail, regroupées depuis le 25 février 2005 dans une association intitulée « ORTRA romande pour la formation professionnelle dans le domaine social et médico-social (FORs) » - ont uni leurs forces pour défendre la variante généraliste, au détriment des variantes à options. L'OrFo d'ASE, entrée en vigueur en 2005, prend largement en compte leurs aspirations. A l'automne 2006, divers échanges intervenus lors de plénières ont révélé que la situation n'était plus si limpide, certains cantons romands favorisant désormais les variantes à option. Sur la base des résultats d'une étude confiée par la CRFP à la conférence romande des écoles du CFC d'ASE (CROASE), la CRFP accueillera lors de sa plénière du 15 mars 2007 l'ORTRA faîtière nationale et les deux partenaires susmentionnés pour identifier les modalités d'organisation de la formation d'ASE en Suisse latine en fonction des réalités du terrain.

Validation des acquis

Lors de sa plénière organisée en mars 2006, la CRFP a examiné et apporté quelques amendements au rapport du GT « Reconnaissance et validation des acquis » déposé ensuite au printemps auprès de la CIIP, comme le prévoyait le mandat daté du 26 mai 2005 institué par le SG-CIIP. Lors de son assemblée ordinaire du 8 juin 2006, la CIIP a pris acte de ce rapport et donné mandat au SG-CIIP de proposer un dispositif permettant d'en réaliser les objectifs. MM. G. Evéquoz, président du GT susmentionné, et J.-P. Mougín, secrétaire général adjoint CIIP, ont donc rédigé un projet de mandat pour une commission romande. La CRFP l'a examiné puis validé avant sa transmission à la CIIP qui l'a accepté lors de son assemblée ordinaire du 30 novembre 2006. La séance constitutive de cette nouvelle commission CRFP est agendée au 24 janvier 2007.

ASPECTS LES PLUS SIGNIFICATIFS DES ORGANES RELEVANT DE LA CRFP

Commission « Lieux de formation »

(Président: M. J.-P. Delacrétaz, Vaud. Secrétaire: M. J.-P. Mougín, SG-CIIP)

Le mandat de la commission – dans sa nouvelle définition – date du 26 mai 2006. Il a pour objet essentiel la répartition de professions (lieux de cours) ou d'apprenants entre les cantons romands de manière à assurer l'efficacité des moyens d'enseignement à disposition.

Dans le cadre du mandat confié, la commission a pris plusieurs décisions quant à la constitution de classes uniques, romandes ou intercantonales. Un tableau synthétique constitue une aide précieuse pour les membres de la commission, comme pour nombre de collaborateurs des offices cantonaux de la formation professionnelle. La commission a par ailleurs participé aux travaux du groupe « PAPES », professions à petits effectifs scolaires; elle a également noué des contacts avec son homologue alémanique.

Durant l'année écoulée, la commission a résolu en particulier les attributions suivantes: employés de remontée mécanique, praticiens en pneumatique, employés en intendance, aide-menuisiers. Elle a également évoqué les perspectives 2007, soumises à l'arrivée en masse de nouvelles ordonnances de formation.

Les huit membres et leur secrétaire composant la commission ont tenu trois séances, respectivement en janvier à Lausanne, en mai à Grandson et en septembre à Neuchâtel.

Commission « Qualité de la formation en entreprise »

(Président: M. J.-P. Paillard, Genève. Secrétaire: Mme S. Stähli, SG-CIIP)

La commission agit pour la formation professionnelle initiale en entreprise dans les domaines de la qualité, de la surveillance, ainsi que de la formation des formateurs. Elle s'est réunie à quatre reprises en 2006. Ses membres sont également investis dans divers organes nationaux et y développent les attentes de la commission.

Le projet national QualiCarte s'est développé en parfaite harmonie avec la commission. La validation décisive de ses indicateurs sera effective au second semestre 2007.

Le groupe de travail de la CSFP pour la formation des formateurs a retenu le souhait de la commission d'utiliser le référentiel de la QualiCarte dans les cours et de proposer un minimum de cours théoriques pour un maximum de mise en pratique des compétences. La commission participera à la journée nationale qui aura lieu à ce sujet en 2007.

La procédure pour l'octroi des autorisations de former a été formalisée par la commission en fonction des indicateurs de la QualiCarte et du développement de la qualité. Elle permettra de répondre aux besoins en matière de surveillance et de qualité dès 2007.

La procédure unifiée pour les questionnaires de formation a permis un développement important de son utilisation et une première mise en place d'un logiciel pour sa gestion.

Le dispositif mis en place avec l'IFFP pour l'introduction des nouvelles ordonnances a donné pleinement satisfaction.

Une association claire des compétences de la commission et de celles du GT DBK « Lehraufsicht » est souhaitée pour 2007.

Commission « Ressources humaines – RH »

(Président: M. J.-C. Gosteli, SG-CIIP. Secrétaire: Mme S. Stähli, SG-CIIP)

La mise en place de cette commission par la CRFP, le 18 novembre 2004, a pour objectif de disposer à l'échelle intercantonale d'une plate-forme d'échanges et de réflexions sur les questions liées aux exigences d'engagement et de formation du corps enseignant de la formation professionnelle.

Au cours de ses quatre séances, la commission a finalisé un inventaire, sous forme d'un tableau des pratiques cantonales, qui peuvent ainsi être comparées selon les critères suivants: branches et domaines d'enseignement, statuts (nombre de périodes, classes de salaires, etc.), reconnaissance des titres, organes, critères et conditions d'engagement et de nomination, allègements (raison d'âge, formation, etc.).

La commission RH a adressé en mars une demande à la CRFP pour que son mandat soit confirmé au-delà du tableau comparatif. Ainsi, la commission s'attache en priorité à une approche commune des pratiques cantonales en matière de branches et domaines d'enseignement, statut et reconnaissances des titres, allègements et pénalités.

En fin d'année, elle a formellement demandé à la CRFP d'intervenir auprès de l'IFFP afin qu'une formation pour « enseignant à temps très partiel » au sens de l'art 47.3 de l'OFPr soit mise sur pied.

Commission romande et tessinoise des examens de fin d'apprentissage – Cortex

(Président: J.-L. Portmann, Jura. Secrétaire: Mme V. Vuillaume Sanglard, SG-CIIP)

La commission est chargée de la coordination des modalités pratiques d'organisation des examens de fin d'apprentissage, qu'ils soient centralisés ou non. Elle traite les questions de principe découlant de l'application des dispositions réglementaires et tend à une harmonisation des pratiques. Elle se fait l'interprète des Offices/Services cantonaux de la formation professionnelle en s'adressant à l'OFFT et aux associations professionnelles faitières. Elle coordonne la demande des cantons en ce qui concerne les cours d'instruction pour experts aux examens de fin d'apprentissage.

Elle assure la coordination entre l'offre et la demande des thèmes d'examens et prend des mesures d'organisation pour assurer la réalisation et la livraison des épreuves aux cantons. Elle veille à la répartition des examens et des candidats provenant de professions à faible effectif.

Au cours de ses trois séances, la commission a examiné les problèmes liés à la création d'un Centre suisse de Service formation professionnelle / orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). Quant aux procédures de qualification, elle a mis en place des cours pour experts en Suisse romande, réglé divers problèmes dans plusieurs professions et échangé des candidats entre cantons.

Commission centrale romande des examens de fin d'apprentissage dans les professions commerciales – CCR-EFAC

(Président: M. M. Morandi, Vaud. Secrétaire: Mme V. Jaquet, SG-CIIP)

La commission a pour mission de veiller, en collaboration avec les cantons, à ce que les examens soient organisés conformément aux prescriptions. En particulier, elle recherche et mandate les auteurs des thèmes d'examens, coordonne et contrôle leur travail, garantit la qualité des thèmes, publie les thèmes d'examen et les formules à l'intention des organes responsables des examens ainsi que des instructions relatives à l'évaluation des prestations.

La création au 1er janvier 2007 du centre national (CSFO), qui sera en charge de la procédure « production » des examens, modifiera les travaux de cette commission qui devrait conserver les questions liées à l'organisation et aux décisions stratégiques.

De nouvelles tâches de coordination avec d'autres partenaires demandent aujourd'hui de la part des cantons membres, une rapidité d'action accrue; ce qui a notamment nécessité une organisation plus efficiente de la commission et évité de trop nombreuses séances plénières.

La coordination du calendrier de toutes les dates romandes d'examens a permis de répondre à l'attente des entreprises, conformément aux objectifs fixés en 2005; plusieurs dispositions d'applications de la réforme commerciale nécessitent encore des modifications organisationnelles. De plus, l'introduction d'une nouvelle ordonnance de la vente avec une procédure de qualification pour les premières « attestations fédérales » constituera un des objectifs principaux de la commission en 2007.

Groupe de travail (GT) « Nouvelle formation commerciale de base » – NFCB

(Président: M. P. Stübi, Vaud. Secrétaire: Mme V. Jaquet, SG-CIIP)

Le mandat du GT NFCB est d'assurer une information réciproque entre les différents partenaires romands et de suivre l'évolution de la NFCB. Suite à la nouvelle organisation de la CRFP, le GT NFCB devient un groupe de veille rattaché à la CCR-EFAC.

Durant l'année 2006, le GT NFCB a assuré la mise en œuvre des mesures d'allègement de la NFCB, suite aux travaux de la Taskforce mandatée par l'OFFT.

Le GT NFCB s'est réuni pour la dernière fois le 6 septembre 2006. Il a permis la liaison via son président auprès des GT de la CSFP « Coordination NFCB » et « Accompagnement de la base de données NFCB ».

Groupe de travail (GT) « Professions à (très) petits effectifs scolaires » - PAPES

(Président: M. J. Buchs, Jura bernois. Secrétaire: M. J.-P. Mouglin, SG-CIIP)

Le mandat du GT est d'étudier la problématique de la gestion des classes professionnelles à très petits effectifs, ainsi que celles des filières ES, en vue de fournir une réponse appropriée à long terme au problème posé; le cas échéant, de proposer un projet d'accord intercantonal.

Après avoir défini la notion de classe « à très petits effectifs », le GT a établi une cartographie romande des professions concernées avec le précieux soutien des services/offices de la formation professionnelle et du secrétariat de la CRFP.

Deux modèles de calcul pour le coût d'un-e apprenant-e pour les cours professionnels ont également été réalisés, l'un par deux écoles professionnelles, l'autre par les offices. Les calculs sont complexes, ceci en raison de paramètres qui changent dans chaque canton.

En 2006, le GT a tenu trois séances et est arrivé à un premier constat: dans son ensemble l'organisation actuelle des classes à très petits effectifs donne satisfaction aux cantons, ainsi qu'aux organisations du monde du travail.

Au cours de l'année 2006, le problème des filières ES n'a pas été étudié en raison de la complexité de l'étude du problème de la gestion des classes professionnelles à très petits effectifs.

Le 13 décembre 2006, l'état d'avancement du projet a été présenté au secrétaire général de la CIIP, M. C. Berger, ainsi qu'à MM. J.-A. Maire, président de la CRFP et à A. Garnier, membre CRFP. Il a été notamment demandé au GT d'inclure une nouvelle composante au mandat, soit d'analyser l'opportunité de créer un Conservatoire des métiers pour les professions en voie de disparition.

Groupe de travail (GT) « Promotion de la formation professionnelle initiale et continue »

(Président: M. J.-Ch. Lathion, Genève. Secrétaire: Mme S. Stähli, SG-CIIP)

Par la réalisation d'actions concrètes adaptées au contexte des régions, ce GT a pour mission de valoriser et de promouvoir la formation professionnelle auprès des jeunes libérés de la scolarité obligatoire, de leurs parents, des enseignants, ainsi que des entreprises encouragées à former la relève.

Le groupe s'est réuni quatre fois en 2006. Chargé par la CRFP de la coordination des actions de promotion en Suisse romande, il a :

- étudié les améliorations possibles pour les différents salons des métiers, a examiné la consultation fédérale consacrée au « Guide national concernant le financement de foires des professions »,
- échangé les expériences provenant des initiatives cantonales et
- a établi le calendrier des prochaines actions à venir pour les années 2007 à 2010.

Les cantons ont mandaté l'Institut PME de la HEG de Fribourg pour évaluer l'ensemble des salons organisés de septembre 2005 à janvier 2007 dans le cadre du projet soutenu financièrement par l'OFFT « Campagne romande de promotion de la formation professionnelle initiale et continue ». La publication des résultats de l'évaluation est prévue en février 2007.

Opération « Vignette OFFT entreprise formatrice »

(Mandant: OFFT. Mandataire: Secrétariat CRFP)

Comme en 2005 et toujours sur la base du contrat de prestations passé avec l'OFFT, le secrétariat CRFP a apporté à l'office fédéral l'expérience acquise dans le cadre du projet ApA 2 « Label OFFT entreprise formatrice ». Il a aussi assuré la logistique nécessaire pour fournir à l'ensemble des cantons suisses les quantités de vignettes et CD-Rom commandés pour distribution à leurs différents partenaires. Cette opération - au bénéfice d'un soutien financier apporté par l'OFFT - rencontre toujours un franc succès aussi bien auprès du grand public que des entreprises formatrices qui apprécient de pouvoir signaler au public, sans frais, qu'elles forment des apprenants.

LA CRFP En 2006, les membres CRFP se sont réunis à onze reprises en séance plénière, sous la présidence de M. J.-A. Maire, le vice-président étant M. F. Winkelmann.

M. J.-P. Mougin, secrétaire général adjoint CIIP, a assuré la préparation des séances - en y associant les deux autres membres du Bureau - la rédaction des procès-verbaux et les suivis des séances.

Mutations: au mois d'août 2006, M. J.-P. Lüthi de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) de la section francophone du canton de Berne a remplacé M. J. Buchs, parti à la retraite.

M. C. Pottier a été nommé chef du Service de la formation professionnelle du canton du Valais en remplacement de M. S. Imboden, désigné responsable de la formation professionnelle à l'OFFT.

ORIENTATION PROFESSIONNELLE, UNIVERSITAIRE ET DE CARRIÈRE

Point 6 du programme 2005-2008

Garantir à l'ensemble des publics jeune et adulte un service d'orientation scolaire, professionnelle et universitaire de haute qualité. Assumer les conséquences du retrait fédéral de ce secteur.

Conférence des chef-fe-s des offices d'orientation scolaire et professionnelle, CCO



Jean-Pierre Cattin
président de la CCO

MANDAT

La CCO est un instrument de travail de la CIIP au sens de l'article 33, al 5 des statuts. Elle traite des questions relevant de l'information et de l'orientation scolaire et professionnelle des élèves en âge de scolarité obligatoire ou post-obligatoire, des jeunes et des adultes.

La CCO a poursuivi ses tâches conformément aux objectifs du programme de la CIIP.

Les tests de Gendre et Capel

La CCO a finalisé les négociations avec R. Capel en vue d'utiliser à des conditions favorables les tests informatisés sur l'évaluation de la personnalité, des intérêts et des valeurs professionnelles qu'il a mis au point.

Un contrat a été signé avec lui à la mi-février, pour une période de trois ans, prévoyant, pour un montant forfaitaire, un nombre illimité de passations des tests d'intérêts et de valeur et un nombre limité de passation des tests de personnalité.

Convention CIIP/UNIL du 26.11.1992

Suite à la dénonciation par l'OFFT de la convention passée le 26.11.1992 avec l'UNIL concernant le DESS COMCO, la CCO a informé l'UNIL qu'elle ne participerait plus au financement ni du DESS COMCO, ni du *Master of Advanced Studies* lui succédant. En revanche, elle a informé l'UNIL qu'elle serait prête à financer le travail que celle-ci fournirait afin de permettre à des psychologues conseillers en orientation – non titulaires d'un titre universitaire comportant une spécificité dans le domaine de l'orientation – de l'obtenir par validation d'acquis.

L'offre de l'UNIL prévoyait une participation au versement du salaire du coordinateur du M.A.S., ce que la CCO n'a pu accepter. Ainsi, aucune convention n'a été signée avec l'UNIL concernant son implication dans la validation des acquis des psychologues conseillers en orientation.

Thèmes
traités

Mallette romande de test

Sous la présidence d'Isabel Taher, un groupe tests de la CCO a recensé les différents tests d'aptitudes utilisés dans les offices d'orientations romands et du Tessin, en vue d'élaborer une mallette romande de tests.

Il est apparu plus pertinent aux membres de la CCO d'élaborer un nouvel outil, sur support informatisé, pour évaluer les aptitudes intellectuelles plutôt que de procéder aux réévaluations des tests papier-crayon existants.

Batterie romande de tests d'aptitudes

La CCO a soumis à la CIIP un projet visant à élaborer une batterie romande de tests d'aptitudes sur support informatisé qui s'adresserait aux jeunes en fin de scolarité obligatoire et en première année du postobligatoire.

La batterie romande de tests d'aptitudes fournirait aux élèves une évaluation de leurs aptitudes intellectuelles d'une autre nature que les résultats scolaires (car fondée sur les aptitudes davantage que les apprentissages). Cette évaluation permettrait de faire des prédictions quant aux chances de succès dans des filières de formation données; car elle situerait les résultats de l'élève par rapport aux résultats d'élèves romands de même degré scolaire ou d'élèves romands en première année de diverses filières du postobligatoire. En ceci, elle constituerait un outil d'orientation précieux, qui compléterait le dispositif d'évaluation, tout en s'inscrivant parfaitement dans les lignes directrices éditées par la CDIP en vue d'optimiser la transition entre le secondaire I et le secondaire II.

Formation continue

La CPFPC (commission permanente pour la formation continue des psychologues) a été dissoute suite à la reprise par le CSFO de la formation continue du personnel OSP. Comme jusqu'à présent la CIIP versait à l'ASOSP l'argent nécessaire au financement de la formation continue, un accord a été conclu entre la CIIP et l'ASOSP pour clarifier le nouveau rôle de l'ASOSP et redéfinir le montant versé à celle-ci.

Deux lignes directrices résument la nouvelle situation :

- la CCO, par l'intermédiaire de la FCO, assume la responsabilité entière de la formation continue; ceci relève de la compétence des cantons et non pas d'une association;
- pour l'année 2007, un mandat portant sur un suivi administratif est confié à l'ASOSP-Lausanne. Il était en effet nécessaire de tenir compte de la situation particulière de cette dernière année de transition.

Orientation à distance

La CCO a considéré la consultation en ligne comme un objectif stratégique. En 2006, elle a collecté des informations sur les sites proposant des consultations en ligne existants. Elle est d'avis que la partie documentaire et informative de tels sites devrait être assurée par orientation.ch. Une réflexion de fond doit être menée, au niveau inter-cantonal, qui intégrera les résultats du projet Interreg franco-genevois de guidance professionnelle à distance, avant de s'engager dans un tel projet.

Rôle de l'orientation dans la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II

Le président de la CCO est intervenu à plusieurs reprises (notamment lors d'une journée organisée par la société suisse de recherche appliquée en formation professionnelle) pour préciser le rôle de l'orientation de façon générale dans le processus d'orientation-sélection qui marque la fin de la scolarité obligatoire; et plus particulièrement par rapport aux tests de sélection utilisés par les associations professionnelles pour recruter les apprentis.

La conférence

Dès le 1.1.06, Jean-Pierre Cattin (GE) a remplacé Claudette Fauque, partie en retraite anticipée le 31 décembre 2005.

Jean-Pierre Cattin a assumé la présidence de la conférence en 2006. Huit séances ont été tenues.

Centre de production documentaire



Jean-Paul Jacquod, SG/CIIP
Responsable du Centre

MANDAT

Le Centre a pour mission première de produire les outils d'information et de documentation communs requis par les services cantonaux de l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire dans l'accomplissement de leur tâche. Il assure la diffusion des productions par les moyens adéquats, en privilégiant la communication électronique. Institué par la CIIP, il agit conformément à la Convention intercantonale relative à la production de l'information sur les études et les professions du 27 septembre 2001.

Le Centre suisse de services Formation professionnelle/orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) reprend les prestations du Centre romand à partir du 1.1.2007. Ce dernier a donc été dissous au 31.12.2006.

Des comptes 06 équilibrés

Le Centre de production documentaire clôt l'année 2006 avec des comptes équilibrés, en tenant compte de l'obtention des subventions fédérales qui sont en principe versées au courant du mois de mars.

Aide financière d'associations professionnelles

Plusieurs associations ont versé une contribution pour la réalisation d'un dépliant professionnel.

Orientation.ch: un succès grandissant

En 2006, www.orientation.ch a compté 3'112'195 visites, ce qui représente 800'000 visites de plus qu'en 2005. Du côté romand, les pages sur les InfOp et la bourse des places d'apprentissages sont les plus visitées.

En 2006, le centre a organisé près de 25 séances de coordination avec les groupes de travail romands et a participé à plus de 40 séances extérieures.

Activités

Réalisations

Collection Ecol'info	révision et création de près de 600 fiches scolaires.
Collection Uni'info	138 nouvelles fiches ont été créées en parallèle à l'introduction progressive des <i>Bachelors</i> et des <i>Masters</i> dans les universités; plus de 250 autres fiches ont été révisées;
Collection BOP	mise à jour de plus de 6'300 fiches sur le perfectionnement;
Collection InfOp	révision de plus de 600 fiches sur les professions;
Collection de dossiers	parution des trois derniers dossiers du programme 2005. 12 nouveaux dossiers ont été réalisés et distribués dans les offices;
Site orientation.ch	<ul style="list-style-type: none">– le centre a terminé la révision des pages statiques du site;– traitement centralisé des questions des internautes par l'équipe du Centre;– préparation d'un nouveau module « séjours linguistiques », disponible courant 2007;– préparation de vidéos sur le métiers.

La commission et le centre

En 2006, la commission du Centre de production documentaire s'est réunie les 17 janvier, 14 mars, 30 mai et finalement le 26 septembre sous la présidence de M. Claude Jeandroz.

Secrétariat: Stéphanie Bugnon.

MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET RESSOURCES DIDACTIQUES

Point 7 du programme 2005-2008

Proposer et mettre à disposition des écoles et des enseignants des moyens d'enseignement et des ressources didactiques aux meilleurs prix et correspondant aux objectifs et finalités de l'école publique dans les disciplines coordonnées à l'échelle de la Suisse romande

Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire

Travaux des commissions liées à la Convention intercantonale administrative sur les Moyens d'enseignement et les ressources didactiques, du 19 février 2004

Commission d'évaluation, ComEval	p. 54
Commission du centre de réalisation, CCR-OR	p. 55
Commission financière, CF	p. 55
Mathématiques 7-8-9, Math 7-9	p. 56
Ressources didactiques et moyens d'enseignement pour les langues (resp. M. Nicolet)	p. 56



Nicolas Ryser
président ComEval



Yves Croisier
président CCR-OR



Sylvie Perrinjaquet puis Claude Roch
présidence de la CF



Pierre Wexsteen
Responsable Math 7-9

Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques, ComEval

Mandat

La commission d'évaluation des ressources et projets didactiques est chargée de l'analyse des besoins, du préavis des projets et du développement des ressources didactiques et moyens d'enseignement. Elle est instituée en qualité d'instrument d'exécution des décisions de la Conférence.

Thèmes traités

Selon son mandat, la ComEval a examiné, analysé, amendé et adopté divers inventaires de besoins et bilans de situation de tous les moyens d'enseignement existants en Suisse romande.

Elle a étudié, préavisé ou donné son avis sur un certain nombre de ressources pédagogiques et moyens d'enseignement, selon demandes diverses des cantons.

Plus spécifiquement, la ComEval a :

- préparé un projet de rapport à l'intention de la CIIP pour l'adoption, le choix, la réalisation de moyens d'enseignement de français ;
- décidé de mises en ligne pour Maths 1-4P et élaboré des compléments informatiques pour Maths 5-6 (projets lancés) ;
- achevé l'évaluation de quatre requêtes (ayant induit deux expertises) ; 13 demeurant en cours ;
- travaillé au projet d'édition, à terme, d'un catalogue romand des moyens d'enseignement et de ressources didactiques ; celui-ci comprendra les moyens d'enseignement et ressources didactiques officiels (un à trois par discipline) et les moyens d'enseignement et ressources didactiques recommandés (à choix des cantons) ;
- suivi et mis en place divers groupes de travail :
 - suivi du groupe d'experts pour la validation des nouveaux contenus pédagogiques Maths 7-8-9, édition 2006 ;
 - mise en place et suivi du groupe de travail ad hoc pour le recensement des besoins des cantons romands en matière de moyens d'enseignement Géographie - Histoire - Sciences – Education à la citoyenneté ;
 - mise en place et suivi du groupe de travail ad hoc pour établir une consolidation des besoins des cantons en matière de logiciels pédagogiques ;
 - mise en place d'un groupe d'experts en arts visuels chargé d'étudier les besoins d'un support de cours pour l'enseignement en éducation visuelle et artistique.

Réalisations

Grille d'évaluation intercantonale pour les moyens d'enseignement de français, en collaboration avec le Groupe de référence enseignement du français (GREF), à disposition de tous les cantons et de la coordination.

La commission

La commission d'évaluation s'est réunie à cinq reprises en 2006 : les 1er février, 26 avril, 13 juin, 19 septembre et 21 novembre.

Moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire

Commission du centre de réalisation, CCR-OR

MANDAT

La commission du centre de réalisation (CCR-OR) fait partie de la structure chargée d'exécuter les décisions de la Conférence en matière de diffusion, de distribution, de gestion de stocks et de réimpressions des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour la scolarité obligatoire et l'éducation préscolaire.

- Tests, en collaboration avec le SG/CIIP, pour la mise en place d'un outil éditorial de gestion ;
- Poursuites des travaux de diffusion, de distribution et de réimpressions des moyens d'enseignement et ressources didactiques existantes ;
- Départ de M. Raymond Clavel et reprise du dossier par M. Jean-Claude Gosteli.

- Utilisation et suivi des procédures et protocoles concernant les enquêtes sur les besoins quantitatifs des cantons partie à la Convention ;
- Coordination des commandes ;
- Gestion et reprise des stocks ;
- Diffusion et distribution, avec le contrôle et l'aval de la commission financière, avec les préavis de la commission d'évaluation.

Faits
marquants

Travaux à venir

La commission du centre de réalisation s'est réunie à six reprises durant l'année 2006.

La commission

Commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques, CF

MANDAT

La commission financière est chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques. Elle est instituée en qualité d'instrument de contrôle, de consultation et de conseil de la Conférence.

La commission a traité des thèmes suivants :

- préavis des comptes 2005 et des budgets 2007 ;
- décision de la CIIP pour un contrôle des comptes du Fonds par le service de l'inspection des finances de l'un des cantons membres par tournus pour trois exercices comptables consécutifs ; la présidence de la CF change en parallèle avec le contrôle des comptes ;
- mandat de gestion du portefeuille des titres ;
- adoption par la CIIP du règlement financier du Fonds ;
- transfert des données comptables et de gestion des ouvrages sur une nouvelle application informatique ; accès à la base de données ouvrages via internet pour les économats et économistes romands ;
- rôle et mandat de la commission.

Thèmes traités
et résultats

La commission financière s'est réunie à trois reprises, les 30 mars et 26 septembre à Neuchâtel ; le 4 décembre à huis clos, à Lausanne.

La commission

Groupe de suivi Mathématiques 7-8-9, Math 7-9

Activités La deuxième édition (2006-2008) de la collection d'ouvrages de mathématiques 7-8-9 a été réalisée et livrée aux écoles pour la rentrée 2006.

Le groupe d'experts a travaillé en début d'année à la validation des exercices supplémentaires rédigés à la demande du groupe de suivi, dans les domaines « Nombres et opérations » et « Géométrie ». Les autres domaines seront complétés en 2007 et 2008.

Le groupe de réalisation s'est réuni le 30 juin 2006. Des premières discussions ont été entamées concernant la suite du moyen d'enseignement, dès 2009.

Ressources en ligne

À partir de septembre 2006, les enseignant-e-s de mathématiques 7-8-9 ont accès à des ressources en ligne par l'intermédiaire de la plate-forme Educanet2. Ce lancement a fait l'objet d'une conférence de presse le 20 novembre à Lausanne.

Le groupe Le groupe de suivi s'est réuni à quatre reprises en 2006, les 18 février, 8 mars, 27 septembre et 6 décembre.

Ressources didactiques et moyens d'enseignement pour les langues

Education et ouverture aux langues à l'école – EOLE

Les contacts se sont poursuivis avec le Service de pédagogie expérimentale de l'Université de Liège. Celui-ci prépare, pour le compte du Ministère de la Communauté française de Belgique, un projet de ressources didactiques dans le domaine de l'éveil aux langues, s'appuyant en grande partie sur les activités de la collection EOLE. Ces contacts doivent déboucher, dans un premier temps, sur un projet de diffusion en Communauté française de Belgique des ouvrages de la collection EOLE.

Moyens d'enseignement de français

À la suite de l'adoption par la CIIP du Plan d'ensemble moyens d'enseignement de français en février 2006, un dispositif a été défini en collaboration avec la Commission romande d'évaluation. Il a conduit à la mise en place de trois groupes d'experts chargés de :

- l'investigation du marché éditorial francophone et
- la sélection de moyens d'enseignement

Leur analyse s'est basée sur une grille élaborée par la Commission romande d'évaluation, en collaboration avec le GREF. Le rapport final de ces trois groupes d'experts a été déposé à la fin du mois d'octobre 2006. Une décision de la CIIP suivra en 2007.

PRODUCTION DOCUMENTAIRE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Point 8 du programme 2005-2008

Editer des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

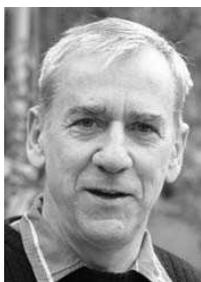
Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement, CREME p. 58

Plate-forme éditoriale, PF p. 59



Jean-Claude Gosteli, SG/CIIP
président CREME et PF

Commission romande des économistes de la formation professionnelle, COREFP p. 59



Blaise Ruedin
président COREFP

Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement, CREME

MANDAT

La commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement (CREME) est chargée de l'analyse des besoins de la validation des projets et du développement des ressources didactiques et moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Thèmes traités

La commission a apporté son soutien et sa contribution au sens de son mandat à une série d'ouvrages de la formation professionnelle, parmi ceux-ci :

Les sorties 2006 :

- Algèbre et géométrie : révision des ouvrages Swokowski pour la maturité professionnelle (baccalauréat professionnel) ;
- Réfléchir en mangeant, livre pour les métiers de l'alimentation et son complément calcul, en collaboration avec GastroFormation ;
- Habitat et Techniques de nettoyages pour les personnes en formation d'entretien ou en économie familiale ;
- Chapitres 5-9 de Vivre l'entreprise pour la nouvelle formation commerciale de base (ex : employé de commerce et de bureau) ;
- Constructeur en voies de communication : 11 ouvrages de références pour les trois années (6 d'entre eux sont sortis en 2006) ;
- Carrossiers et peintres en carrosserie : trois ouvrages de base pour les trois ans ;
- Support de cours pour apprentis ramoneurs en collaboration avec l'association ;
- Supports de cours pour charpentiers en collaboration avec HolzbauSchweiz ;
- Un agenda des compétences à destination des étudiants de la maturité professionnelle, en collaboration avec LEP éditions ;
- Un cours de connaissances professionnelles pour dessinateurs paysagistes.

La commission

En 2006, la commission s'est réunie à quatre reprises, les 2 février, 4 mai, 9 septembre et 16 novembre.

Moyens d'enseignement pour la formation professionnelle

Plate-Forme éditoriale, PF

MANDAT

La plate-forme éditoriale pour la formation professionnelle fait partie de la structure chargée d'exécuter les décisions de la Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement (CRÈME) et notamment de superviser les appels d'offres, l'édition et l'impression des ouvrages. Elle apporte un œil professionnel au dispositif.

Elle a pris acte des procédures d'appel d'offre, a enregistré les nouvelles parutions, ainsi que les annonces de nouvelles éditions.

Elle a enregistré l'arrivée du logiciel Wintop/CATARO et la constitution d'une commission romande des économistes de la formation professionnelle (COREFP), véritable réseau des diffuseurs de supports de cours pour la formation professionnelle.

En raison de la restructuration actuelle de l'encadrement des éditions de la formation professionnelle et de la volonté de travailler à l'avenir en termes de projets, la « plate-forme » a été mise en disponibilité momentanée.

La plate-forme s'est réunie une fois en 2006, le 15 février.

Thèmes traités

La plate-forme

Commission romande des économistes de la formation professionnelle, COREFP

MANDAT

La commission romande des économistes de la formation professionnelle (COREP) est chargée de l'évaluation des besoins quantitatifs des ouvrages, ainsi que de leur commande et de leur diffusion au sein des centres et écoles de la formation professionnelle des cantons romands.

Thèmes traités

La COREFP s'est réunie pour la première fois le 20 avril 2006 en séance d'information et de présentation des objectifs. Les membres invités ayant confirmé le besoin d'une telle structure, le secrétariat général a élaboré un mandat interne. La COREFP s'est alors réunie en séance inaugurale le 2 novembre 2006.

Elle a pris acte de l'évolution du dossier général de la production de support de cours notamment au travers de l'arrivée du logiciel wintop/CATARO.

Elle s'est dotée d'un président en la personne de M. Blaise Ruedin, économiste au CPLN à Neuchâtel.

Elle a confirmé sa volonté de coordonner les commandes et la gestion des stocks de la prochaine rentrée scolaire (août 2007) grâce au logiciel Wintop/CATARO qui sera mis en phase test pour les membres de la COREFP durant le mois de janvier 2007.

La commission

En 2006 la commission s'est réunie à deux reprises (voir ci-dessus).

Président : Blaise Ruedin, économiste au CPLN-Neuchâtel. Collaborateur scientifique CIIP : Jean-Claude Gosteli.

MÉDIAS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Point 9 du programme 2005-2008

Stimuler et soutenir les efforts des Départements et des écoles visant à faire des élèves des acteurs critiques dans la société de l'information

Education aux médias et TIC



Christian Georges, SG/CIIP
responsable MITIC



Roberto Stocco, SG/CIIP
responsable ressources informatiques

Unité « Médias et TIC » de la CIIP, MITIC	p. 58
Espace romand de la formation – ressources informatiques	p. 58
Conseil média Formation, CMF	p. 59
Commission des médias et des technologies dans l'éducation, COMETE	p. 60



Charles Beer
président du CMF



Bernard Jousson
président de la COMETE

Unité « Médias et TIC » de la CIIP - MITIC

L'unité est placée sous la responsabilité de Christian Georges, collaborateur scientifique. Au cours de l'année 2006, elle a notamment :

- étoffé et actualisé les ressources pédagogiques sur le site d'éducation aux médias www.e-media.ch. L'équipe comprend désormais près de dix rédactrices et rédacteurs rémunérés à la tâche;
- fourni au Festival du Film de Fribourg des fiches pédagogiques d'accompagnement pour tous les films proposés en séances scolaires;
- contribué au lancement et à l'animation du site www.tsrdecouverte.ch, guide pour la société des savoirs lancé le 29 septembre par la Télévision Suisse Romande. La partie « Enseignants » du site renvoie à e-media. Les moyens techniques de la TSR permettent aussi la mise en ligne de films réalisés dans les écoles (en vidéo à la demande);
- décidé, avec la responsable des archives de la TSR, de la livraison, quatre fois l'an, de dossiers susceptibles d'être utilisés dans l'enseignement (mise en ligne sur le site dédié de la TSR);
- assumé l'organisation pratique de la 3^e Semaine des médias à l'école (préparation de matériel pédagogique, sollicitation des prestations des partenaires médias, traitement des inscriptions, mise sur pied d'un concours de UNES et d'un concours d'éditoriaux; mise en place de trois ateliers pratiques de journalisme avec des professionnels);
- organisé un sondage romand « Les jeunes et les médias » (résultats sur www.e-media.ch);
- organisé un atelier dans le cadre du 1^{er} Symposium national « Médias dans la formation », en novembre 2006 à Berne (Thème: « Mise en valeur de productions médiatiques dans le cadre de l'enseignement »);
- organisé un atelier sur le thème de la critique de cinéma, à l'intention de la TRIBUne des Jeunes Cinéphiles (Novembre 2006) et poursuivi la collaboration avec Promo-film Ecole(s) et La Lanterne magique (Critiques en herbe);
- rencontré à plusieurs reprises Pascal Crittin, chef du projet « Chaînes enfants » à la RSR;
- sélectionné chaque semaine des émissions TV recommandées pour leur valeur pédagogique à l'intention des centres de documentation cantonaux et des médiathèques romandes;
- organisé avec l'AIDEP une table ronde sur les polémiques scolaires dans les médias.

Espace romand de la formation – ressources informatiques

Rappel Sur la base de « la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et le ressources didactiques du 19 février 2004 » (art 5, al.c et d), le secrétariat général de la CIIP a proposé en août 2005 un concept de développement et de mise à disposition de ressources informatiques.

Dans une première phase pilote, le projet a consisté à mettre à disposition des ressources informatiques Mathématiques 7/8/9 pour les maîtres (Indigo-M).

La CSG a préavisé favorablement ce projet lors de sa séance du 7 décembre 2005. La CIIP a ensuite adopté formellement, le 9 février 2006, les modèles de facturation et d'accès aux codes proposés.

Education aux médias et TIC

Le projet a été mené selon deux axes :

- a) adoption d'une plate-forme informatique unique par tous les cantons romands. En collaboration avec le centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement (CTIE), qui gère le Serveur Suisse de l'Education, le choix s'est porté sur la plate-forme www.educanet2.ch. Désormais, tous les cantons romands possèdent un espace (conteneur) sur [educanet2](http://educanet2.ch) ;
- b) exécution du projet pilote de mise en ligne de Mathématiques 7/8/9 pour les maîtres (Indigo-M) de la façon suivante :
 - sur la base des travaux du groupe de suivi Mathématiques 7-8-9, la CSE a validé le plan de réalisation proposé (séance du 22 mars 2005) ;
 - les contenus de CD-Rom Indigo-M ont été implémentés sur un serveur et sont accessibles par internet exclusivement à travers la plate-forme www.educanet2.ch ;
 - sur demande du secrétariat général de la CIIP, le CTIE a délivré les codes d'accès aux administrateurs cantonaux ;
 - sur la base des ventes des Livres Mathématiques 7-8-9 – Maîtres entre 2003 et 2005 (soit 3250 enseignants), le secrétariat général de la CIIP a proposé un mode de financement basé sur le modèle d'une licence d'accès cantonale.

La mise en ligne officielle de Mathématiques 7-8-9 pour les maîtres (Indigo-M) a eu lieu le 11 septembre 2006.

Au 31.12.06, le site a reçu 5 650 visites de 925 utilisateurs différents.

L'évaluation du projet est prévue dans le courant du premier semestre 2007.

Responsable du dossier : R. Stocco.

Résultats

Suites

*Conseil « Média-formation », CMF**MANDAT*

Le Conseil « Média-formation » (CMF) est chargé de veiller à l'application de la convention cadre de collaboration, signée le 4 octobre 2000 par la CIIP, la RSR et la TSR.

Le 20 novembre 2006, le CMF a tiré son bilan annuel. Ce fut l'occasion d'évoquer une année intensive et engagée en matière de collaborations. On peut citer en particulier « Déclic », le Prix TSR Littérature Ados, TSRdecouverte.ch, ainsi que le projet de la RSR de chaîne de radio destinée aux enfants de 7 à 12 ans. Les professionnels de la SSR attachent une importance « essentielle » au fait que les collaborations aient un lien avec les objectifs de PECARO. Il a été regretté que les occasions de rencontre avec les milieux pédagogiques soient aussi rares.

La convention a notamment favorisé la signature d'un accord entre la TSR et la CIIP : celui-ci prévoit que l'unité médias de la CIIP anime la section « Enseignants » du site TSRdecouverte.ch, le guide pour la société des savoirs lancé le 26 septembre 2006.

Le Conseiller d'Etat Charles Beer préside le Conseil « Média-formation », succédant à Mme Isabelle Chassot. Les membres sont : les directeurs de la RSR et de la TSR, le président du SER, une représentante de la RTSR et le secrétaire général de la CIIP.

Thèmes traités

Résultats

Le conseil

Commission des médias et des technologies dans l'éducation, COMETE

MANDAT

La Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE) a pour mission de proposer à la CIIP des principes et actions communs sur tous les aspects relevant de l'éducation aux médias et par les médias (classiques et nouveaux), des diverses technologies de l'information et de la communication, dans l'Espace romand de la formation. Il est attendu qu'elle remplisse des missions de conseil et de veille stratégique (ressources pédagogiques, formation des enseignants, collaborations avec la SSR et les médias).

64

Thèmes traités

Suite à l'adoption d'un nouveau mandat et à la réduction du nombre de séances plénières annuelles, la commission a été amenée à constituer six groupes de travail. Ces groupes comportent entre 2 et 9 membres chacun. Ils suivent en particulier les domaines suivants :

- référentiels MITIC enseignants, formateurs et élèves ;
- Semaine des médias à l'école et collaborations CIIP-TSR-RSR ;
- PECARO ;
- priorités et suivi des recommandations ;
- plateforme et ressources électroniques ;
- éthique et droits d'auteur.

La COMETE a affiné et adopté son plan d'action 2005-2008, conforme aux objectifs fixés dans le programme d'activité de la CIIP. Elle a porté une attention particulière à la question des référentiels de compétences. Afin de répondre aux attentes de la RSR, elle a pris connaissance du projet de chaîne de radio destinée aux enfants de 7 à 12 ans, au cours de deux entretiens avec le chef de projet Pascal Crittin. Elle a aussi été consultée sur le lancement par Couleur 3 de l'émission « La Lutte des classes ».

La COMETE a piloté la mise en place de la 3^e édition de la Semaine des médias à l'école en Suisse romande (20-24 mars 2006). Elle a défini les objectifs, le thème et la politique d'information de la quatrième édition.

Résultats

La COMETE a fixé ses chantiers prioritaires dans un plan d'action en 13 points.

Elle a piloté l'organisation de la 3^e Semaine des médias à l'école, qui a vu la participation de plus de 6000 élèves (300 classes inscrites). Plusieurs de ses membres ont participé aux conférences décentralisées qui ont eu lieu dans les sept cantons de l'Espace romand de la formation.

Mettant en évidence l'effet des quotidiens gratuits sur le taux de lecture des adolescents, un sondage sur le rapport des jeunes aux médias a été publié en mai 2006 avec un fort retentissement.

Grâce aux objectifs et impulsions générés en commission, la Suisse romande a pris une part active au 1^{er} Symposium national « Médias dans la formation », en novembre 2006 à Berne, avec la mise sur pied d'un atelier consacré à la « Mise en valeur pédagogique des productions médiatiques ».

La commission

Présidée par Bernard Jousson, directeur ad intérim de l'IFMES à Genève, la COMETE a tenu trois séances plénières en 2006. L'arrivée de Daniel Brosy (JU), Pierre-François Jeannerat (BE), Vincent Jornod (NE), Serge Rappaz et Jacques Dussez (VS), ainsi que de Nicolas Ryser (VD) a clarifié et renforcé la représentation cantonale. Christian Georges, collaborateur scientifique au secrétariat général de la CIIP, assume le secrétariat de la commission.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ*Point 13 du programme 2005-2008**Préparer l'avenir de l'enseignement spécialisé et harmonisation romande de l'offre et de la demande***Commission de l'enseignement spécialisé, CES**

Jean-Paul Biffiger
président de la CES

MANDAT

La Commission de l'enseignement spécialisé (CES) traite toute question ayant trait à l'enseignement spécialisé, notamment :

- *le développement de l'enseignement spécialisé en classes spéciales et en institutions,*
- *l'intégration d'enfants différents et/ou handicapés dans l'école ordinaire,*
- *la pédagogie spécialisée dans la formation du personnel enseignant,*
- *le financement de l'enseignement spécialisé, en vue d'éventuelles décisions de coordination (accords, conventions intercantionales, recommandations).*

Projet d'accord sur la scolarité des élèves sourds et malentendants (OPERA)

Opérationnalisation de la décision de la Conférence de créer un « Observatoire de la surdité ».

Réalisation d'une enquête sur l'augmentation de l'offre d'enseignement spécialisé en Suisse romande (COMOF)

Elaboration d'un rapport comparatif COMOF, présentation des résultats dans chacun des sept cantons participants et élaboration d'un rapport de synthèse comprenant des recommandations.

Réflexions sur les répercussions de la répartition des tâches Confédération – cantons dès 2008 (RPT)

Participation des membres de la Commission dans les groupes mis sur pied par la CDIP et échanges sur l'élaboration du concept cantonal demandé par la CDIP à l'orée 2011.

Formation F3-MITIC pour les enseignants spécialisés dans le cadre du projet PPP-ésn

Pilotage du cours de formation suivi par douze enseignants de Suisse romande. Pilotage de deux projets GoodPr@ctice proposés par deux participants au cours de formation.

Thèmes traités**Projet d'accord sur la scolarité des élèves sourds et malentendants (OPERA)**

Le projet d'accord a été modifié en un mandat confié au SG/CIIP de créer un « Observatoire de la surdité », mis à l'essai pendant trois ans. D'une part, le SG/CIIP a mandaté la Commission de l'enseignement spécialisé - qui a elle-même confié la tâche au CSPS - pour coordonner

Résultats

et harmoniser les ressources dans le domaine de la scolarisation des élèves sourds et malentendants en Suisse romande. D'autre part, il a mandaté la HEP-Vaud pour mettre sur pied et gérer un Observatoire de la surdité en Suisse romande. Le budget alloué s'élève à env. CHF 100'000 par an.

Réalisation d'une enquête sur l'augmentation de l'offre d'enseignement spécialisé en Suisse romande (COMOF)

Suite à la prise des données dans chacun des sept cantons participants, le groupe de projet COMOF a réalisé un rapport comparatif qui a été remis au mandant (la Conférence) et a fait l'objet d'une présentation personnalisée dans chaque canton. La direction du projet (CSPS et HEP-Vaud) réalise un rapport de synthèse qui devrait être remis à la Conférence en février 2007.

Les résultats de l'enquête revêtent une importance particulière en regard des travaux réalisés dans les cantons en vue de la reprise de l'AI dans le cadre de la RPT.

Réflexions sur les répercussions de la répartition des tâches Confédération – cantons dès 2008 (RPT)

Les membres de la CES ont participé aux travaux des quatre groupes constitués par la CDIP. Les conclusions de ces travaux sont importants pour la conduite de la période transitoire (2008-2011) et dans la détermination d'un concept cantonal qui devrait être opérationnel dès 2011. La Commission a réuni, dans ses réflexions sur le sujet, les responsables RPT de chaque canton.

Formation F3-MITIC pour les enseignants spécialisés dans le cadre du projet PPP-ésn

Le cours de formation F3-MITIC s'est achevé en juillet 2006. Le rapport a été remis à l'OFFT. L'évaluation du cours montre un indice de satisfaction élevé. Les personnes formées ont pour la plupart commencé le transfert de leurs compétences dans leur canton respectif. Deux suites sont à signaler :

- le montage de deux projets GoodPr@ctice dans le cadre de PPP-ésn, projets qui seront achevés en mars 2007 ;
- la création d'un réseau de compétences dans ce domaine réunissant les participants romands et tessinois (formation en 2004-2005), ainsi qu'alémaniques (formation en 2006-2007).

La commission La commission s'est réunie huit fois en 2006, dont deux fois en séance de deux jours.

Mme S. Gremaud, représentante du canton de Fribourg, a cédé sa place à Mme C. Monney.

POLITIQUE CULTURELLE*Point 14 du Programme 2005-2008**Elaborer une politique culturelle coordonnée à l'échelle de l'Espace romand*

Conférence des chef-fe-s de service et délégué-e-s aux affaires culturelles, CDAC



Gérald Berger
président de la CDAC

MANDAT

La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC) est chargée d'exécuter les décisions de la CIIP et d'assurer l'application de ces décisions dans les cantons. Elle étudie et propose à la CIIP des mesures de coordination ou des réalisations communes. Par le biais de la conférence suisse des chefs de service des affaires culturelles, elle est en lien avec Pro Helvetia, l'Office fédéral de la culture ainsi qu'avec la Conférence des villes suisses. Lieu d'échange d'informations et d'expériences entre cantons, la CDAC permet de promouvoir une politique culturelle cohérente en Suisse romande.

La conférence s'est attachée à concrétiser les trois priorités fortes inscrites dans le programme d'activité 2005-2008 de la CIIP. Pour constituer en Suisse romande un pôle culturel fort, la CDAC s'est focalisée sur la création théâtrale. Objectif avoué: «favoriser des co-productions d'envergure et renforcer leur rayonnement». Un mandat d'étude a été confié à M. Michel Ramuz. D'ici au 30 avril 2007, celui-ci procédera à l'inventaire des troupes professionnelles de Suisse romande, ainsi que des lieux de production et de co-production. En recueillant les avis de la branche et en tirant le bilan du fonctionnement de Corodis (Commission romande de diffusion des spectacles), il examinera la création d'un nouvel instrument d'aide à la création théâtrale, sous la forme d'un Fonds intercantonal.

L'examen des sollicitations financières adressées aux cantons a mobilisé une large part du temps de séance, dans un esprit de concertation et de coordination. La CDAC a reçu le conseiller de coopération et d'action culturelle auprès de l'ambassade de France en Suisse, pour évoquer la promotion des réseaux culturels en Europe.

Elle a examiné les incidences financières de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Après avoir reçu le secrétaire général de Regio Films, la CDAC a abordé à plusieurs reprises la question des modalités d'appui à la création cinématographique. Elle a aussi pris connaissance avec intérêt de la politique culturelle menée par le Sénat de Berlin.

Parmi les dossiers et demandes de soutien traités par la CDAC, citons l'appui à la base de données Musinfo, aux Suisse Diagonales Jazz, à Artos, à la publication de l'Histoire du cinéma suisse, tome 2, au projet «Espaces publics / Centre de création», à la Semaine de la francophonie et de la langue française.

- Octroi d'un montant d'un million de francs à la Fondation pour la sauvegarde des archives audiovisuelles de la TSR; grâce à l'intercession de la CIIP auprès des gouvernements cantonaux afin qu'ils soutiennent la requête d'aide financière auprès des organes de la Loterie romande;

Thèmes traités**Résultats**

- Meilleur accueil des artistes romands dans les ateliers de Barcelone et de New York, par la reconduction d'un contrat et l'amélioration des conditions d'hébergement.

Pro Helvetia ayant lancé un vaste projet national autour de la culture populaire intitulé « Echos », la CDAC a proposé une manifestation traitant du chant choral populaire, encore très vivant en Suisse romande. Elle en a confié le pilotage aux cantons de Fribourg, du Valais et du Jura. Appelé « Kaléidoschoral », ce projet, dirigé par André Ducret, donnera lieu à deux concerts et deux symposiums, entre le 3 mars 2007 et le 1er mars 2008.

La conférence

Au terme de deux années de présidence, Gérald Berger, chef du Service de la culture du canton de Fribourg, a remis son mandat en fin d'année à Suzanne Béri, cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Neuchâtel.

Après un long intérim, Nadia Keckeis a cédé en fin d'année sa place de représentante genevoise à Joëlle Comé, nouvelle directrice du Service des affaires culturelles.

La CDAC a tenu cinq séances en 2006, dont deux séminaires de deux jours, en juin à Charmey, en octobre à Berlin (pour permettre une visite exhaustive des ateliers d'artistes loués par les cantons romands).

*AUTRES PROJETS DE COORDINATION ROMANDE**Point 15 du programme 2005-2008*

Mobilité intercantonale	p. 69
Education vers le développement durable	p. 70
Réseau des responsables cantonaux du dossier Promotion de la santé	p. 72

Mobilité intercantonale

La Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile, signée en 2005, est entrée en vigueur au début de l'année 2006-2007. La CSE a souhaité qu'un groupe de travail soit constitué afin de faire l'inventaire des problèmes rencontrés dans les cantons au moment de son application.

Thèmes traités

Le groupe de travail ad hoc s'est réuni et a élaboré un rapport sur l'entrée en vigueur de la Convention. Proposition est faite d'élaborer un règlement d'application contenant, entre autres, des procédures unifiées en la matière.

Résultats

Le groupe ad hoc, composé d'un représentant par canton, s'est réuni une fois en 2006. Le responsable de ce groupe au SG CIIP est Yves Delamadeleine.

Le groupe de travail

Education vers le développement durable

Contrats de prestations avec la FED et la FEE

Le contrat-cadre pour la Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (FEE) et la Fondation Education et Développement (FED) permet à la CIIP de confier un mandat de prestations et/ou des mandats spécifiques aux deux fondations; et de les rémunérer en fonction des prestations fournies. Il indique leur intégration dans le plan quadriennal de la CIIP.

Fondation suisse d'Education pour l'Environnement, FEE

70



Daniele Oppizzi
Directeur de la FEE

MANDAT

Le mandat de prestations pour la FEE fixe un cadre permettant les activités suivantes :

- participation au groupe de référence sur l'EDD et définition d'un concept EDD ;
- participation au développement du PECARO ;
- organisation de colloques et de journées pratiques EDD ;
- recherche et documentation : recherche, évaluation des ressources en éducation pour l'environnement (EE), gestion de la base de données ;
- réseau Info EE : création d'un réseau permanent de délégués cantonaux pour échanger les pratiques et les informations concernant l'EE.

Thèmes traités et résultats

La FEE a réalisé différentes prestations, avec le soutien de la CIIP, à savoir :

- des consultations pour le PECARO et la rédaction du texte de référence EDD,
- le colloque régional EDD (60 personnes),
- le Form'EE (30 personnes),
- des prestations documentaires destinées aux enseignants et formateurs : 120 évaluations, gestion de 11 évaluateurs, et de la base de données des documents évalués (1200 titres) ;
- la coordination du réseau des formateurs EE des HEP (4 séances),
- la réalisation du Dossier EDD pour l'Eduteur (120 heures),
- la gestion du site educ-envir.ch (portail de l'EE en Suisse), de la bourse des cours.

Le réseau Info-EE (quatre séances) a fourni à la commission d'évaluation des ressources et projets didactiques (ComEval) un rapport sur l'état de la situation de l'enseignement de la connaissance de l'environnement et de l'éducation à l'environnement ; voire à l'éducation à l'environnement et au développement durable. La ComEval le préavisera à l'intention de la conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE).

Autres projets de coordination

Fondation éducation et développement, FED



Charly Maurer
responsable FED pour la Suisse romande

MANDAT

La Fondation Education et Développement (FED) est une organisation privée soutenue par la Confédération, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, des organisations d'enseignants et des organisations non gouvernementales de développement. Son mandat est de promouvoir et de renforcer dans les écoles suisses, l'éducation dans une perspective globale. Ses principaux thèmes sont les droits humains, la pédagogie interculturelle, l'éducation à la paix, les relations Nord-Sud et le développement durable. Dans ces domaines, elle fournit des prestations diverses aux enseignantes et enseignants de tous les degrés scolaires : information et conseil, prêt et vente de matériel, cours de formation initiale et continue.

A travers son offre de formation initiale et continue, la FED a touché, en 2006, 1 148 enseignants et 989 étudiants des Hautes Ecoles Pédagogiques. Cela représente un peu plus de 1% des enseignants de Suisse, et 10% des étudiants HEP. Pourtant la demande de formation est en diminution. Cela montre qu'il est de plus en plus difficile pour la FED de faire face à la concurrence interne et externe des HEP. La certification une nouvelle fois de la FED par Eduqua prouve toutefois la qualité de l'offre formative de FED.

En 2006, la FED a diffusé près de 60 000 documents pédagogiques : c'est environ 40% de plus que l'année précédente. Le produit de la vente a lui aussi augmenté de près de 5%, pour se monter à 315 839 francs. Ce chiffre est également plus élevé que le montant budgété. Cette hausse est d'autant plus remarquable qu'aucune campagne n'a eu lieu en 2006.

Grâce à un mandat de la Division politique IV du DFAE, la FED a pu développer une toute nouvelle offre : le dossier pédagogique en ligne « Sécurité humaine » a été conçu pour une utilisation directe en classe de secondaire II. Son objectif est de sensibiliser les élèves aux thèmes concernant la politique de la paix et d'éveiller leur intérêt pour les enjeux politiques actuels.

La FED dispose de deux lignes de financement qui lui permettent de soutenir des projets contre le racisme et des projets Nord-Sud. En 2006, il y a eu clairement moins de demandes de soutien par rapport aux années précédentes. La FED explique ce recul par le fait que les thèmes comme le racisme et les relations Nord-Sud ne sont plus autant d'actualité qu'au cours des années précédentes. La violence et les agressions sexuelles sont désormais sur le devant de la scène, notamment à travers l'attention que leur portent les médias.

Depuis 2006, elle est partenaire dans un projet de recherche de la HEP de Soleure, visant au développement et à la mise en pratique d'instruments permettant aux écoles de déterminer leur position en matière de développement durable et les mesures concrètes qu'elles peuvent mettre en œuvre dans ce domaine. Le mandat de prestation de la CIIP représente une étape particulièrement importante. Ce mandat donne la possibilité à la FED, en collaboration avec la Fondation suisse d'Education pour l'environnement (FEE), d'apporter ses connaissances et ses expériences à l'intégration de l'EDD dans le nouveau plan d'études cadre romand (PECARO). Ainsi, la FED est pour la première fois formellement intégrée dans le processus d'élaboration d'un programme d'études. Cependant, dans l'ensemble, le débat autour de l'Education en vue du développement durable (EDD) en Suisse a peu progressé au cours de l'année 2006.

Activités

Autres projets de coordination

Réseau des responsables cantonaux du dossier Promotion de la santé



Francine Richon
présidente du réseau santé

72

Le « Réseau des responsables cantonaux du dossier Promotion de la santé » agit sur la base d'un mandat du 1er septembre 2005, qui se réfère au groupe des représentants romands auprès de la CDIP.

Ce mandat a été activé à la demande des répondants par décision de la CIIP du 20 octobre 2006.

MANDAT

Article premier ¹ Un «Réseau des responsables du dossier Promotion de la santé» est insitué pour favoriser la mise en oeuvre dans les cantons romands des «Principes généraux et lignes d'action» adoptés par la Conférence et pour la conseiller sur toutes les questions relatives au domaine de l'éducation sociale et de la promotion de la santé. Il s'appuie sur les travaux de la commission temporaire Edupro.

² le réseau a mission d'assurer l'échange d'informations et d'expériences entre cantons et de veiller à la coordination de son camp d'action avec les travaux de PECARO.

³ Il a pour but également de décharger les domaines de l'éducation sociale et de la promotion de la santé nécessitant une approche coordonnée et de proposer à la conférence des mesures et des actions communes.

Thèmes traités

- Echanges d'informations et de ressources concernant les projets en cours dans les cantons (dont PROMESCE BE, JU NE);
- détection précoce des toxicomanies (offre OFSP/RADIX);
- santé des enseignants, gestion du stress et qualité de vie au travail;
- comportements sexuels déviants chez les adolescents;
- participation aux journées d'échanges et de formation de Radix, réseau des écoles en santé
- introduction du domaine de la formation générale dans les nouveaux plans d'étude en phase de rédaction (BEJUNEFRIVALGE);
- création d'un site internet pour le réseau.

Le réseau

En 2006, le réseau s'est réuni à six reprises, les 2 février, 10 mars, 28 avril, 7 juin, 25 août et 21 novembre sous la présidence de Francine Richon. Collaborateur scientifique CIIP: Jean-Claude Gosteli.

RECHERCHE ET DOCUMENTATION

Point 16 du programme 2005-2008

Renforcer les missions et moyens de l'IRDP dans ses tâches prioritaires de coordination de la recherche, d'évaluation des systèmes de formation et de suivi scientifique des innovations.

Institut de recherche et de documentation pédagogique



Matthias Behrens
directeur de l'IRDP



MANDAT - MISSIONS

L'IRDP, institution de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), est chargé principalement de la coordination et du pilotage de la recherche en éducation en Suisse romande. Il soutient les activités de la Conférence par des expertises et par ses travaux scientifiques, conduit des travaux de recherche ou y participe.

La Conférence attend de l'IRDP un travail de mise en réseau, de coordination et de pilotage des milieux concernés en Suisse romande. Elle exprime ainsi la volonté d'établir un véritable pôle de recherche capable de se positionner au niveau national et international et de relever les défis de l'école de demain. Elle souhaite un rapprochement et une collaboration entre équipes de recherche en œuvre en Suisse romande.

L'IRDP est également mandaté pour mener des recherches seul ou en collaboration avec tous les milieux de la recherche de Suisse romande. Ses travaux jouissent d'une reconnaissance scientifique nationale et internationale attestée par plusieurs évaluations internationales y compris de l'OCDE. Les recherches se poursuivent particulièrement dans les domaines prioritaires définis dans le programme de la CIIP: évaluation des systèmes de formation, suivi scientifique des innovations et des réformes scolaires, études prospectives dans le domaine des didactiques et des supports d'enseignement et expertises à l'intention des différents organes de de la CIIP.

Vers une recherche utile

L'année 2006 a été marquée par un travail intense sur les futurs standards en éducation et par une réflexion conceptuelle quant à leur utilisation pour :

- l'évaluation et le pilotage du système,
- l'évaluation bilan des élèves à la fin des cycles scolaires et
- pour une évaluation à des fins d'orientation.

Les travaux en cours confirment l'IRDP dans son double rôle : de plate-forme de coordination de la recherche romande d'abord ; de centre d'expertise en recherche et en évaluation ensuite.

Pour bien comprendre ce travail de coordination, souvent peu visible, il est utile de rappeler qu'il existe en Suisse romande plusieurs niveaux d'action : la recherche régionale et la recherche cantonale. Le positionnement de l'IRDP, défini par les articles 37-39 et 41 des statuts de

la CIIP, se situe clairement dans le premier de ces deux niveaux. En tant qu'institution de la CIIP, l'institut est chargé prioritairement de la coordination et du pilotage de la recherche en éducation en Suisse romande. Il soutient les activités de la Conférence par des contributions d'expertise et par ses travaux scientifiques, il conduit des travaux de recherche et y participe. Son financement est donc assuré en majeure partie par le budget de la CIIP. Selon son mandat, l'IRDPI constitue des consortiums de recherche romands, une modalité de fonctionnement qui permet de tirer le meilleur profit des nombreuses unités de recherches cantonales existantes et de mobiliser pour la Suisse romande les ressources les plus compétentes, y compris celles des HEP et des Universités. Les exemples les plus parlants sont les consortiums PISA et HarmoS. Ils montrent comment il devient possible, dans un paysage de recherche éclaté, de répondre aux défis posés grâce à des équipes compétentes à géométrie variable. Lorsque ces mandats sont soutenus par un financement externe, ce dernier est réparti en fonction de l'investissement des partenaires engagés.

Il existe d'autres travaux que les cantons attribuent directement à leurs services de recherche, aux Universités et aux Hautes écoles pédagogiques. A ce niveau, le rôle de l'IRDPI consiste à suivre attentivement les projets de recherche émergents. L'échange suivi avec les centres cantonaux permet de voir dans quelle mesure les projets cantonaux isolés répondent à des préoccupations plus larges; et s'il est possible d'en profiter pour créer des synergies romandes, évitant ainsi de mener des recherches à double dans les cantons. Comme exemple de cette activité, citons la journée romande sur les indicateurs qui, en comparant les travaux réalisés dans les cantons, a permis d'esquisser les contours d'un système d'indicateurs romands.

En ce qui concerne son expertise en évaluation, l'IRDPI a été fortement sollicité dans le cadre du projet HarmoS. En effet, au sein de ce vaste chantier national, l'IRDPI a piloté les deux consortiums romands langue 1 et mathématiques; et a participé au consortium langue 2. Ces projets, particulièrement intéressants à plusieurs égards, ont fortement mis à contribution les forces vives de l'Institut. D'abord par la nature même du projet qui se situe à l'intersection entre didactique et évaluation système - c'est-à-dire dans deux domaines où l'IRDPI dispose d'une expertise de plus de 30 ans; ensuite par le réinvestissement de notre expérience acquise dans des projets similaires tels que Mathéval et PISA; et finalement par le défi majeur d'une collaboration au-delà du monde francophone qui nous a permis de mettre à profit l'expérience acquise dans d'autres projets nationaux (EVAMAR I).

Ces réflexions sur la mobilisation optimale des compétences de recherche existantes montrent à quel point l'effet de coordination permet de rendre la recherche plus efficace; le récent audit de l'OCDE sur la recherche éducative en suisse confirme l'IRDPI dans ce rôle. Mais on doit également s'interroger sur l'utilité des résultats que produit la recherche, car celle-ci, par définition, explore des horizons nouveaux et emprunte des chemins incertains. Autrement dit, si l'on veut définir *a priori* l'utilité de la recherche, on doit tenir compte de la nature même de cette activité. Bruno Latour disait que la recherche est la science en train de se faire. Ce chantier connaît ses propres temporalités, ses doutes méthodologiques, et les résultats restent incertains. Par conséquent, on ne peut raisonnablement fixer que dans les grandes lignes les directions de la recherche, en acceptant que les chercheurs produisent des résultats qui demain, peut-être, seront utiles selon les aléas des réalités éducatives. A l'intérieur de ce cadre toutefois, il faut créer des équipes de recherche ayant une masse critique qui permette la production efficace de résultats. C'est aux chercheurs ensuite de mener les investigations qui leur semblent les plus appropriées pour comprendre les objets étudiés. De cette façon se construiront des îlots de rationalité qui permettront aux responsables politiques d'asseoir leurs décisions sur des faits scientifiques et de mener ce que les anglais appellent une *evidence based policy*.

Cela dit, le travail scientifique consiste aussi à effectuer des expertises ad hoc. Il s'agit alors de transmettre dans un langage simple les connaissances accumulées et de les interpréter en fonction des questions posées. Cette tâche doit concilier rigueur scientifique et lisibilité des résultats. C'est un travail ardu, qui souvent nécessite l'écriture de textes successifs. Il part du corpus de recherches existant, où la signification des résultats dépend essentiellement du plan de la recherche et des options méthodologiques, tous deux étant choisis en fonction de l'objet, des connaissances théoriques, des positions épistémologiques et des moyens mis à disposition. Comme il s'agit toujours d'une modélisation de la réalité éducative - en d'autres termes d'un découpage simplifié à des fins d'analyse - les résultats doivent être recontextualisés à la lumière des interrogations du moment. L'appréciation des résultats de recherche suppose donc un travail délicat d'interprétation. Elle dépend des connaissances accumulées au fil des recherches précédentes et de la connaissance que le chercheur a du sujet. Cela signifie que

le travail d'expertise n'est possible que si, en arrière fond, se poursuivent les investigations scientifiques des chercheurs, seules garantes de l'étendue des connaissances fondant leur expertise.

Autrement dit, une recherche efficace et utile se construit dans la durée et par l'autonomie qui seule permet aux chercheurs d'appivoiser l'incertain et de faire les détours nécessaires à l'acquisition des connaissances, même si les résultats de leur activité ne produisent pas des retombées immédiates pour le politique. A en croire Claude Cohen-Tannoudji, prix Nobel de physique et professeur au Collège de France, *la recherche est une activité fragile. Il faut dix ans pour former un chercheur et le rendre opérationnel, il faut 20 à 30 ans pour constituer une équipe qui fonctionne vraiment bien, mais il suffit de trois ans pour tout détruire.* Il est donc vital pour la recherche de disposer de l'autonomie nécessaire pour lui permettre de combler nos lacunes de connaissances afin d'aboutir à des appréciations plus solides. Ainsi l'utilité des recherches se mesure à l'aune de leur orientation générale, c'est pourquoi nos recherches s'inspirent sans exception des questions soulevées par le programme d'activités de la CIIP.

L'utilité des résultats dépend ensuite des attentes des utilisateurs et du dialogue qui s'instaure avec eux. C'est un défi majeur qui dépasse largement la Suisse romande. Confrontés à des logiques d'action différentes, chercheurs et décideurs se regardent souvent en chiens de faïence. C'est à ce niveau que l'IRDP travaille selon deux axes : l'analyse de la politique de recherche qui alimente le Conseil de la recherche en éducation, et la documentation.

Lorsque émerge un nouveau projet politique, les collaborateurs de l'IRDP s'efforcent d'analyser la situation en pondérant les enjeux pour les acteurs concernés. Mais qui sont les acteurs ? Les développements envisagés doivent-ils profiter aux décideurs, aux parents, aux enseignants ou aux élèves ? Et s'ils sont destinés à un acteur particulier, quelles sont les retombées prévisibles pour les autres ? Cette préoccupation a fortement conditionné les travaux conceptuels liés aux futures épreuves de référence romandes. En effet, lorsqu'un projet, au fil de sa genèse, est destiné à la fois à faciliter le travail des enseignants et à fournir aux administrations scolaires des données permettant le monitoring du système, il faut s'interroger sur les résultats qu'une telle recherche doit produire. L'expérience montre qu'on est confronté à une multitude d'attentes qui ne sont pas toujours exprimées clairement. S'agit-il de produire des épreuves systèmes similaires aux enquêtes PISA ? Quels sont les impératifs méthodologiques liés à de tels tests de monitoring national sur base de standards ? Quels en sont les coûts ? Peut-on utiliser de tels résultats pour faire le bilan des acquisitions des élèves à la fin d'un cycle ? Comment satisfaire aux critères de validité de contenu lors de telles évaluations bilan, en particulier lorsque les résultats dans certains cantons devraient permettre une certification ? Ou encore, comment concevoir des profils de compétence pour chaque élève à des fins d'orientation ? A quel moment les résultats doivent-ils être disponibles ? Comment s'assurer que les enseignants et les élèves, sur la base des résultats, apportent les remédiations nécessaires ?

Ici, le dialogue entre recherche et décideurs se poursuit. Si du point de vue de la rigueur méthodologique quelques chercheurs souhaiteraient tenir compte de toutes ces fonctionnalités, peut-on pour autant proposer un test pour chacune des fonctions recensées ? Le bon sens nous indique qu'une telle vision n'est pas défendable, non seulement parce que nous n'avons pas les moyens de développer toute une série d'évaluations séparées, mais surtout parce que de si nombreuses évaluations ne laisseraient plus de temps pour la fonction première de l'école : l'apprentissage. L'année à venir nous permettra de distinguer plus clairement entre tests de monitoring nationaux et épreuves de référence régionales. Elle nous montrera comment trouver de façon pragmatique, au travers des échanges avec les administrations scolaires cantonales, un compromis qui soit défendable méthodologiquement et politiquement.

Le rapport annuel de l'IRDP fait l'objet d'une publication séparée.

Conseil de la recherche en éducation, CRE



Elisabeth Baume-Schneider
présidente du CRE

76

MANDAT

Le mandat du Conseil de la recherche en éducation relève des statuts de la Conférence (art. 20 à 23). Art 20, al. 1 : Pour la conseiller et soutenir ses activités visant à la coordination et à la coopération intercantionales, et au développement de la recherche en éducation, la Conférence institue un Conseil de la recherche en éducation. al. 2 : le Conseil situe son activité dans le contexte général de la politique et du développement de la recherche en éducation en Suisse.

Thèmes traités

Au cours de la séance du 23 février 2006, la discussion a porté sur insertion de l'Espace romand de la formation dans le contexte national, en particulier par rapport aux grands chantiers que sont HarmoS, le monitoring (avec le rapport national sur le système de formation) et EVAMAR. Des informations ont été fournies sur les développements en cours en Suisse alémanique, notamment le Zentrum für Leistungsmessung, projet de centre de mesure des trois Conférences alémaniques. Les grands thèmes de préoccupations sont les épreuves de référence romandes en synergie avec les standards du projet HarmoS et, dans le domaine des transitions, la détermination de profils de compétence en fin de scolarité obligatoire. Ces deux projets résultent des mesures décidées par la CIIP dans sa déclaration du 15 avril 2005, faisant suite à la consultation sur le projet PECARO.

Dans sa séance du 20 novembre 2006, le Conseil a pris acte de l'examen de la recherche en éducation en Suisse réalisé par l'OCDE/CERI à la demande de la CORECHED, le monitoring de l'éducation en Suisse – avec la présentation du rapport pilote sur l'éducation – les suites de PISA et l'état des travaux dans le projet HarmoS. Une courte information a été donnée sur les consultations en cours à propos de l'Accord HarmoS et de la Convention scolaire romande, ainsi que sur l'état de situation de la formation des maîtres dans le canton de Genève.

Le Bureau

Conformément aux statuts, les membres du Bureau ont été élus par l'assemblée de février (la séance de novembre 2005 où cette élection aurait dû avoir lieu ayant été annulée). Afin de préparer les séances plénières, les contacts entre les membres du Bureau du Conseil de la recherche en éducation se sont établis par courrier électronique; il n'y a pas eu de réunion.

Le conseil

En 2006, le Conseil s'est réuni à deux reprises, les 23 février et 20 novembre, sous la présidence d'Elisabeth Baume-Schneider, ministre de l'Éducation du canton du Jura.

Mutations des membres

L'année 2006 a connu quelques mutations de membres, essentiellement liées à des changements intervenus dans les institutions concernées : François Grin, co-directeur du SRED, a cédé sa place à Mme Karin Muller nommée en été à la direction de ce service; Alexandre Etienne, quittant la HEP-Fribourg, a été remplacé par M. Maurice Tardif, recteur de la HEP-BEJUNE; en raison d'une double représentation de la HEP-BEJUNE, M. Abdeljalil Akkari a cédé son siège à M. George Hoefflin, responsable de l'Institut de recherche et développement de la HEP-Vaud.

GLOSSAIRE DES PATOIS DE LA SUISSE ROMANDE

Point 17 du programme 2005-2008

Préparer l'insertion de la Rédaction du GPSR dans un institut universitaire de dialectologie et de français régional pour la Suisse romande dans le cadre d'un accord inter - universitaire de Suisse occidentale

Glossaire des patois de la Suisse romande, GPSR



MANDAT

Le GPSR a pour mission de rendre compte, sous la forme d'un dictionnaire, du patrimoine linguistique de la Suisse romande, dans toute sa richesse et son extraordinaire diversité. Pour ce faire, il s'est constitué au début du XXe s., avant que la quasi-totalité des parlers vernaculaires ne disparaissent, une très importante documentation manuscrite (plusieurs millions de fiches) et dispose d'une bibliothèque exhaustive dans ses domaines de spécialité. Les articles du dictionnaire représentent la somme de ce qu'il est possible de savoir, au plan scientifique comme au plan lexicographique, sur chacun des mots qui a existé dans tout ou partie du territoire romand. Avec les entreprises sœurs des autres régions linguistiques du pays (*Schweizerdeutsches Wörterbuch*, *Dicziunari Rumantsch Grischun*, *Vocabolario dei dialetti della Svizzera Italiana*), le GPSR forme l'ensemble des quatre Vocabulaires nationaux grâce auquel la Suisse peut s'enorgueillir d'être la nation qui a sans doute le mieux su préserver son héritage linguistique.

Collaboration avec l'Université

Le projet de *Dictionnaire du patois de Bagnes*, emblématique de la collaboration entre le GPSR et le Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel (CD), poursuit sa progression de manière satisfaisante.

Une base de données a été créée; opérationnelle depuis l'automne; elle sera encore développée, notamment en vue de l'exportation de son contenu vers un logiciel de traitement de texte, dans lequel seront rédigés les articles.

La saisie des données bat son plein; à terme, le contenu des 50'000 fiches manuscrites aura été interprété phonologiquement et intégralement versé dans ladite base.

Les séances de travail menées conjointement avec l'équipe de patoisants bagnards pour traiter de questions phonologiques et graphiques se sont poursuivies.

Aux initiateurs du projet, MM. E. Fluckiger et R. Maître, désormais tous deux membres de la rédaction du GPSR, se sont jointes en cours d'année deux collaboratrices, Mmes D. Aquino et G. Pannatier, respectivement assistante et ancienne maître-assistante au CD.

Rapprochement du GPSR et du CD

La création d'un institut universitaire de dialectologie, intégrant les missions du GPSR et du CD demeure l'option privilégiée par la CIIP et l'ASSH, laquelle l'a encore confirmée par une lettre du Président de sa Commission pour les Vocabulaires nationaux datée du 10 août 2006. Ce

Activités

projet doit concilier les modalités de gouvernance de l'Université de Neuchâtel et la nécessaire autonomie administrative et scientifique du GPSR dans le cadre de sa mission. Le secrétariat général de la CIIP et le rectorat de ladite Université ont conjointement examiné sa faisabilité; elle fera l'objet d'un rapport à paraître courant 2007.

Bibliothèque

Conscient dès les années 1990 de la nécessité, à moyen terme, d'informatiser sa bibliothèque, le GPSR a pragmatiquement attendu pour y procéder le renouvellement de l'équipe en charge de ce dicastère. Ceci s'étant produit dans le courant 2006 (voir ci-dessous), la phase préparatoire de l'opération a aussitôt été lancée. Elle consistera essentiellement en un catalogage des nouvelles acquisitions dans le logiciel ad hoc Virtua (qui sera installé début janvier 2007) et en la conversion du catalogue traditionnel en un catalogue informatique. Dans cette perspective, et par souci de contribuer aux effets de synergie d'un réseau de bibliothèques, le GPSR a pris contact avec les responsables du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) et du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ); pour concrétiser son intégration au sein de ces deux institutions dès 2007. Ces mesures et affiliations ont bien sûr un coût, qui sera partiellement imputé au budget d'acquisition.

Informatique

Des phénomènes comptables indépendants de la gestion proprement dite de l'institution ont entraîné une diminution des dépenses salariales et l'apparition au budget 2006 d'un solde positif non négligeable. Dans sa séance du 27 octobre, la Commission pour les Vocabulaires nationaux de l'ASSH a bien voulu que le GPSR dispose de cette somme et qu'il la consacre à l'optimisation de son outil informatique sur deux points particuliers:

1. La base de données relationnelle, qui donne toute satisfaction en tant qu'instrument de travail interne, sera bientôt sollicitée pour réaliser le fascicule d'index du tome VII. Pour ce faire, il est nécessaire de perfectionner certains filtres et certains états MS-Access, afin que les listes fournies par l'ordinateur se rapprochent le plus possible de l'aspect prévu pour leur publication. Il s'agit d'un travail de haute spécialité et de longue mise au point. Pour l'effectuer, le GPSR s'est approché de l'Ecole supérieure neuchâteloise d'informatique de gestion (ESNIG), qui avait déjà été son partenaire pour le développement de la base de données. Un contrat de collaboration a été signé le 19 décembre, prévoyant la mise à disposition pendant toute l'année 2007 d'un assistant à mi-temps et son encadrement par les professeurs de l'école.
2. La nécessité d'un site internet propre au GPSR se fait toujours plus sentir avec la généralisation de cet usage dans les milieux scientifiques. Il ne fait pas de doute qu'il contribuerait à une meilleure visibilité de l'institution et faciliterait les échanges avec les centres de recherches du même type. La soudaine disponibilité de fonds permettant de remédier à cette absence a aussitôt été exploitée pour établir des contacts avec des spécialistes de la région neuchâteloise, médiaticiens et graphistes, afin de planifier la réalisation du site durant le premier semestre 2007.

Il est à relever que ces nouvelles tâches, même avec l'apport de personnel auxiliaire, impliquent une participation importante de plusieurs rédacteurs. Le bénéfice attendu pour le GPSR mérite amplement qu'elles soient entreprises; mais en conséquence, le temps consacré à la rédaction diminuera.

La saisie des données dans la base informatique s'est poursuivie au rythme qui est le sien depuis plusieurs années. Grâce à un subside de l'ASSH, le GPSR n'a pas eu à recourir à son fonds de réserve pour financer les coûts salariaux et techniques de l'année 2006. Il en ira de même en 2007.

Commission philologique

La Commission philologique a tenu sa séance ordinaire annuelle le 9 septembre dans les locaux du GPSR, en présence du nouveau Président de la Commission pour les Vocabulaires nationaux, le Professeur Bruno Moretti. Dans une première partie, outre le rapport de son Président, elle a entendu deux communications: l'une du secrétaire général de la CIIP faisant état des progrès de la concertation avec l'Université sur la création d'un Institut de dialectologie; l'autre du rédacteur en chef évoquant les perspectives de renouvellement de l'équipe rédactionnelle dans les deux ans à venir (voir ci-dessous) et sollicitant dans ce but la participation des membres de la Commission. En seconde partie, MM. Chevalley et Huber ont présenté les fascicules 110 et 111.

Rédaction et publications

Les fascicules 110 (de *gîte* à *gogala*, p. 337-392 du tome VIII) et 111 (de *fra* à *fregilyiè*, p. 893-952 du tome VII) sont parus en juillet 2006, tous deux datés de 2005. Au cours du premier semestre 2007 sera publié le fascicule 112 (de *fregnat* à *frò*, p.953-1008 du tome VII), daté de 2006.

Le 107^e Rapport annuel de la rédaction sera publié en 2007, réuni avec le 108^e dans une brochure unique qui contiendra également la Bibliographie linguistique bisannuelle.

Comme chaque année, tous les rédacteurs ont consacré une part plus ou moins importante de leur temps à des activités relevant de la gestion de l'outil informatique et de l'administration de l'institution. Ils ont également passé plusieurs centaines d'heures de travail à répondre aux demandes de renseignements et de conseils émanant d'étudiants, de chercheurs ou de simples profanes curieux du passé linguistique de notre région, et à participer aux activités de diverses associations scientifiques et culturelles.

Le remplacement de M. W. Müller, parti à la retraite, par M. R. Maître au 1^{er} mars 2006 a fait baisser le pourcentage de postes de rédacteurs en fonction de 5,55 à 5,4. En réponse à un souci exprimé par l'ASSH et grâce à une modification du taux d'activité de Mme Godat, il sera procédé en 2007 à un nouvel engagement, de façon à atteindre l'équivalent de six pleins temps, total jugé idéal pour la publication de deux fascicules annuels.

Pour succéder à Mme M. Weibel, assistante bibliothécaire à 60%, qui a pris sa retraite le 31 octobre 2006, a été engagée Mme Laurence Nicaise Rouyer, titulaire d'une licence en lettres ainsi que d'un diplôme universitaire de formation continue en information documentaire (CE-SID); et qui maîtrise parfaitement le logiciel Virtua. Le reste du personnel adjoint à l'équipe rédactionnelle n'a pas subi de modifications et se compose donc, à la fin 2006, d'une assistante de rédaction et d'une secrétaire à plein temps, ainsi que d'une collaboratrice chargée de la saisie des données informatiques à 25 %.

Personnel

Annexes

TEXTES OFFICIELS

COMPTES

COMPOSITION DES COMMISSIONS

TEXTES OFFICIELS

Nouveau mandat de la commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)

(remplace la décision du 15 mars 2001)

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), confirmant les actions antérieures visant à promouvoir une éducation aux médias et par les médias, notamment la priorité numéro 6 du plan quadriennal 2001-2004, dans le but d'accompagner les départements, les écoles et les enseignants dans leurs programmes visant à faire des élèves des acteurs critiques dans la société de l'information, dans le but d'offrir aux écoles, aux enseignantes et enseignants un accès optimal aux ressources pédagogiques des divers médias ainsi que des appuis didactiques répondant aux besoins, vu les dispositions prises par le Conseil fédéral («Stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse», 1998), vu la Déclaration de la CDIP relative aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le domaine de l'éducation, 2000, vu les Recommandations de la CDIP relatives à la formation initiale et continue des enseignantes et enseignants de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (ICT), mars 2004, vu le Partenariat Public Privé *L'école sur le net* (PPP-ésn), 2001-2007, vu l'article 36 des Statuts de la Conférence du 9 mai 1996, vu les dispositions de la Convention du 4 octobre 2000 entre la Conférence, la Radio et la Télévision de Suisse romande, vu le préavis positif de la CSG du 7 décembre 2005

arrête :

Article premier Mandat général

¹ Une commission permanente des médias et des technologies dans l'éducation est instituée en qualité d'instrument d'expertise et de conseil de la Conférence pour les questions relevant de l'intégration des médias, images, technologies de l'information et de la communication (MITIC) dans l'éducation, ci-après «la commission» (COMETE).

² La commission a mission de proposer à la CIIP des principes et actions communs sur tous les aspects relevant de l'éducation aux médias et par les médias (classiques et nouveaux), des diverses technologies de l'information et de la communication, dans l'espace romand de la formation. Elle assure le relais et la coordination avec les départements cantonaux.

Article 2 Tâches particulières

¹ La commission est plus particulièrement chargée des missions suivantes :

- i) traiter toute question touchant aux MITIC pour les activités de formation et d'enseignement au sein de l'espace romand de la formation ;
- ii) conseiller la CIIP dans sa politique et ses réalisations de moyens d'enseignement et de ressources didactiques ;
- iii) porter un regard critique, notamment sur les médias de service public, sur les productions et les sites destinés à l'éducation et à la formation et d'émettre des propositions et des recommandations ;
- iv) proposer et promouvoir des actions MITIC au plan intercantonal. Elle le fera en priorité dans le cadre de la formation des enseignantes et des enseignants et dans la mise en œuvre du PECARO, plan cadre romand ;
- v) veiller à une articulation cohérente entre les mesures prises par la CDIP, les actions du CTIE, les mesures CIIP et les mesures cantonales ;
- vi) formuler des avis sur tout objet qui lui est soumis par la Conférence.

² Des notes de synthèse sont rédigées à l'intention du secrétariat général qui les diffusera aux instances concernées.

Article 3 Statut

¹ La commission est un organe consultatif, d'expertise et de proposition de la Conférence.

² Elle relève administrativement du secrétariat général.

Article 4 Composition

La COMETE se compose de 17 à 20 membres, plus précisément :

- a) d'un-e à deux responsable(s) MITIC de chaque canton.
- b) de personnes qui émanent :
 - i) des centres de ressources (documentation, MITIC)
 - ii) du secteur de la formation des enseignants
 - iii) des instituts universitaires ou de recherche impliqués dans la problématique de la communication, des médias et des technologies
 - iv) des associations professionnelles d'enseignants romands
 - v) des médias écrits et audiovisuels
 - vi) du CTIE.

Article 5 Désignation et nomination

¹ Les cantons désignent leur(s) représentant(s) au sens de l'art. 4 a).

² La Conférence nomme les membres de la commission. Elle désigne parmi eux son président ou sa présidente. Elle veille à inclure un-e journaliste de la SSR.

³ Les membres sont proposés et choisis sur la base de leurs connaissances expertes des questions éducatives et/ou de leurs compétences pédagogiques et professionnelles.

Article 6 Durée des mandats

Représentants cantonaux mis à part, la durée du mandat des membres de la commission est de quatre ans. Ce mandat est renouvelable.

Article 7 Fonctionnement

La commission :

- i) se dote d'un plan d'action qui est validé par le secrétariat général; elle en évalue les résultats annuellement et le met à jour;
- ii) se réunit en séance plénière en principe deux à trois fois par année;
- iii) peut former un bureau et des groupes de travail, conformément à l'article 36 des statuts de la Conférence.
- iv) peut inviter, ponctuellement et à titre de consultantes ou consultants, des personnalités extérieures.

Article 8 Secrétariat

Le secrétariat de la commission est assumé par le secrétariat général.

Article 9 Moyens et dispositions financières

¹ Le budget de fonctionnement de la commission fait partie du budget de la Conférence et relève du secrétariat général.

² Les membres de la commission sont indemnisés selon la directive du 22 novembre 1996.

Article 10 Entrée en vigueur

Ce mandat entre en vigueur immédiatement. Il remplace la décision de la CIIP du 15 mars 2001.

Neuchâtel, le 9 février 2006

La présidente

Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général

Christian Berger

Dimensions principales d'analyse des ressources didactiques dans le domaine de l'enseignement du français

Critères de qualité au sens de l'art. 13 al. 3 de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques, du 19 février 2004

Document formellement ratifié par la CIIP le 13 avril 2006

Conformément à la Déclaration relative à la politique de l'enseignement des langues du 30 janvier 2003 et des postulats relatifs à l'enseignement du français du 3 avril 2003, tenant compte des résultats des enquêtes internationales PISA, soucieuse de fournir des moyens d'enseignement adaptés aux exigences (maîtriser la langue réfléchir sur la langue, apprendre à communiquer/ communiquer, et construire des références culturelles), la CIIP met à disposition du corps enseignant des moyens d'enseignement qui prennent largement en compte les paramètres ainsi rappelés.

1. Cohérence des contenus et des démarches didactiques avec le cadre didactique général

- a. Compatibilité avec les objectifs prioritaires du PECARO dans le domaine de l'enseignement des langues
- b. Compatibilité avec les objectifs énoncés dans le texte d'orientation de la CIIP
- c. Compatibilité avec les choix *futurs* en matière de terminologie

2. Contenus d'enseignement/apprentissage

- a. Degré de conformité aux savoirs de référence (adoptés au plan romand et, de manière générale, dans la francophonie)
- b. Progression d'un cycle à un autre et à l'intérieur d'un cycle
- c. Adaptation des contenus au niveau de connaissances des élèves
- d. Adaptation aux conditions d'enseignement

3. Diversité et cohérence des démarches d'enseignement proposées

- a. Organisation des activités en séquences avec articulation d'activités complexes et d'activités spécifiques
- b. Diversité des types d'activité et des tâches proposées
- c. Diversité des supports textuels (documents écrits, sonores, vidéo, etc.)
- d. Dispositifs d'évaluation variés et intégrés à l'apprentissage
- e. Intégration de la dimension TICE
- f. Diversité de l'organisation du travail (individuel, en groupe, en atelier, en dyade, etc.)

4. Adaptation aux élèves

- a. Explicitation des objectifs pour les élèves, clarté et lisibilité des consignes
- b. Adaptation des textes et des activités aux connaissances des élèves
- c. Prise en compte de la diversité des représentations et des cultures chez les élèves
- d. Présence d'activités d'apprentissage explicites / de construction des notions
- e. Présence explicite d'aides à l'apprentissage (stratégies)
- f. Présence de moyens de différenciation
- g. Proposition d'activités de consolidation et de remédiation

5. Présence d'une ouverture vers d'autres disciplines et vers d'autres langues

- a. Liens établis avec d'autres langues (et leur apprentissage) sur le plan grammatical ou lexical
- b. Référence à la dimension FLE (français langue étrangère) pour certains élèves
- c. Référence à l'usage du français dans d'autres disciplines ou dans des contextes particuliers (technique, scientifique, etc.)

6. Qualité de l'organisation des moyens d'enseignement

- a. Cohérence entre les différents composants
- b. Qualité du guide méthodologique (sur le plan de l'argumentation scientifique et de l'encadrement du travail de l'enseignant)
- c. Qualités formelles des différents composants (qualité de la langue utilisée, du graphisme, de la mise en page / présentation, des illustrations, etc.)

Décision relative à l'introduction du Portfolio européen des langues II

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,
 vu la décision de l'assemblée plénière de la CDIP du 25 mars 2004 concernant la stratégie de la CDIP et programme de travail pour la coordination à l'échelle nationale de l'enseignement des langues à l'école obligatoire,
 vu la déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande (du 30 janvier 2003),
 vu les projets d'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Concordat Harnos) et de Convention scolaire romande du 16 février 2006,
 considérant le Cadre européen commun de référence pour les langues (2000) du Conseil de l'Europe,
 sur proposition du secrétaire général et de la Conférence des secrétaires généraux,

arrête :

Article 1

¹ L'introduction généralisée du Portfolio européen des langues pour élèves de 11 à 15 ans (ci-après PEL II) se fait dans les cantons au plus tard d'ici à l'année scolaire 2012/13.

² Dans ce but, les cantons entreprennent les démarches nécessaires afin que tous les élèves de 5e année utilisent le PEL II au plus tard en 2012/13 tout en favorisant une extension rapide de l'usage du PEL II dans les autres degrés.

³ Dans la mesure du possible, les cantons collaborent entre eux au niveau des démarches entreprises.

Article 2 Formation des formateurs et des enseignants concernés

¹ Les cantons s'engagent à ce que l'ensemble des enseignants concernés soit formé à l'utilisation du PEL II dans le cadre de leur classe d'ici à 2012/13.

² Selon un calendrier défini par les cantons, l'ensemble des enseignants concernés (soit les enseignants généralistes intervenant en 5e et 6e année, les enseignants de langues du secondaire I ainsi que les enseignants de classes d'accueil et de cours intensifs de français langue II) seront invités à participer à une formation continue obligatoire d'une journée au minimum. Cette journée sera suivie en principe d'une à deux demi-journées d'accompagnement de projets.

³ Par l'intermédiaire de la CDHEP, les cantons mandatent les HEP et les institutions de formation des enseignants apparentées afin d'introduire dans leurs plans d'études une formation de base à l'utilisation du PEL.

⁴ Une formation des formateurs en langues des HEP est mise en place au niveau romand par la Conférence des directeurs de HEP de la Suisse romande (CDHEP) en collaboration avec le secrétariat général de la CIIP.

Article 3 Information aux parents

Une information sur les objectifs du PEL II est fournie aux parents des élèves concernés. Les démarches à ce sujet sont menées en concertation avec le secrétariat général de la CIIP.

Article 4 Collaboration entre enseignants

Les cantons encouragent les enseignants de langues à collaborer entre eux dans l'utilisation du PEL II, notamment dans la perspective de la mise en place d'une didactique intégrée de l'enseignement des langues, telle que définie dans la Déclaration de la CIIP sur la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande (du 30 janvier 2003).

Article 5 Groupe de travail romand PEL

¹ La coordination des démarches entreprises dans les cantons est confiée au secrétariat général de la CIIP qui s'associe le groupe de travail romand PEL. Il lui revient également, en concertation avec le groupe suisse de pilotage PEL, de mettre à disposition des enseignants romands des documents d'accompagnement.

² Le groupe de travail romand PEL est également chargé de collaborer à la réflexion sur les mesures visant à favoriser l'articulation entre le PEL II, le PEL III et le futur PEL I (pour élèves de 7 à 9 ans).

³ A cette fin, un nouveau cahier des charges de ce groupe de travail sera établi et sa composition sera complétée.

Article 6

La présente décision est communiquée :

- aux membres de la CDIP,
- aux membres du groupe de travail romand PEL,
- au secrétariat de la CDIP/CH.

Neuchâtel, le 14 septembre 2006

La présidente
 Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général
 Christian Berger

Règlement financier du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques du 30 novembre 2006

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, vu l'article 10 c de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques, du 19 février 2004, signée par tous les cantons de Suisse romande: Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud,

arrête:

Article premier Champ d'application

Le présent Règlement régit la gestion financière du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques (le Fonds).

Art. 2 Exercice financier

L'exercice financier couvre une année civile du 1er janvier au 31 décembre.

Art. 3 Budget

¹ Le budget annuel du Fonds pour l'exercice suivant est approuvé par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (la Conférence) lors de la plénière de printemps de l'année qui précède.

² Les prévisions budgétaires sont préparées par le secrétariat général de la Conférence. Elles sont exprimées en francs suisses et sont accompagnées des annexes explicatives et exposés circonstanciés nécessaires.

³ La commission financière (la commission) chargée de l'administration du Fonds peut demander des informations complémentaires au point 2 ci-dessus.

⁴ La commission, après examen des prévisions budgétaires, avalise le budget en première instance.

⁵ Le budget préavisé par la commission est soumis à la conférence des secrétaires généraux (la CSG) avant de passer en Conférence pour l'adoption finale.

⁶ Les prévisions budgétaires doivent être transmises par le secrétariat général aux membres des organes ad hoc (la commission financière, la CSG, la Conférence) deux semaines au moins avant les séances ayant cet objet à l'ordre du jour.

⁷ Le secrétaire général peut présenter des prévisions budgétaires extraordinaires chaque fois que les circonstances l'exigent. Il les soumet aux mêmes instances.

⁸ En vue de ne pas entraver le processus de production, l'évolution des commandes par rapport au budget pour les réimpressions et les réalisations n'est toutefois pas soumise à l'approbation de ces organes, les charges supplémentaires engendrées devant en principe être couvertes par des recettes correspondantes. La commission est informée des écarts au travers du document de comparaison budgétaire.

⁹ Outre les prévisions budgétaires pour l'exercice financier suivant, le secrétariat général annonce, pour information, des estimations provisoires pour l'année suivante ou pour toute période déterminée, qui seraient directement liées à l'exercice concerné.

Art. 4 Crédits

¹ Les crédits représentent la masse financière débloquée sur la base du budget. Ils servent à couvrir les dépenses de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

² Conformément à l'art. 7 de la Convention intercantonale administrative sur les moyens d'enseignement et les ressources didactiques, du 19 février 2004, le prix des moyens d'enseignement et des ressources didactiques intègre l'ensemble des coûts imputables à leur conception, rédaction, édition, distribution et stockage. Le coût de l'administration des contrats d'édition ou de réalisation est imputé au prix de vente des moyens ou ressources considérés. L'accès aux ressources électroniques fait l'objet de licences. Le prix intègre les coûts de conception, de réalisation, de maintenance et de mise à jour.

³ Les sommes provenant de crédits non engagés à la fin de l'exercice financier restent acquises au Fonds.

⁴ Toutefois, les crédits non utilisés en raison de dépenses qui n'auraient pas encore été réglées au cours de l'exercice sont placés dans les passifs transitoires (avec tenue d'inventaire) et restent utilisables pendant une période de 12 à 36 mois après la fin de l'exercice financier auquel ils se rapportent.

⁵ Les actifs transitoires utilisés pour les travaux en cours sont ouverts tant que l'amortissement n'est pas réalisé.

⁶ Le secrétaire général peut opérer des virements d'un poste budgétaire à l'autre dans le respect du plan comptable. Il doit informer la commission financière qui préavisé les comptes. C'est notamment le cas pour la gestion des amortissements.

⁷ Différents types de dépenses exceptionnelles ayant pour effet un dépassement du crédit global inscrit au budget annuel

peuvent s'inscrire dans le processus et donnent lieu à des compétences décisionnelles spécifiques:

- a) évolution des commandes (voir article 3 alinéa 8), compétence du secrétaire général;
- b) dépenses dans le cadre de la recherche et de la production des moyens d'enseignement, compétence de la commission financière;
- c) dépenses de fonctionnement liées à la production des moyens, compétence du secrétaire général pour un montant maximum de CHF 50'000.- au-delà, compétence de la commission financière.

Art. 5 Recettes

Les crédits inscrits au budget sont couverts par:

- a) les achats des cantons et des particuliers;
- b) les acquisitions de licences pour les ressources électroniques;
- c) les royalties, redevances et droits d'auteurs;
- d) une contribution forfaitaire par élève ou apprenti de la formation professionnelle;
- e) des recettes diverses.

Art. 6 Gestion des liquidités

¹ Le compte courant sert à couvrir les dépenses dans le cadre du budget ordinaire et de budgets spéciaux éventuels. Il est alimenté par les recettes prévues à l'article 5 ci-dessus. Par ailleurs, il doit contenir suffisamment de liquidité pour:

- a. couvrir les dépenses en attendant l'encaissement des recettes;
- b. couvrir toute dépense extraordinaire prévue.

² Pour répondre au point b), le secrétaire général peut être amené à augmenter le montant des liquidités. Il s'agit notamment d'honorer les conditions financières arrêtées à la signature de convention de co-édition sur certains ouvrages qui engage la CIIP à avancer d'importantes sommes à court/moyen terme. La meilleure alternative est étudiée avec la banque.

Art. 7 Dépôt et placement

¹ La Commission, sur proposition du secrétaire général, détermine l'allocation stratégique et approuve le choix:

- a) de la banque ou des banques dans lesquelles doivent être déposés les fonds;
- b) du mandat à la ou les banques choisies de gérer le portefeuille des placements.

² Le secrétaire général peut placer les excédents de liquidité qui ne sont pas nécessaires pour faire face aux besoins immédiats, dans le respect de l'allocation stratégique retenue.

Art. 8 Avances de trésorerie

La commission peut arrêter à tout moment des avances de trésorerie au débit du Fonds pour assurer le financement de certaines opérations dont l'amortissement n'est pas assuré.

Art. 9 Profits et pertes

Le secrétaire général peut autoriser à passer par profits et pertes le montant des pertes sur les stocks, les moyens non réalisés après étude et autres cas particuliers. Il sera établi un état de toutes les sommes ainsi passées par profits et pertes pour information à la commission.

Art. 10 Contrôle interne

Le secrétaire général:

- a) prescrit que tout paiement doit être effectué sur le vu de pièces justificatives et autres documents attestant que les services ou les marchandises qui font l'objet de paiement ont bien été reçus et n'ont pas été réglé auparavant;
- b) désigne les collaborateurs autorisés à engager des dépenses et à effectuer des paiements au nom du Fonds;
- c) établit un système de contrôle financier interne permettant d'exercer efficacement une surveillance permanente et une révision d'ensemble des opérations financières.

Art. 11 Achats

Les fonctions d'achat comprennent tous les actes nécessaires à l'acquisition par voie d'achat ou de location de biens, notamment des produits et des services, y compris des ouvrages.

Dans l'exercice des fonctions d'achat du Fonds, la commission veille au respect des principes généraux ci-après:

- a) Rapport optimal prix/prestation;
- b) Équité, intégrité et transparence;
- c) Mise en concurrence selon la loi fédérale sur les marchés publics;
- d) Intérêt du Fonds (notamment sous l'angle de la pérennité).

Art. 12 Comptabilité

¹ Dans le cadre de l'exercice financier annuel, le secrétaire général fait tenir la comptabilité nécessaire et présente les comptes en faisant ressortir les éléments suivants, dans une vision par domaine de production :

- a) Le bilan
- b) Le compte d'exploitation
- c) La comparaison budgétaire
- d) Les commentaires ad hoc

² Les comptes annuels sont présentés en francs suisses.

Art. 13 Vérification et adoption des comptes

¹ L'instance compétente pour assurer la vérification extérieure des comptes du Fonds est désignée par la Conférence selon ses statuts, art.52, alinéa 3.

² L'organe de révision remet son rapport au secrétaire général qui le soumet à la commission. Les comptes avec les commentaires sont présentés en séance et avalisés en première instance.

³ Le rapport du contrôleur préavisé par la commission est soumis à la conférence des secrétaires généraux avant de passer en Conférence (plénière de printemps) pour l'adoption finale.

⁴ Les comptes doivent être transmis aux membres des organes ad hoc (la commission financière, la CSG, la Conférence) deux semaines au moins avant les séances ayant cet objet à l'ordre du jour.

Art. 14 Résolution entraînant des dépenses

Le secrétaire général est tenu de fournir des informations sur les incidences administratives et financières de toute proposition soumise par un organe de la Conférence et qui peut entraîner des dépenses pour le Fonds.

Art. 15 Dispositions générales

¹ Le présent Règlement est approuvé par la Conférence et entre en vigueur à la date de son approbation.

² Toute proposition de suspension ou de modification des dispositions du présent Règlement doit être formulée par écrit et envoyée au secrétariat général de la CIIP au moins trois mois avant la prochaine réunion de la Conférence.

³ Le Secrétaire général la communique aux membres de la Conférence et en saisit pour avis la commission financière.

Neuchâtel, le 30 novembre 2006

La présidente
Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général
Christian Berger

Mandat de la CIIP pour la mise en place d'une commission CRFP pour la validation des acquis

Considérant

- la loi fédérale sur la formation professionnelle et les possibilités qu'elle offre en matière d'autres procédures de qualification (art. 33 et 34 LFPr; art. 30 et 31 OFPr);
- les différentes législations cantonales qui prévoient la possibilité de valider les acquis;
- la plate forme nationale de validation des acquis qui définit le cadre général de la validation des acquis en Suisse, les prestations qui lui sont liées, les modalités de collaboration avec les organisations du monde du travail, ainsi que les modalités de financement (cf. document Plate forme de la validation des acquis);
- la nécessité pour les cantons de mettre en place des procédures de validation des acquis répondant précisément à ce cadre;
- la recommandation faite aux cantons par la Confédération de développer dans ce domaine des collaborations intercantionales et des modalités de coopération;
- l'absence de dispositions concernant la validation des acquis et les compléments de formation dans les accords intercantonaux existants sur la formation professionnelle;
- la nécessité d'avoir une action coordonnée auprès des organisations du monde du travail et de ne pas avoir des initiatives prises séparément par les cantons;
- la complexité et la lourdeur des systèmes à mettre en place (accueil, bilan de compétences, expertises, commission de validation des acquis, complément de formation) et l'impossibilité de mettre en place dans chaque canton des systèmes de validation des acquis pour tous les métiers;
- l'acceptation par la CIIP du rapport sur la reconnaissance et la validation des acquis (juin 2006) qui jette les bases d'une collaboration entre les cantons et qui demande qu'elle se mette en place de manière urgente.

La CIIP donne mandat à la commission CRFP pour la validation des acquis:

- de dresser un inventaire de tous les dispositifs de validation des acquis existant dans les différents cantons romands, ceci pour l'ensemble des métiers concernés, et de le mettre à jour régulièrement;
- de prévoir au début de chaque année civile pour chaque canton quels seront les nouveaux métiers qui feront l'objet d'une procédure de validation des acquis et de planifier les tâches à remplir;
- d'estimer périodiquement pour chaque canton le nombre de candidats qui pourraient être concernés;
- d'établir les contacts avec les organisations faitières (nationales) du monde du travail, d'obtenir leur accord pour mettre en place une validation des acquis, et déterminer quel serait le canton responsable du dossier;
- de définir en fonction du métier les cantons qui pourront accueillir des candidats d'autres cantons;
- de prévoir les modalités de paiement pour les prestations offertes par un canton pour une personne qui serait domiciliée hors de celui-ci et de veiller à leur application;
- de proposer à la CRFP pour les différentes prestations les tarifs qui prendront en compte l'indemnisation d'un canton qui aurait financé la mise en place d'une procédure de validation des acquis utilisable dans un autre canton ou à disposition de candidats d'autres cantons;
- d'assurer les liens avec les instances responsables de la validation des acquis au niveau de la Confédération et des organisations du monde du travail;
- de coordonner l'offre de formation pour les experts chargés de la validation des acquis;
- de prévoir à moyen terme (dans un délai de quatre ans) l'autofinancement de la gestion de la commission sur la base des prestations qu'elle offre et des services qu'elle rend aux différents cantons.

Fonctionnement de la commission intercantonale

- La commission CRFP se réunit au minimum 7 à 8 fois par année (durant la phase de démarrage de 4 ans, probablement davantage).
- Au cours de ces séances:
 - elle fait le point sur les projets en cours et leur développement, ainsi que sur les dispositifs déjà en place et leur fonctionnement;
 - elle répertorie les candidats des différents cantons et pour chaque métier concernés par une validation des acquis hors de leur canton de domicile;
 - elle décide du développement de nouveaux projets et des contacts à prendre avec les organisations du monde du travail;
 - elle planifie les validations des acquis dans les différents cantons en fonction des métiers et des candidats; la CRFP valide cette planification à intervalles réguliers
 - elle est informée du développement des projets au niveau de la Confédération;
 - elle identifie les difficultés rencontrées dans la validation des acquis et les modalités de collaboration inter-cantonaux et propose des solutions.

La commission CRFP a une délégation de compétence de la part de la CIIP, via la CRFP qui est en mesure de prendre des décisions de manière autonome sur les différents points du mandat, dans le cadre du respect des dispositions fédérales et cantonales, ainsi que des statuts de la CIIP.

Les décisions se prennent à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, c'est la voie du président qui fait la différence.

La commission ne s'occupe que des tâches incombant aux cantons dans le cadre de la répartition des tâches faites par la Confédération. Les organisations du monde du travail ne sont donc pas membres de cette commission, par contre, la commission travaille en partenariat étroit avec elles. C'est précisément pour favoriser ce partenariat que la commission est créée.

Chaque canton romand ou bilingue représenté au sein de la CIIP est membre de la commission (sept participants plus le/la président/e). La présidence est désignée par la CIIP.

Un secrétariat assure la préparation des séances, le suivi des dossiers, les procès verbaux et toute la correspondance de la commission. Le temps estimé est d'env. 30% de poste (15% collaborateur scientifique et 15% collaboratrice administrative).

Pour les quatre premières années, une demande de financement est faite à la Confédération dans le cadre des projets de développement (cf. art. 54 LFP); dans l'attente d'une décision de l'office fédéral, les services/offices cantonaux de la formation professionnelle des cantons représentés au sein de la commission s'engagent à assumer les coûts liés à la gestion opérationnelle de la commission (et quelque puisse être par la suite la décision communiquée par l'OFFT).

Au-delà de cette période, la commission doit trouver des sources d'auto-financement, par exemple sur la base d'un forfait par dossier traité (cf. point du mandat).

Au terme de chaque année, la commission fait un rapport de ses activités.

Cette commission commencera ses travaux au plus tard en janvier 2007.

Neuchâtel, le 30 novembre 2006

La présidente

Anne-Catherine Lyon

Le secrétaire général

Christian Berger

COMPTES 2006

Secrétariat général de la CIIP

Nos	Libellés	Budget 2006	Comptes 2006
3	CHARGES	7'449'200.00	6'784'301.87
30	Charges de personnel	2'954'700.00	2'737'311.23
3000	Traitement personnel	2'720'000.00	2'561'379.65
3010	Salaires occasionnels	95'000.00	66'289.28
3011	Auteurs d'examens	130'000.00	105'902.30
3050	Autres charges du personnel	9'700.00	3'740.00
31	Biens, services, marchandises	521'000.00	487'803.95
3100	Fonctionnement général	173'000.00	163'270.80
3101	Fournit. de bureau et imprimés	50'000.00	47'188.62
3102	Télécommunications, frais postaux	50'000.00	53'874.50
3103	Maintenance info., photocopieur	59'000.00	49'007.18
3104	Machines, mobilier et équipement	11'000.00	10'537.75
3110	Livres et périodiques	1'000.00	764.10
3121	Cotisations	2'000.00	1'898.65
3130	Immeubles	329'000.00	312'417.95
3131	Loyers	248'000.00	246'390.00
3132	Eau, gaz, chauffage et électricité	28'000.00	20'204.70
3133	Entretiens des bâtiments/jardins	53'000.00	45'823.25
3140	Autres frais divers	19'000.00	12'115.20
3141	Assurances	2'000.00	775.30
3142	Divers	5'000.00	2'921.50
3143	Manif. et réceptions d'hôtes	12'000.00	8'418.40
32	Commissions et travaux divers	286'500.00	153'163.74
3200	Commissions	115'000.00	58'112.00
3210	Déplacements	52'500.00	52'021.34
3221	Mandats, expertises, journées d'études	59'000.00	43'030.40
3222	CRFP projets	60'000.00	0.00
	Production	1'205'200.00	920'922.95
3230	CRFP examens fin apprentissage	145'000.00	141'302.97
3240	Centre de production documentaire	1'060'200.00	779'619.98
33	Amortissements	5'000.00	5'000.00
3300	Amortissements informatique	5'000.00	5'000.00
34	Participations	2'233'800.00	2'233'800.00
3400	Financement de l'IRD	1'865'000.00	1'865'000.00
3401	Financement du glossaire	260'000.00	260'000.00
3430	Services généraux	108'800.00	108'800.00
35	Subventions à des tiers	243'000.00	246'300.00
3500	Fondation Education et développement	44'000.00	44'000.00
3510	La science appelle les jeunes	30'000.00	30'000.00
3520	Uni 5ème//CCO projets	40'000.00	40'000.00
3540	FREREF	15'000.00	13'600.00
3550	Conférence suisse des offices de formation professionnelle	70'000.00	70'000.00
3560	Fondation Education et environnement	44'000.00	38'700.00
3570	Assises du SER		10'000.00

4	REVENUS	7'449'200.00	6'884'561.51
41	Revenus des biens	28'000.00	34'734.11
4100	Intérêts actifs	28'000.00	34'734.11
42	Autres revenus	409'700.00	368'855.45
4210	Recettes diverses	3'000.00	10'002.45
4230	CIIP - vente à des tiers	0.00	13'690.70
4240	Centre prod. doc.	101'700.00	54'105.25
4250	CRFP	305'000.00	291'057.05
43	Contributions diverses	625'700.00	706'275.55
4300	Contributions services généraux	503'200.00	503'200.00
4301	Remboursement de traitements	17'500.00	76'742.55
4310	Contributions loyers	105'000.00	126'333.00
44	Contributions des cantons	5'241'614.00	5'241'614.00
440	Contributions ordinaires		
4400	Contribution ordinaire	5'136'614.00	5'136'614.00
4410	Contribution du Tessin	65'000.00	65'000.00
4430	Contribution Neuchâtel, loyer	40'000.00	40'000.00
45	Contributions fédérales	726'400.00	533'082.40
4500	OFFT pour CRFP	17'000.00	19'043.00
4510	OFFT Centre prod. doc.	699'400.00	504'039.40
4520	Autres contributions	10'000.00	10'000.00
46	Contribution des réserves	417'786.00	0.00
4601	Prélèvement réserve CIIP	357'786.00	0.00
	Prélèvement réserve CRFP	60'000.00	0.00
	Prélèvement réserve Centre production doc.	0.00	0.00

RÉCAPITULATION SG CIIP

Total des charges	7'449'200.00	6'784'301.87
Total des recettes	7'449'200.00	6'884'561.51
EXCÉDENT DE REVENUS		100'259.64

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006

ACTIF		PASSIF	
Caisse	830.35	91'258.85	Créanciers
CCP	692'896.25	57'219.20	Fluctuation titres
BCN c/c	38'112.85	354'752.44	Passifs transitoires
BCN titres	236'816.25	940'949.59	Liaison IRDP
Raiffeisen c/c	20'047.20	63'015.25	Projets Good Practice
Raiffeisen épargne	1'616'231.90	75'911.96	HEP - Mobilité
Raiffeisen titres	1'185'156.40	120'543.73	Uni5e-post licence
Etat de Neuchâtel	787'982.15	125'953.73	PPP-ésn, médias
Débiteurs	181'398.00	70'000.00	Education aux médias
Actifs transitoires	450'631.43	19'000.00	Promotion formation prof.
Mobilier et machines	414.68	32'914.38	FREREF
		38'326.60	ICT dans ens. spécialisé
Projet COMOF	14'945.00	8.45	PPP-ésn, guide internet
HEP - revue	42'000.00	100'259.64	Excédent de revenus
		3'177'348.64	Réserve générale
TOTAL ACTIF	5'267'462.46	5'267'462.46	TOTAL PASSIF

Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques

Comptes 2006

Ventes	4'182'328.02
Scolarité obligatoire	3'448'724.77
Domaine professionnel	733'603.25
Réalisations et réimpressions	3'653'887.04
Scolarité obligatoire	2'958'724.81
Domaine professionnel	695'162.23
Prestations activées	366'985.15
Scolarité obligatoire	313'558.75
Domaine professionnel	53'426.40
Variation des stocks	651.94
Scolarité obligatoire	651.94
Domaine professionnel	0.00
Amortissements	404'766.71
Scolarité obligatoire	323'323.69
Domaine professionnel	81'443.02
RÉSULTAT SUR MOYENS D'ENSEIGNEMENT	490'007.48
Autres revenus	671'181.53
Divers	681.53
Droits d'auteurs	0.00
Provision maths 7-8-9	670'500.00
Frais de fonctionnement	286'990.01
Frais d'administration	250'292.25
Informatique	31'857.35
Droits de timbre, taxes et frais	218.57
Frais divers	4'621.84
Commissions - expertises	14'945.25
Commissions	11'818.25
Expertises, conseils juridiques	3'127.00
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	859'253.75
Revenus des biens	121'677.70
Intérêts et rendement des titres	165'050.55
Droit titres/Mandat gestion	-43'372.85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	980'931.45

Bilan au 31 décembre 2006
du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques

ACTIF		PASSIF	
Banque	1'551'477.08	Créanciers	26'154.25
Titres	3'595'765.95	Passifs transitoires	1'859.25
Intérêts courus	21'099.00	Compte courant TVA	16'260.35
Débiteurs	101'357.55		
Impôts anticipés	2'853.87	Réserve	5'455'905.69
Actifs transitoires	0.00	<i>Provisions:</i>	
		Mathématiques 7-8-9	0.00
Stock - inventaire	106'220.00	PECARO	1'427'040.00
Avances de fonds PECARO	1'601'117.35	Excédent de recettes	980'931.45
<i>Travaux en cours:</i>			
Mathématiques 7-8-9	0.00		
Français phase 1	106'586.95		
Divers travaux ComEval	10'418.80		
Domaine professionnel	6'745.00		
Travaux à amortir			
Mathématiques 5/6	81'392.10		
Mathématique 7-8-9	507'011.18		
EOLE	54'251.34		
Séquences didactiques	27'623.19		
Domaine professionnel	134'231.63		
TOTAL ACTIF	7'908'150.99	TOTAL PASSIF	7'908'150.99

Institut de recherche et de documentation pédagogique



Nos	Libellés	Budget 2006	Comptes 2006
3	CHARGES	2'531'890.00	2'299'043.89
30	Charges de Personnel	1'917'240.00	1'732'774.75
3000	Traitement personnel	1'743'000.00	1'585'690.55
3010	Salaires occasionnels	169'740.00	143'261.75
3050	Autres charges du personnel	4'500.00	3'822.45
31	Biens, services, marchandises	307'850.00	277'307.56
3100	Fonctionnement général	179'700.00	154'097.41
3101	Fournitures de bureau et imprimés	40'000.00	34'742.35
3102	Télécom., affranchissements, taxes	41'200.00	39'299.45
3103	Maintenance info., photocopieur	49'000.00	42'246.67
3104	Machines, mobilier et équipement	17'500.00	17'797.50
3105	Matériel recherche scientifique	4'000.00	905.00
3111	Livres et périodiques	21'000.00	16'290.54
3121	Cotisations	5'000.00	2'389.90
3124	Traductions	2'000.00	426.00
3130	Immeubles	124'500.00	120'122.15
3131	Loyers	102'000.00	102'000.00
3132	Eau, gaz, chauffage, électricité	14'000.00	10'581.15
3133	Entretien des bâtiments/jardins	8'500.00	7'541.00
3140	Autres frais divers	3'650.00	3'088.00
3141	Assurances	800.00	1'086.60
3142	Divers	1'350.00	1'448.30
3143	Manif. et réceptions d'hôtes	1'500.00	553.10
32	Commissions et travaux divers	50'600.00	42'761.58
3200	Commissions	6'600.00	3'837.20
3210	Déplacements	32'000.00	30'500.20
3221	Mandats, expertises, journées d'étude	10'000.00	8'424.18
3224	Traitements statistiques ext.	2'000.00	0.00
33	Amortissements	5'000.00	5'000.00
3300	Amortissements informatique	5'000.00	5'000.00
34	Participations	251'200.00	241'200.00
3430	Services généraux du SG	91'200.00	91'200.00
3440	Programmes de recherches	10'000.00	0.00
3450	Consortiums romands	150'000.00	150'000.00

4	REVENUS	2'531'890.00	2'103'527.19
41	Revenus des biens	4'500.00	5'890.00
4100	Intérêts actifs	4'500.00	5'890.00
42	Autres Revenus	166'800.00	123'837.19
4211	Publications	11'500.00	7'078.95
4212	Frais de port	1'500.00	499.30
4213	Divers	21'000.00	354.25
4220	Remboursement de traitements	81'800.00	89'867.69
4221	Remboursement salaires occasionnels	51'000.00	26'037.00
43	Contributions	2'360'590.00	1'973'800.00
4301	Contributions services généraux	108'800.00	108'800.00
4401	Contributions des cantons	1'865'000.00	1'865'000.00
4501	Contributions fédérales	0.00	0.00
4601	Contribution de la réserve	386'790.00	

RÉCAPITULATION IRDP

Total des charges	2'531'890.00	2'299'043.89
Total des revenus	2'531'890.00	2'103'527.19
EXCÉDENT DE CHARGES		195'516.70

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

ACTIF		PASSIF	
Débiteurs	425.10	Créanciers	55'876.55
Actifs transitoires	0.00	Passifs transitoires	14'432.00
Compte de liaison SG	940'949.59	Provision mobilier/info.	14'356.40
ImpRKG	1'991.34	Consortium PISA	281'760.40
		EVAMAR	19'004.35
		HarmoS	141'278.63
		Pôles de recherche	124244.45
		Good Practice	24'540.70
		Réserve	267'872.55
TOTAL ACTIF	943'366.03	TOTAL PASSIF	943'366.03

Glossaire des patois de la Suisse romande

Nos	Libellés	Budget 2006	Comptes 2006
3	CHARGES	1'314'000.00	1'264'447.77
30	Charges de personnel	1'113'500.00	1'105'990.30
3000	Traitement du personnel	96'500.00	91'975.25
3010	Salaires occasionnels-contractuels	23'000.00	20'540.45
3020	Salaires à charge de tiers	993'000.00	993'000.00
3050	Autres charges de personnel	1'000.00	474.60
31	Biens, services et marchandises	184'500.00	142'817.57
3100	Fonctionnement général	99'200.00	63'981.02
3101	Fournitures de bureau	4'000.00	2'320.10
3102	Télécommunications, frais postaux	13'200.00	13'890.09
3103	Maintenance informatique	27'000.00	9'880.70
3104	Machines, mobilier et équipement	7'000.00	5'165.85
3110	Livres et périodiques	18'000.00	17'438.13
3122	Publications	30'000.00	15'286.15
3130	Immeubles	83'000.00	77'307.85
3131	Loyers	68'500.00	68'016.00
3132	Eau, gaz, chauffage, électricité	12'000.00	6'876.90
3133	Entretien des bâtiments	2'500.00	2'414.95
3140	Autres frais divers	2'300.00	1'528.70
3141	Assurances	1'500.00	937.05
3143	Réceptions d'hôtes	800.00	591.65
32	Commissions et déplacements	4'000.00	3'639.90
3200	Commission philologique	2'500.00	2'157.90
3210	Déplacements	1'500.00	1'482.00
34	Participations	12'000.00	12'000.00
3430	Services généraux du SG	12'000.00	12'000.00
4	REVENUS	1'314'400.00	1'279'896.07
41	Revenus des biens	1'000.00	244.15
4100	Intérêts actifs	1'000.00	244.15
42	Autres revenus	10'600.00	7'660.92
4211	Publications	10'000.00	7'339.72
4212	Frais de port	600.00	321.20
44	Contributions	1'302'800.00	1'271'991.00
4401	Contribution des cantons	260'000.00	260'000.00
4501	Contribution fédérale	993'000.00	1'011'991.00
4601	Contribution de la réserve	49'400.00	0.00

RÉCAPITULATION GPSR

Total des charges	1'314'000.00	1'264'447.77
Total des revenus	1'314'000.00	1'279'896.07
EXCÉDENT DE REVENUS		15'448.30

BILAN AU 31 DECEMBRE 2006

ACTIF		PASSIF	
Caisse	490.65	Créanciers	4'832.00
CCP	115'104.55	Passifs transitoires	68'350.20
BCN	91'613.00	Réserve	265'811.61
Etat	131'387.73		
Débiteurs	302.00		
Actifs transitoires	94.88		
Inventaire	1.00		
TOTAL ACTIF	338'993.81	TOTAL PASSIF	338'993.81

Composition de la Conférence, de ses organes et commissions en 2006

Organes de la Conférence

Assemblée plénière (CIIP)

BERNE	Mario ANNONI → mai Bernhard PULVER dès juin
FRIBOURG	Isabelle CHASSOT vice-prés. → 13.4
GENEVE	Charles BEER
JURA	Elisabeth BAUME-SCHNEIDER
NEUCHÂTEL	Sylvie PERRINJAQUET
TICINO	Gabriele GENDOTTI
VALAIS	Claude ROCH vice-prés. dès 13.4
VAUD	Anne-Catherine LYON présidente
CDIP	Hans AMBÜHL invité permanent
Secrétaire général	Christian BERGER
Secrétariat	Patricia TAÏS

Bureau de la CIIP	Anne-Catherine LYON présidente Jean-François Steiert Michel PERRIARD Christian BERGER secrétaire général Patricia TAÏS secrétariat
-------------------	--

Secrétariat général de la CIIP (SG CIIP)

Collaborateurs et collaboratrices

Christian BERGER	Secrétaire général
Stéphanie BUGNON	Collaboratrice administrative
Laurence CATTIN	Collaboratrice administrative
Raymond CLAVEL	Collaborateur scient. → 31.7
Caroline CODONI-SANCEY	Collaboratrice scientifique
Concetta COPPOLA	Collaboratrice administrative
Yves DELAMADELEINE	Collaborateur scientifique
Anissa GERARD	Apprentie
Christian GEORGES	Collaborateur scientifique
Jean-Claude GOSTELI	Collaborateur scientifique
Jean-Paul JACQUOD	Collaborateur scientifique
Valérie JAQUET	Collaboratrice administrative
Luis MAIA	Concierge
Florence MIHAÏLOVIC	Adjointe admin. et financière
Jean-Pascal MOUGIN	Adjoint du secrétaire général
Michel NICOLET	Collaborateur scientifique
Ursula NUSSBAUMER	Collaboratrice administrative
Claude PAROZ	Collaborateur scient. dès 1.8
Myriam SCHNEIDER	Collaboratrice administrative
Pascale SCHREYER	Collaboratrice administrative
Sylvia STÄHLI	Collaboratrice administrative
Roberto STOCCO	Collaborateur scientifique
Patricia TAÏS	Assistante de direction
Chantal TOMASONI	Collaboratrice administrative
Véronique VUILLAUME-SANGLARD	Collaboratrice administrative

Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)

Secrétariat général

Denis BILLOTTE	secrétaire général
Marie-Claude ORMOND	secrétaire générale adjointe

Conseil politique (CP CUSO)

FRIBOURG	Isabelle CHASSOT
GENEVE	Charles BEER
JURA	Elisabeth BAUME-SCHNEIDER
NEUCHÂTEL	Sylvie PERRINJAQUET
VALAIS	Claude ROCH
VAUD	Anne-Catherine LYON présidente
Président du CA CUSO	André HURST à titre consultatif
Secrétaire général	Denis BILLOTTE à titre consultatif

Conseil académique (CA CUSO)

UNI-FR	Urs ALTERMATT
UNI-GE	André HURST président
UNI-NE	Alfred STROHMEIER
UNI-L	Jean-Marc RAPP
IDHEAP	Jean-Loup CHAPPELET à titre consult.
IUED	Michel CARTON à titre consultatif
ISDC	Eleanor RITAINE à titre consultatif
IUHEI	Philippe BURRIN à titre consultatif
IUKB	Eva SCHUEPBACH à titre consultatif
Président CCG CUSO	Michel MONBARON à titre consultatif
Secrétaire général	Denis BILLOTTE à titre consultatif
Secrétariat	Marie-Claude ORMOND

Commission de coordination et de gestion (CCG CUSO)

UNI-FR	Michel MONBARON président
UNI-GE	Louissette ZANINETTI
UNI-NE	Reinhard NEIER
UNI-L	Dominique ARLETTAZ
Représentants d'instituts membres associés	2 postes vacants
Représentant du corps intermédiaire	Michael GRONEBERG à titre consultatif Jérôme PACCOLAT à titre consultatif
UNES	Jean-Jacques MEISTER à titre consult.
EPFL	Beat MÜNCH à titre consultatif
UNI-BS	Urs WUERGLER à titre consultatif
UNI-BE	Denis BILLOTTE
Secrétaire général	Marie-Claude ORMOND
Secrétariat	

Conseils consultatifs

Conseil de la coordination (CC)

Législatif BE	Jürg GERBER
Législatif FR	Jean-Pierre GALLEY → sept.
Législatif GE	Janine HAGMANN
Législatif JU	Francis GIRARDIN
Législatif NE	Béatrice BOIS
Législatif VS	Laurent LÉGER
Législatif VD	Jean-Robert YERSIN
TICINO	Diego ERBA
CSG	Alain BECKER
CSE	Daniel BROSY
CRFP	Jacques-André MAIRE
AIDEP	Claude-Alain KLEINER président
CDGSRT	Guy LUISIER
CROTCES	Jean DELACRÉTAZ
Philosophie/éthique	vacant
Economie	vacant
SER	Marie-Claire TABIN → sept.
	Francis BAOUR
	Jean-François KUNZI
	Georges PASQUIER
	Marcel BULLIARD (SPFF)
FAPERT	Christiane LAVANCHY
	Patricia REBER-PARVEX
	Anne SEYDOUX
	Christian BERGER
	Concetta COPPOLA secrétariat
SG CIIP	

Conseil de la recherche en éducation (CRE)

* les membres du bureau ont un astérisque

Présidente	Elisabeth BAUME SCHNEIDER
Membres d'office	Matthis BEHRENS – IRDP * Stefan C. WOLTER – CSRE
Unités / Centres de recherche cantonaux	Emanuele BERGER – TI * Alex BLANCHET – VD * François GRIN – GE → Karin MULLER Anne-Marie BROI – NE Christian MERKELBACH – BE Antoine MUDRY – VS
Universités	Marcel CRAHAY – GE Marie-José BÉGUELIN – NE
Représentants HEP	Abdeljalil AKKARI – BEJUNE → Gorges HOFFFLIN – VD Alexandre ETIENNE – FR → Maurice TARDIF – BEJUNE
SSRE/UNI-FR SER	Tania OGAY Suzanne SCHÖB Georges PASQUIER
Invité permanent Secrétariat	Christian BERGER Elisabeth EGGER

Conférences

Conférence des secrétaires généraux (CSG)

BERNE	Marcel GUÉLAT → juil. 06 puis Béatrice CHISSALÉ
FRIBOURG	Michel PERRIARD
GENEVE	Frédéric WITTWER
JURA	François LAVILLE
NEUCHÂTEL	Alain BECKER
TICINO	Diego ERBA
VALAIS	Jean-François LOVEY
VAUD	Jean-François STEIERT président
SG CIIP	Patricia TAÏS secrétariat
Invité permanent CIIP	Christian BERGER
Invité permanent CDIP	Hans AMBÜHL
Invité permanent IRDP	Matthis BEHRENS

Conférence des chefs de service de l'enseignement (CSE)

* les membres du Bureau ont un astérisque

BERNE	Dominique CHÉTELAT Denis RACLE
FRIBOURG	Léon GURTNER Nicolas RENEVEY *
GENEVE	Daniel PILLY Didier SALAMIN Georges SCHÜRCH * président
JURA	Alain BEUCHAT Daniel BROSZY
NEUCHÂTEL	Jean-Claude MARGUET * vice-prés. Cédric BÉGUIN
TICINO	Mirko GUZZI Renato VAGO Francesco VANETTA
VALAIS	Michel BEYTRISON Jean-François LOVEY
VAUD	Daniel CHRISTEN Cilette CRETTON Jean-Pierre ROCHAT
SG CIIP	Christian BERGER invité permanent Caroline CODONI-SANCEY *

Conférence des chefs de service de la formation professionnelle (CRFP)

* les membres du Bureau ont un astérisque

BERNE	John BUCHS → août puis Jean-Pascal LÜTHI
FRIBOURG	Fritz WINKELMANN* vice-président
GENEVE	Grégoire EVEQUOZ Daniel PILLY
JURA	Jean-Luc PORTMANN
NEUCHÂTEL	Jacques-André MAIRE * président Maryse DE KAENEL
TICINO	Vincenzo NEMBRINI Gianni MORESI
VALAIS	Serge IMBODEN → août puis Claude POTTIER
VAUD	Jean-Pierre ROCHAT Alain GARNIER
SG CIIP	Jean-Pascal MOUGIN *

Conférence des chefs des offices d'orientation scolaire et professionnelle (CCO)

BERNE	Maurin SCHMID vice-président
FRIBOURG	Marc CHASSOT
GENEVE	Jean-Pierre CATTIN président
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHÂTEL	Claude JEANDROZ
TICINO	Marco LAFRANCHI
VALAIS	Daniel CORDONIER
VAUD	Isabel TAHER-SELLES
SG CIIP	Jean-Paul JACQUOD

Conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC)

BERNE	Anne-Catherine SUTERMEISTER
FRIBOURG	Gérald BERGER président
GENEVE	Jean-Pierre BALLENEGGER
JURA	Jean-Marc VOISARD
NEUCHÂTEL	Suzanne BERI
VALAIS	Karl SALZGEBER
VAUD	Brigitte WARIDEL
SG CIIP	Christian GEORGES

Conférence des directeurs des Hautes Ecoles Pédagogiques (CDHEP)

BEJUNE	Maurice TARDIF
FRIBOURG primaire	Alexandre ETIENNE président
FRIBOURG secondaire	Guillaume VANHULST
GENEVE primaire	Monica GATHER-THURLER
GENEVE secondaire	Rémy VILLEMEN
TICINO	Boris JANNER
VALAIS	Patrice CLIVAZ
VAUD	Cyril PETITPIERRE
ISPPF	Pierre-Yves BROUETIER invité perm.
SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI

Commissions

Conseil Média-Formation (CMF)

CIIP	Isabelle CHASSOT présidente puis Charles BEER président
TSR	Gilles MARCHAND
RSR	Gérard TSCHOPP
RTSR	Esther JOUHET
SER	Marie-Claire TABIN puis Georges PASQUIER
SG CIIP	Christian BERGER Christian GEORGES

Commission des médias et des technologies dans l'éducation (COMETE)

Centres cantonaux de ressources	
Serv. Ecoles-Médias-GE	Manuel GRANDJEAN
HEP-BEJUNE	Benoit GOGNIAT
BE	P.-François JEANNERAT
JU	Daniel BROSZY
NE	Vincent JORNOD
FRITIC	Michael ANDERES
VD	Françoise PINAZZA (puis Nicolas RYSER)
VS	Serge RAPPAZ Jacques DUSSEZ
Formateurs HEP	
IFMES-GE	Bernard JOUSSON président 1 siège vacant
Associations prof. d'enseignants	
SER-SEJB	Francis BAOUR
SER-SPV / VD	Jacques DANIELLOU
Journalistes	
Le Temps	Nicolas DUFOUR
RSR	Stéphane DELETROZ
Centre suisse des technologies de l'information dans l'enseignement CTIE	
	Liliane CHAPPUIS
Instituts universitaires/recherche	
IRD	Luc-Olivier POCHON 1 siège vacant
Observateur tessinois	
Centro didattico cantonale	Gustavo FILLIGER
SG CIIP	Christian GEORGES

Commission pédagogique (CP)

Départements de l'instruction publique	
	Alain BEUCHAT
	Jean-François CHARLES
	Charles DE CARLINI
	Fiorella GABRIEL
	Marie-Madeleine LUY
	André ALLISSON
	Christian MERKELBACH
	Jacqueline PELLET présidente
	Guillaume VANHULST
Associations professionnelles d'enseignants	
	Marie-Danièle BROQUET
	Jacques DANIELLOU
	Georges PASQUIER
	Jacques-Etienne RASTORFER
	Marie-Claire TABIN → juin
	Antoinette MESSNER
	Anne-Marie MERKELBACH
	1 siège vacant
IRD	Matthis BEHRENS
Observateurs tessinois	Jeanine GEHRIG
	Adolfo TOMASINI
SG CIIP	Christian BERGER Concetta COPPOLA secrétariat

Délégation à la langue française (DLF)

Présidente	Marie-José BÉGUELIN Virginie CONTI Jean-François DE PIETRO François GRIN Marinette MATTHEY
Secrétariat	Christine OLIVIER

Moyens et ressources didactiques

Commission d'évaluation des ressources et projets didactiques (CE)

BERNE	Christian MERKELBACH
FRIBOURG	Léon GURTNER
GENÈVE	Bernadette BADOUD-VOLTA
JURA / CSE	Alain BEUCHAT membre / invité perm.
NEUCHÂTEL / CP	André ALLISSON
VALAIS	Michel BEYTRISON
VAUD	Nicolas RYSER président
SER	Marcel BULLIARD invité permanent
SG CIIP	Roberto STOCCO Ursula NUSSBAUMER secrétariat

Commission financière chargée de l'administration du Fonds des moyens d'enseignement et des ressources didactiques (CF)

BERNE	Dominique CHÉTELAT
FRIBOURG	Christophe NYDEGGER
GENÈVE	Michel RAMUZ
JURA	Alain BEUCHAT
NEUCHÂTEL	Sylvie PERRINJAQUET présidente 1 ^{er} semestre Yves EHRET président suppléant 1 ^{er} semestre
VALAIS	Claude ROCH président 2 ^e semestre Pascal MABILLARD président suppléant 2 ^e semestre
VAUD	Christine BOSSUAT
OR	Yves CROISIER
SG CIIP	Christian BERGER Florence MIHAILOVIC Myriam SCHNEIDER secrétariat

Commission du centre de réalisation des ouvrages romands (OR) et du centre de réalisation

BERNE	Ursula GILLIERON
FRIBOURG	Marcel BERGER
GENÈVE	Gilles MONNEY
JURA	Françoise WERTH GOLAY
NEUCHÂTEL	Willy DEBÉLY vice-président
VALAIS	Yves CRETTON
VAUD	Yves CROISIER président
SG CIIP	Raymond CLAVEL Myriam SCHNEIDER secrétariat

Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement (CREME)

BERNE	André ZUERCHER
FRIBOURG	Christophe NYDEGGER
GENÈVE	Edmond MERAT
JURA	vacant
NEUCHÂTEL	Anita BURRIN
VALAIS	Jean-Michel UDRY
VAUD	Michel TATTI
Santé	Pierre-Alain BERLANI
Social	Mireille BERTIZZOLO
Centre de réalisation	Yves CROISIER
Commercial	Gérald HADORN
OFFT	Esther RITTER
FET	Georges VIAL
Collaborateur technique	Gérard ZEHNHÄUSERN
SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI président Myriam SCHNEIDER secrétariat

Plate-forme éditoriale Formation professionnelle (PF FP)

SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI
CSD	Jean-Paul BRÜGGER
Centre de réalisation	Yves CROISIER
VISCOM	Philippe EVARD
Swiss Graphic design	Fairouz JOUDIÉ
ASDEL	François PERRET
Ecole romande d'art et communication	Michel STAUFFER
Collaborateur technique	Gérard ZEHNHÄUSERN

Commission du Centre de production documentaire OSP (DOCOSP)

BERNE	Maurin SCHMID
FRIBOURG	Fritz WINKELMANN
GENÈVE	Damien BERTHOD
JURA	Jean-Pierre GILLABERT
NEUCHÂTEL	Claude JEANDROZ président
TICINO	Béatrice TOGNOLA-GIUDICETTI observatrice
VALAIS	Dolores BENDER
VAUD	Anne-Claude KUENZI-HOFMANN
Syndicats patronaux	Patricia ZAFFALON
Syndicats	vacant
SG/CIIP	Jean-Paul JACQUOD Christian BERGER

Commission romande des économistes de la formation professionnelle, COREFP

Président	Blaise RUEDIN
SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI

Commission de l'enseignement spécialisé (CES)

BERNE	Jean-Pierre WENGER
FRIBOURG	Suzanne GREMAUD
GENÈVE	Jean-Paul BIFFIGER président
JURA	Pierre-Alain TIÈCHE
NEUCHÂTEL	Pierre DUCOMMUN
TICINO	Giorgio MERZAGHI
VALAIS	Michel DÉLITROZ
VAUD	Philippe NENDAZ
Invités permanents	Hubert PILLER – OFAS Béatrice KRONENBERG – CSPS
SG CIIP	Yves DELAMADELEINE Ursula NUSSBAUMER secrétariat

Commission intercantonale de la Formation romande des responsables d'établissements scolaires (CI-FORRES)

	Michel BEYTRISON
	Daniel CHRISTEN
	Jean-Claude GOSTELI
	Léon GURTNER
	Michel LAPAIRE
Président	Clément ZILL

Institutions

Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)

Collaborateurs et collaboratrices de l'IRDP

Matthis BEHRENS	Directeur
Claudine BROHY	Collaboratrice scientifique
Virginie CONTI	Collaboratrice scientifique
Jean-François DE PIETRO	Collaborateur scientifique
Isabelle DESCHENAUX	Responsable du secteur Documentation
Elisabeth EGGER	Secrétaire de direction
Daniel ELMIGER	Collaborateur scientifique
Simone FORSTER	Collaboratrice scientifique
Véronique FRANÇOISE	Assistante bibliothécaire
Françoise LANDRY	Bibliothécaire-documentaliste
Corinne MARTIN	Collaboratrice administrative
Christine OLIVIER	Collaboratrice administrative
Sheila PADIGLIA	Assistante scientifique
Elisabetta PAGNOSSIN	Collaboratrice scientifique
Doris PENOT	Collaboratrice administrative
Luc-Olivier POCHON	Collaborateur scientifique
Marianne STEUDLER	Collaboratrice administrative
Chantal TIÈCHE CHRISTINAT	Collaboratrice scientifique
Martine WIRTHNER	Collaboratrice scientifique

Comité scientifique (CS IRDP)

Jean RETSCHITZKI	Président
Siegfried HANHART	
François AUDIGIER	
Georges LÜDI	
André PETITAT	
Yves REUTER	
Matthis BEHRENS	
Elisabeth EGGER	Secrétaire

Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)

Collaborateurs et collaboratrices du Glossaire

Paul-Henri LIARD	Rédacteur en chef
Anne BEAUJON	Secrétaire
Hervé CHEVALLEY	Rédacteur en chef adjoint
Françoise CORNU	Assistante de rédaction
Eric FLUCKIGER	Rédacteur
Christelle GODAT	Rédactrice
Alexandre HUBER	Rédacteur
Wulf MÜLLER	Rédacteur → mars 06
Rapahél MAÎTRE	Rédacteur dès avril 06
Mayeule WEIBEL	Assistante → octobre 06
Laurence NICAISE-ROUYER	Bibliothécaire dès octobre 06

Commission philologique (CP GPSR)

Président	Gilles ECKARD
BERNE	vacant
FRIBOURG	Nicolas MORARD
GENÈVE	Olivier COLLET
JURA	Michel HAUSER
NEUCHÂTEL	Marie-José BÉGUELIN
VALAIS	Françoise VANNOTTI
VAUD	François ZUFFEREY
Membres ad personam	François VOILLAT André WYSS

Commissions et groupes de travail ad hoc**Groupe de travail PECARO (PECARO)**

Alain EMERY
Patricia GILLIÉRON
Viridiana MARC
Anne VOLET

Groupe de référence du français (GREF)

Dominique BÉTRIX KÖHLER
Pierre-François COEN
Noël CORDONIER
Jean-François DE PIETRO
Fabio DI GIACOMO
Joaquim DOLZ
Thérèse JEANNERET
Christian MERKELBACH président
Madelon SAADA-ROBERT
Martine WIRTHNER
Michel NICOLET

IRDP
SG CIIP

Réseau des responsables de l'enseignement du français des cantons (REREF)

BERNE	Simone HOFSTETTER
FRIBOURG primaire	Yves BAUMANN
FRIBOURG secondaire I	Hervé GALEUCHET
GENÈVE primaire	Muriel WACKER
GENÈVE secondaire I	Jean LATHION
JURA	Hélène WOOG
NEUCHÂTEL	Denise DELACHAUX
VALAIS	Chantal CHABBEY Pierre-Marie GABIOUD
VAUD	Françine CLAVIEN
SER	Xavier GAILLARD
SG CIIP	Michel NICOLET président

Groupe de référence enseignement des langues (GREL)

	Jean-Jacques AUBERT
	Marcel CRAHAY
	Laurent GAJO
	Carine REYMOND
	Christiane PERREGAUX
	Eva ROOS
	Günther SCHNEIDER
	Susanne WOKUSCH
	Claudine BROHY
IRDP	Michel NICOLET
SG CIIP	

Réseau des responsables Langues des cantons (RERLANG)

BERNE	Silvia FANKHAUSER
FRIBOURG	Françine REY
GENÈVE	Gérard ETIQUÉ Lucrezia MARTI
JURA	Clément JEANNIN
NEUCHÂTEL	Jacqueline PAEDER Miguel DE MORAIS
VALAIS	Monique PANNATIER Michel ANDREY
VAUD	Régine PETTER
SG CIIP	Isabelle BERTONI Michel NICOLET président

Groupe de travail Portfolio européen des langues (PEL)

BERNE	Loris PICCIN
FRIBOURG	Angelo PILLER
GENÈVE	Sylvain RUDAZ Pierre BICKEL
JURA	Clément JEANNIN
NEUCHÂTEL	Christine LANDRY
VALAIS	Joël GRAU
VAUD	Rosanna MARGONIS
SG-CIIP	Michel NICOLET président

Groupe de suivi PEL I & II (PEL I & II)

SG CIIP	Michel NICOLET président
HEP-VD	Rosanna MARGONIS
IFMES	Annie FAYOLLE DIETL
SRED	Irène SCHWOB

Groupe de suivi pour les nouveaux moyens de Mathématiques 7-8-9 (Math 7-8-9)

BERNE	François GÜNTER
FRIBOURG	Ivan CORMINBOEUF
GENÈVE	Yves RICHARD
JURA	Etienne KREBS puis Denis ODIET
NEUCHÂTEL	Pierre WEXSTEEN président
VALAIS	Hervé SCHILD
VAUD	Sandrine RUDAZ
Groupe de réalisation	Michel CHASTELLAIN invité permanent Raymond CLAVEL puis Claude PAROZ Ursula NUSSBAUMER secrétariat
SG CIIP	

Groupe de travail Anglais 5^e année

Berne	Dominique CHÉTELAT
Fribourg	Daniel BOVIGNY
Genève	Thérèse GUERRIER
Jura	Alain BEUCHAT
Neuchâtel	Miguel DE MORAIS
Valais	Marie-Madeleine LUY
Vaud	Nicolas RYSER
SG CIIP	Michel NICOLET

Groupe de travail Migrations intercantionales et coordination scolaire

Berne	Dominique CHÉTELAT Bernhard SCHMUTZ
Fribourg	Roby ZUFFEREY
Genève	Steffen LAURENT puis Sylvain RUDAZ Eleonore FLEURY
Jura	François LAVILLE
Neuchâtel	Miguel DE MORAIS
Valais	Danièle TISSONIER
Vaud	Jean-François CHARLES
SG CIIP	Yves DELAMADELEINE

Réseau des responsables cantonaux de Promotion de la santé

Berne	Françine RICHON
Fribourg	Michel BUSSARD
Genève	Paul BOUVIER
Jura	Ruth WENGER
Neuchâtel	Marc THIÉBAUD
Tessin	Barbara BONETTI observatrice
Valais	Danièle TISSONIER
Vaud	Engénie SAYAD
SG CIIP	Jean-Claude GOSTELI